

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE,
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
(MESSRS)

.....
UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU

.....
FACULTE DES LANGUES, DES LETTRES, DES
ARTS, DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
(F.L.A.S.H.S.)

.....
DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE

.....
OPTION RURALE

Burkina Faso
.....
Unité - Progrès - Justice
.....

MEMOIRE DE MAÎTRISE

THEME :

**LA FEMME ET LES PROBLEMES FONCIERS
EN MILIEU RURAL BURKINABE : CAS DE
DAKONSIN ET DE DAGAMTENGA DANS LA
PROVINCE DU KOURITTENGA**

PRESENTE ET SOUTENU PAR :

BOUGOUMA Marie Ida-Rachel

Année Universitaire 1999/2000

SOUS LA DIRECTION DE :

M. PALE O. Koulansouonthé Frédéric

Chargé de recherche

DEDICACE

Ce mémoire est dédié à tous ceux qui nous sont chers.

Nous le dédions particulièrement à :

- Notre père BOUGOUMA Christophe.

- Notre mère OUEDRAOGO Marguerite qui a toujours su donner le meilleur d'elle-même pour la réussite de ses enfants. Ses encouragements nous ont été d'un grand apport tout le long de notre étude.

- Mes sœurs BOUGOUMA Adélaïde et BOUGOUMA Edith.

- Notre grand frère Feu BOUGOUMA Charles.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à tous ceux qui de près ou de loin, nous ont aidé à réaliser ce travail.

- Qu'il nous soit permis de remercier d'abord tous les enseignants du département de géographie, qui quatre années durant n'ont ménagé aucun effort pour notre réussite. Nous remercions très particulièrement M. PALE O.K. Frédéric, notre directeur de mémoire, qui en dépit de ses multiples occupations a bien voulu suivre notre travail jusqu'au bout. Nous lui témoignons ici notre reconnaissance.

- Que soient aussi remercié tout le personnel de l'UGO/PNGT et de l'UPGO/KRT pour leur accueil chaleureux et leurs multiples conseils. Nous remercions en particulier :

** Mme LINGANI Mariam à l'UPGO/KRT, notre maître de stage, dont les conseils nous ont été très bénéfiques.*

** M. OUEDRAOGO Moussa à l'UGO/PNGT, pour son appui constant et ses réflexions critiques.*

** Mme DARGA Albertine et M. TAOKO Adama à l'UGO/PNGT qui ont bien voulu lire notre mémoire.*

** M. SORGHO Philippe à l'UGO/PNGT pour nous avoir offert un cadre propice lors de la rédaction de notre mémoire.*

** M. ROAMBA Alain à l'UGO/PNGT, à qui nous devons ces belles images.*

- Nos remerciements s'adressent également à :

** M. DAKOUO Yves, professeur de Techniques d'Expression à l'ISIG (Institution Supérieure d'Informatique de Gestion) pour avoir accepté de corriger notre document.*

** M. PARE Francis à l'IGB, (Institut Géographique du Burkina), qui nous a apporté son aide lors de la réalisation des cartes.*

** M. NGOK BANAK Ludovic, pour nous avoir apporté son appui nécessaire à l'aboutissement de ce travail.*

- Nous ne saurions oublier les populations très chaleureuses de Dagamtenga et de Dakonsin qui ont facilité et rendu notre séjour agréable sur le terrain. L'occasion nous est encore donnée de remercier une fois de plus les femmes qui ont bien souvent accepté de déposer leurs dabas, leurs seaux, leurs pilons, leurs meules...pour s'entretenir avec nous. Les données recueillies nous ont été très précieuses.

Enfin que soient remerciés tous ceux que nous n'avons pas pu citer, mais qui d'une manière ou d'une autre nous ont soutenus moralement, matériellement (notamment l'IGB pour l'interprétation des PVA) et financièrement lors de l'élaboration de notre mémoire.

LISTES DES SIGLES ET ABREVIATIONS

BDOT : Base des Données sur l'Occupation des Terres.

CCTP : Cadre de Concertation Technique Provinciale.

CFD : Caisse Française de Développement.

CES/DRS : Conservation des Eaux et des Sols/ Défense et Restauration des Sols.

DC : Diagnostic Conjoint

EMP : Equipe Mobile Pluridisciplinaire.

ETP : Evapo Transpiration Potentielle.

FAO : Fond des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation.

GT: Gestion des Terroirs.

GVF : Groupement Villageois Femmes.

IGB : Institut Géographique du Burkina.

INSD : Institut National des Statistiques et de la Démographie.

MARP : Méthode Active de Recherche Participative.

ONG : Organisation Non Gouvernementale.

ONU : Organisation des Nations Unies.

PIB : Produit Intérieur Brut.

PNGT : Programme National de Gestion des Terroirs.

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement.

PVA : Prises de Vues Aériennes.

RAF : Réorganisation Agraire et Foncière.

SAE : Site Anti Erosif

UPGO/KRT : Unité Provinciale de Gestion Opérationnelle du Kourittenga.

RESUME

La dégradation des ressources naturelles, en particulier la terre, est liée aussi bien aux phénomènes climatiques (sécheresse et déficit pluviométrique) qu'aux phénomènes anthropiques (techniques culturales inadaptées, forte croissance démographique, migration et déforestation). La détérioration des ressources foncières résulte de la forte pression exercée sur la terre, faisant d'elle une ressource insuffisante et de plus en plus dégradée notamment dans toute la zone du plateau central, dont fait partie la province du Kourittenga. Les premières victimes de la dégradation et de l'insuffisance des terres sont les femmes qui occupent une place défavorisée dans la gestion foncière. En effet le régime foncier traditionnel exclu les femmes du contrôle de la terre. Seuls les hommes gèrent la terre, les femmes ne pouvant bénéficier que d'un droit d'usufruit. Par conséquent, elles accèdent le plus souvent aux terres marginalisées, les meilleures étant réservées aux chefs de famille pour les besoins d'exploitation familiale. Cette situation est à l'origine de l'insécurité foncière que connaissent les femmes de Dagamtenga et de Dakonsin en particulier. Cette insécurité foncière vécue par les femmes est l'un des principaux inconvénients du régime foncier traditionnel car, l'exploitation des terres pauvres n'améliore en rien leurs conditions de vie.

C'est pour remédier à cette situation que le Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT), à travers son approche Gestion des Terroirs (GT) qui vise la restauration des ressources naturelles, s'est donné également pour objectif d'améliorer la situation foncière des femmes. Mais la résolution de la question foncière des femmes demeure un objectif difficile à atteindre à cause de la persistance du régime foncier traditionnel et du contexte de dégradation des ressources naturelles. C'est pourquoi, des mesures sont prises pour faciliter une meilleure application de la RAF qui vise une égalité d'accès aux ressources naturelles par les différents groupes sociaux.

MOTS-CLES

Femme; Régime foncier; Ressources naturelles; Gestion foncière; Gestion des Terroirs; Dégradation des ressources naturelles; Programme National de Gestion des Terroirs; Unité Provinciale de Gestion Opérationnelle du Kourittenga; Kourittenga; Dagamtenga; Dakonsin.

1. LA PROBLEMATIQUE ET LES OBJECTIFS DE L'ETUDE

Le Burkina Faso est un pays sahélien enclavé, situé au centre de l'Afrique occidentale dans la boucle du Niger, entre 9°20' mn et 15°5' mn de latitude Nord et 2°2' mn et 5°3' mn de longitude Ouest. Sa population estimée à 10 332 798 habitants dont 51,7% de femmes (INSD, recensement général de la population de 1996) est à majorité rurale et vit essentiellement des activités agro-pastorales. Ces activités qui contribuent pour plus d'un tiers au Produit Intérieur Brut (PIB) reposent sur l'exploitation des ressources naturelles.

Cependant depuis plus de deux décennies on constate une forte dégradation de ces ressources naturelles dans presque toutes les régions du pays. En effet, au cours des 20 dernières années, elles ont subi une pression qui s'est accrue de façon importante. Ainsi, s'il est difficile de mesurer précisément l'impact des interventions humaines sur l'état de l'environnement et de l'isoler des effets liés aux aléas climatiques naturels, il semble en revanche indéniable que l'évolution des techniques d'exploitation du milieu et leur mauvaise utilisation par les producteurs ont affaibli sous des formes diverses et avec une gravité variable selon les régions du pays, les capacités de régénération des systèmes écologiques.

Les causes des modifications enregistrées dans les modes de mise en valeur et d'exploitation du milieu résultent de la conjugaison de multiples facteurs parmi lesquels on peut citer de façon non exhaustive :

- La croissance démographique et les mouvements migratoires qu'elle engendre.
- L'introduction de nouvelles techniques facilitant la mise en valeur des ressources.
- L'urbanisation rapide et la demande croissante des produits agricoles et énergétiques qu'elle a généré (produits alimentaires, bois d'énergie et de service).
- L'accroissement des cultures de rente destinées à l'exportation, pratique encouragée par les pouvoirs publics et certains partenaires au développement.
- La pression foncière qui a fortement contribué à la dégradation des sols.

A ces causes, s'ajoutent deux facteurs particuliers qui sont :

- La persistance de la sécheresse qui a affecté de façon prolongée certaines régions du pays en particulier le plateau mossi et le Sahel burkinabè. Dans ces zones sévèrement touchées, des mouvements importants de populations et la sédentarisation d'éleveurs nomades dans les régions Ouest et Sud Ouest sont fréquemment enregistrés. De même, la baisse graduelle de la pluviométrie a renforcé la pression sur les ressources naturelles et entraîné des conflits entre les différents groupes sociaux (agriculteurs/éleveurs, autochtones/migrants, propriétaires terriens/usufructiers, etc.).

- Le processus de désengagement entrepris par l'Etat a également contribué à modifier les pratiques culturelles des populations, car il a entraîné une insécurité accrue des conditions économiques de la production.

Ces multiples causes et facteurs ainsi que leur combinaison ont eu de nombreuses conséquences sur les modes d'exploitation des ressources naturelles de façon générale. Mais c'est surtout au niveau du foncier que les problèmes sont plus préoccupants. En effet dans plusieurs régions du pays, en l'occurrence le plateau central et l'Ouest, on constate une forte intensité de la pression foncière qui se traduit par :

- L'extension des superficies cultivées au détriment des réserves foncières qui ont fortement diminué, voire disparu dans de nombreuses provinces telle que celle du Kourittenga.

- La réduction, voire la suppression des jachères.

- La raréfaction des terres cultivables et la mise en culture des terres marginales.

- L'extension de l'emprise des terres agricoles sur les pâturages et les réserves forestières.

Ainsi l'augmentation de plus en plus forte de la pression foncière a intensifié la concurrence pour l'accès à la terre débouchant parfois sur des conflits très graves entre producteurs sédentaires et agro-pasteurs (cas des Karaboro et des éleveurs peuls en 1985/86 dans la région de Sidéradougu). Elle a également créé et/ou avivé des tensions entre les membres d'un même lignage à cause de la disparité d'accès aux terres fertiles, les cadets et les femmes étant souvent défavorisés dans la répartition. Ces conflits et tensions ont contribué d'une part à affaiblir davantage les règles collectives de gestion traditionnelle des terres rurales et d'autre part à rendre plus

complexe l'épineuse question de l'équité entre l'homme et la femme dans l'accès aux ressources naturelles, notamment le foncier.

En effet les régimes fonciers coutumiers burkinabè dans leur majorité ne reconnaissent pas à la femme un statut et une fonction de responsabilité dans la société. Presque partout, et particulièrement dans le plateau central, l'homme contrôle les terres à travers la filiation patrilinéaire. Malgré leur forte représentativité (environ 52% de la population totale) et leur participation aux activités économiques du ménage, les femmes ne peuvent accéder à un contrôle de la terre parce que, selon la coutume, elles ne sont que des "étrangères" originaires d'autres villages (cas fréquent des femmes mariées) ou sont amenées à quitter leur village natal après le mariage (en ce qui concerne les jeunes filles). Par conséquent une "étrangère" ne peut détenir un pouvoir quelconque sur un bien ayant appartenu aux ancêtres depuis la création du village. La terre appartient donc à l'homme, la femme ne pouvant seulement jouir que d'un droit d'usufruit très protégé selon les pratiques coutumières.

Face à toutes ces difficultés et dans une perspective d'un développement rural durable fondé sur un accès équitable aux ressources naturelles et une participation effective et responsable des producteurs et productrices dans les prises de décisions, les autorités burkinabè ont opéré des changements importants dans la conception et la mise en œuvre des stratégies de développement. Ces nouvelles stratégies s'appuient sur une réelle implication des collectivités de base dans la gestion de leur propre terroir.

Les différentes actions menées par les autorités burkinabè se sont traduites :

- Au plan juridique par la promulgation en 1984/85 des textes portant Réorganisation Agraire et Foncière. Ces textes, qui ont été relus plusieurs fois (la dernière relecture date de 1996) pour des besoins d'adaptation, constituent un cadre institutionnel pour la mise en œuvre des nouvelles approches de développement.

- Au plan opérationnel par l'expérimentation et l'adoption de l'approche Gestion des Terroirs ou Approche Terroirs à travers le Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT) depuis 1986. Elle se définit comme étant une "approche de développement rural, basée sur la participation et la responsabilisation accrue des communautés rurales pour gérer au mieux les ressources d'un espace défini, le terroir, dans un cadre de sécurité foncière afin d'assurer leur durabilité et d'accroître leur

valorisation", et est en cours de réalisation dans plusieurs provinces dont le Kourittenga depuis 1992.

C'est donc dans ce cadre que la présente étude s'attellera à faire ressortir les difficultés foncières rencontrées par les femmes dans la zone d'intervention du PNGT. L'étude porte sur cette zone parce que ce programme, tout en visant la restauration des ressources naturelles, s'est fixé pour objectif de contribuer à l'amélioration de la situation foncière des groupes vulnérables tels que les femmes. En tout état de cause, l'évaluation de la condition foncière de ce groupe permettra de mettre en exergue le statut foncier de la femme avant et pendant l'exécution du PNGT.

Nous avons ainsi choisi d'étudier en particulier les problèmes fonciers liés à l'accès à la terre et à l'insécurité foncière que rencontrent les femmes de Dagamtenga et de Dakonsin. Ces deux villages sont situés respectivement dans les départements de Dialgaye et de Gounghin au Sud Ouest et au Sud Est de la province du Kourittenga.

De la problématique ci-dessus énoncée, découlent les hypothèses suivantes :

- La gestion foncière traditionnelle est une entrave à l'accès des femmes à la terre et constitue une source d'insécurité foncière pour elles.

- L'insécurité foncière que connaissent les femmes est plus accentuée avec l'augmentation de la pression foncière.

- Dans les premiers villages d'intervention du PNGT, les femmes connaissent une amélioration de la sécurité foncière par rapport aux nouveaux villages d'intervention.

Afin de vérifier ces hypothèses nous avons défini des objectifs qui guideront la collecte des données sur le terrain.

L'objectif principal de notre étude est d'identifier et d'analyser les difficultés foncières auxquelles sont confrontées les femmes en milieu rural dans la problématique de la gestion des ressources naturelles.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Etudier le rôle et la place de la femme dans les structures traditionnelles de gestion foncière.

- Identifier les modes d'accès à la terre par les différents groupes sociaux.

- Analyser la place faite aux femmes dans le contexte moderne de gestion des ressources foncières.
- Mesurer l'impact du PNGT sur la situation foncière des femmes.

2. LES DEFINITIONS DE CONCEPTS

Certains concepts ont été utilisés tout au long de cette étude. Nous avons jugé nécessaire de les définir afin de mieux saisir le contexte dans lequel nous les utilisons. Nous avons principalement exploité les données émanant du PNGT et de celles d'auteurs ayant traité de la question foncière en Afrique Sub Saharienne tels que CUBRIOLO et GOISLARD dans "Bibliographie et lexique du foncier en Afrique noire" (1998).

◆ Chef de terre

Selon CUBRIOLO et GOISLARD (1998), c'est le détenteur des pouvoirs supérieurs sur les terres dans les sociétés traditionnelles, il correspond à une institution à la fois socio-politique et socio-religieuse.

Le "chef de terre" est le descendant du premier occupant et de ce fait, le garant du respect de l'alliance qui a été passée. Il est chargé des sacrifices faits aux maîtres des lieux et c'est de cette médiation qu'il tire son pouvoir sur la terre. Il est l'autorité de référence en ce qui concerne toutes les affaires du terroir sous sa responsabilité, mais la terre ne lui appartient pas. Cependant, il faut noter que l'autorité du chef de terre varie suivant les sociétés. Quelquefois elle est confondue à celle du chef de village qui cumule les deux fonctions.

◆ Foncier

Ce terme désigne ce qui est relatif au fonds de terre (étymologiquement : fundus en latin : fonds de terre). Il se définit suivant le contexte dans lequel il est employé. En géographie, il désigne "l'ensemble des rapports entre les hommes impliqués par l'organisation de l'espace" (FRECHOU, cités par CUBRIOLO et GOISLARD; 1998). Selon DELVILLE GRET (1998), le foncier se définit comme l'ensemble des règles définissant les droits d'accès, d'exploitation et de contrôle concernant la terre et les ressources naturelles renouvelables.

◆ **Gestion des Terroirs (GT)**

La Gestion des Terroirs est une approche de développement rural basée sur la participation et la responsabilisation accrue des communautés rurales pour gérer au mieux les ressources d'un espace défini, le terroir, dans un cadre de sécurité foncière afin d'assurer leur durabilité et d'accroître leur valorisation. La gestion des terroirs associe intimement les actions d'aménagement du terroir, les activités de production agro-sylvo-pastorales et la création d'infrastructures socio-économiques dans la perspective d'un développement durable au niveau local (PNGT; 1995).

◆ **Insécurité foncière**

C'est une situation dans laquelle les acteurs considèrent leurs droits fonciers menacés par d'autres acteurs (particuliers, communautés ou l'Etat) et incertains quant à la durée (CUBRIOLO et GOISLARD; 1998).

◆ **Pression foncière**

Elle exprime la population humaine rapportée aux superficies exploitées du finage. Ce rapport varie en fonction du nombre d'actifs, du nombre des personnes à nourrir, des instruments de production, des méthodes de culture, du degré d'insertion dans le tissu économique, etc. Elle est souvent associée à l'accroissement démographique. C'est ainsi que BOSERUP, cité par CUBRIOLO et GOISLARD (1998), affirme que : "(...) les choses changeront avec l'accroissement de la population car les bonnes terres se feront quelque peu rares". Cependant les travaux de recherche menés depuis lors ont montré que ce n'est pas un facteur déterminant.

◆ **Sacralité de la terre**

Conception de la terre selon laquelle la terre appartient primitivement à Dieu et fonctionne comme un média entre les hommes d'une part, les Dieux et les ancêtres d'autre part (MADJARIAN, cité par CUBRIOLO et GOISLARD; 1998).

◆ **Saturation foncière**

Elle renvoie à une situation où la demande de la terre a atteint un seuil maximal de satisfaction possible. La saturation foncière n'a de "signification qu'en référence à tel type de système de production, à telle forme d'occupation du sol ou d'exploitation pastorale et techniques qu'elle met en œuvre" (PELISSIER, cité par CUBRIOLO et GOISLARD; 1998).

◆ **Sécurisation foncière**

ADHOLLA cité par DELVILLE GRET (1998), définit la sécurisation foncière comme étant le droit ressenti par le possesseur d'une parcelle de terre de gérer et d'utiliser sa parcelle, de disposer de son produit, d'engager des transactions y compris des transferts temporaires ou permanents, sans entrave ou interférence de personne physique ou morale. LE ROY, cité par CUBRIOLO et GOISLARD (1998), la définit comme "un processus de mise en sécurité des acteurs relativement au droit foncier". Cela implique des règles de gestion foncière appropriées et légitimes - Passer de "sécurité" à "sécurisation", c'est exprimer l'idée que la sécurité n'est pas un état stable mais le résultat d'un ensemble de facteurs s'inscrivant dans un espace-temps à prendre en considération cas par cas. Cependant DELVILLE GRET (1998), précise que, "le concept n'a pas de définition stricte, elle est relative" et "Il est souvent plus opératoire de caractériser l'insécurité que la sécurité foncière". L'insécurité renvoie à des manques : problèmes de nature des droits possédés, de durée insuffisante de l'un ou l'autre de ces droits, absence de garantie de pouvoir exercer ces droits, ou coûts élevés pour la faire reconnaître.

◆ **Terroir**

Le terroir est l'espace rural géré par une communauté qui affirme y exercer des droits d'exploitation et d'occupation dans un cadre socio-économique et culturel défini. Il n'est pas uniquement un concept de géographie physique et ne saurait se résumer à une simple addition des ressources naturelles disponibles en eau, sols, végétation, etc. (PNGT; 1995). Selon SAUTTER cité par CUBRIOLO et GOISLARD (1998), "le terroir est l'espace dont une communauté de résidence tire l'essentiel de ses ressources autrement dit la portion du sol environnant (...) où se localisent les champs et où paît le bétail (...). GALLAIS cité par SAUTTER (CUBRIOLO et GOISLARD, 1998) définit le terroir comme étant la portion d'espace où l'exploitation du milieu par un groupe humain "imprime un certain paysage agraire" (...). On peut aussi tracer grossièrement et très empiriquement autour de chaque village, les contours d'un terroir, c'est à dire un domaine non juridique, mais de fait, celui où les gens font leurs cultures.

3. LA METHODOLOGIE

Pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés et dans le souci de bien analyser et cerner les différents contours de cette problématique de l'accès de la femme au foncier et de sa sécurisation foncière, nous avons choisi une approche qui associe les techniques classiques de collecte des données et les méthodes participatives d'approche du monde paysan.

La combinaison de ces deux types d'approches nous a permis de collecter des données fiables sur la zone d'étude et de prendre en compte la perception des populations sur certains points intéressants (gestion foncière, statut de la femme, etc.). En effet, les méthodes participatives offrent des outils efficaces qui facilitent la communication avec les paysans sur le terrain. Bien que diversifiant les sources et les outils de collectes des données auprès des paysans pour vérifier leur validité, l'exploitation de la documentation existante sur la zone d'étude et la réalisation de cartes thématiques ont permis de saisir rapidement l'ampleur de certains phénomènes.

Cette méthodologie adoptée comporte trois grandes étapes qui sont :

- La recherche documentaire,
- Les enquêtes de terrain,
- Le traitement et l'analyse des données et la synthèse.

3-1. La recherche documentaire

Elle a pris en compte la recherche bibliographique et l'interprétation des prises de vue aérienne (PVA).

3-1-1. La recherche bibliographique

Cette première activité a été capitale dans la conduite de l'étude, car elle nous a permis d'avoir le maximum d'informations sur la zone d'étude d'une part, et de prendre connaissance des travaux déjà réalisés sur le thème d'autre part. Cela nous a aidé à

mieux circonscrire la problématique de l'étude et à définir clairement les objectifs poursuivis.

Ainsi, nous avons effectué des recherches dans les différents centres de documentation de la ville de Ouagadougou et à Koupéla au niveau de l'UPGO/Kourittenga.

Depuis plusieurs décennies les préoccupations des femmes sont un centre d'intérêt pour beaucoup de chercheurs, particulièrement à partir des années 1970 où leur prise en compte dans le développement par l'Organisation des Nations Unies (ONU) s'est avérée nécessaire. La situation foncière des femmes en milieu rural a ainsi préoccupé plusieurs d'entre eux qui se sont intéressés à la question foncière. La lecture de certains de ces documents, nous a permis de distinguer principalement deux grandes idées quant à la perception de la situation foncière des femmes dans la société traditionnelle. Il s'agit de celle qui attribue les difficultés foncières des femmes aux pesanteurs socio-culturelles et de celle qui perçoit le système traditionnel de gestion foncière comme étant un cadre d'accès facile et de sécurisation foncière pour les femmes.

En plus de l'exploitation des documents, nous avons rencontré des personnes ressources avec lesquelles nous avons échangé sur les problèmes d'accès de la femme au foncier. Ces entretiens se sont réalisés le plus souvent sur la base d'un guide d'entretien très souple.

D'une manière générale il ressort de cette recherche bibliographique qu'en milieu rural Burkinabè les femmes rencontrent des difficultés liées à l'accès à la terre et à l'insécurité foncière dont l'importance varie selon le contexte socio-culturel.

3-1-2. L'exploitation des prises de vue aérienne

Les données sur l'occupation des terres sont indispensables dans une telle étude pour mieux apprécier l'importance ou non de la pression sur les ressources naturelles. Cependant, ce type d'informations pour notre zone d'étude n'existe qu'au niveau provincial, voire régional, ce qui les rend difficilement utilisables pour des études à grandes échelles comme celle du terroir villageois.

Ainsi, nous avons utilisé des PVA à l'échelle du 1/50 000 réalisées par l'IGB lors des missions 93 124-B et 98 170-B pour la cartographie de l'occupation des terres. En ce qui concerne la cartographie du terroir de Dagamtenga six photos (n°5290 à 5292 et n° 5271 à 5273) ont été utilisées. Il en a été de même pour le terroir de Dakonsin où les photos n°5347 à 5349 et n° 5314 à 5316 ont servi à l'interprétation.

Pour l'interprétation des PVA, nous nous sommes référés à la nomenclature nationale pour la constitution de la Base de Données sur l'Occupation des Terres (BDOT). Cette nomenclature a pour objectif d'harmoniser les méthodes de collecte de données à partir des supports satellitaires et de faciliter la superposition des différentes couvertures pour les besoins de l'analyse. Ainsi, elle permet de distinguer dans les études d'occupation des terres deux aspects distincts du terrain qui correspondent à l'occupation physique et à l'utilisation fonctionnelle.

Prenant en compte cette classification nous avons surtout mis l'accent, pendant l'interprétation des PVA, sur l'occupation physique en faisant ressortir les éléments thématiques sur les établissements humains, l'hydrographie, l'occupation des terres par les cultures, la végétation et le relief.

Ces données nous ont permis d'évaluer les contraintes, les potentialités des terroirs et la pression foncière à travers l'occupation actuelle de l'espace. Ceci a permis de nous faire une idée des problèmes fonciers de la zone.

C'est après cette recherche documentaire que nous nous sommes rendus sur le terrain pour collecter les données nécessaires à notre étude.

3-2. Les enquêtes de terrain

Les étapes des enquêtes de terrain ont été l'échantillonnage et la collecte des données.

3-2-1. L'échantillonnage

◆ L'échantillon spatial

Le thème de l'étude étant essentiellement axé sur la femme et le foncier, le critère fondamental ayant présidé au choix de la province du Kourittenga est lié à la principale activité agricole menée par les femmes dans cette province ainsi qu'à sa très forte pression foncière.

Les enquêtes se sont déroulées dans deux villages que sont Dagamtenga et Dakonsin correspondant à des zones d'intervention de l'équipe du PNGT au Kourittenga. Afin d'apprécier l'impact de l'approche GT sur la résolution des problèmes fonciers et l'accès de la femme à cette ressource, il nous a paru intéressant de mener nos travaux à Dakonsin, un des tous premiers villages d'intervention de PNGT dès son lancement en 1992 et à Dagamtenga qui a connu une intervention plus récente en 1996. De même, le choix d'un village à forte pression foncière (Dakonsin), et un autre où la pression est moindre (Dagamtenga), nous a permis de mesurer l'impact de la pression foncière sur l'accès des femmes à la terre.

◆ L'échantillon démographique

Après le choix des deux villages devant servir de cadre à notre étude, nous avons procédé à l'échantillonnage démographique qui consiste à déterminer le nombre d'individus à enquêter. Il s'agit ici des femmes des différents ménages et des chefs de concession. Pour ce faire, nous avons défini d'une part les unités démographiques (ménages, concession) et d'autre part les critères devant nous permettre de constituer notre échantillon.

Le ménage selon SAWADOGO (1993), peut se définir comme étant l'ensemble des personnes travaillant dans une exploitation et se nourrissant des récoltes de cette exploitation. La concession quant à elle est composée d'un ou de plusieurs ménages dont le chef est généralement le plus âgé.

Le tirage de notre échantillon s'est fait sur la base d'une femme sur cinq et une représentativité d'environ un tiers pour ce qui concerne les chefs de concession.

Dans l'établissement de la liste des femmes des différents ménages nous avons tenu compte uniquement des tranches d'âge allant de 15-19 à 50 ans et plus c'est à dire celles qui sont supposées être mariées.

Nous avons donc au total échantillonné 45 femmes à Dakonsin sur un total de 225 et 180 femmes à Dagamtenga sur un total de 896. Quant aux chefs de concession, nous avons retenu 15 sur 45 à Dakonsin et 45 sur 130 à Dagamtenga¹.

3-2-2. La collecte des données

Les étapes de la collecte des données ont été les suivantes :

- Prise de contact préliminaire avec les deux villages pour expliquer les objectifs de l'étude à la population et convenir du calendrier du déroulement des activités.

- Elaboration et test des questionnaires d'enquête.

- Revue des questionnaires.

- Les enquêtes proprement dites complétées par des entretiens de groupes.

Pour les enquêtes, deux questionnaires ont été utilisés dont l'un adressé aux femmes et l'autre aux chefs de concession.

Le questionnaire adressé aux femmes porte sur leur situation en rapport avec le foncier, leurs activités et leur participation à la gestion des terroirs.

Quant au questionnaire soumis aux chefs de concession il porte sur la gestion foncière au niveau familial et sur les problèmes fonciers des femmes.

¹ Une projection des données du recensement de 1985 nous a permis d'effectuer l'échantillonnage à cause de la non disponibilité des données de 1996 au moment de la collecte des données.

Les entretiens de groupe ont concerné les notables et les différents groupements villageois féminins (GVF). Ils avaient pour objectifs de trianguler les différentes informations collectées au niveau de l'enquête individuelle et de les valider. Ces interviews ont porté sur l'histoire du village, le régime foncier et son mode de gestion, les activités de production agro-pastorales et le mode de gestion des ressources naturelles.

Les principaux outils de travail utilisés ont été les guides d'entretiens et la méthode MARP.

Outre les enquêtes individuelles par questionnaire et les entretiens de groupes, certaines personnes ressources ont été approchées dans le but d'obtenir des informations complémentaires et aussi de vérifier souvent certaines informations déjà obtenues.

3-3. Les techniques de traitement et d'analyse des données

L'exploitation des données du terrain a nécessité l'utilisation des techniques de traitement en grande partie manuelle.

En effet, à l'issue des enquêtes, le traitement des données s'est effectué par une codification du questionnaire. Ensuite, nous avons élaboré des grilles de dépouillements et un dépouillement manuel qui devraient nous permettre d'avoir et d'évaluer les informations nécessaires en vue de la rédaction du mémoire. Ces grilles de dépouillements nous ont également permis de traiter facilement l'information à l'ordinateur par la construction de graphiques qui ont facilité l'interprétation des grilles de dépouillements et leur analyse.

Ainsi, nous avons analysé manuellement le contenu des informations obtenues à travers les questionnaires. L'analyse de ces informations s'est faite en fonction des hypothèses formulées au départ et suivant les informations recueillies lors des entretiens et à partir de la documentation.

Le traitement des données a de ce fait permis de procéder à la rédaction de notre mémoire qui s'articule en deux grandes parties :

- La première partie présente le cadre de l'étude dans ses aspects physiques, humains et socio-économiques.

- La seconde partie analyse d'abord le système traditionnel de gestion foncière ainsi que le rôle et la place de la femme dans cette gestion. Elle fait ensuite état du rôle de la femme dans la GT (à travers l'UPGO/KRT) et recherche les impacts de cette nouvelle structure sur sa situation foncière. Elle fait enfin des suggestions pour l'amélioration de la situation foncière des femmes.

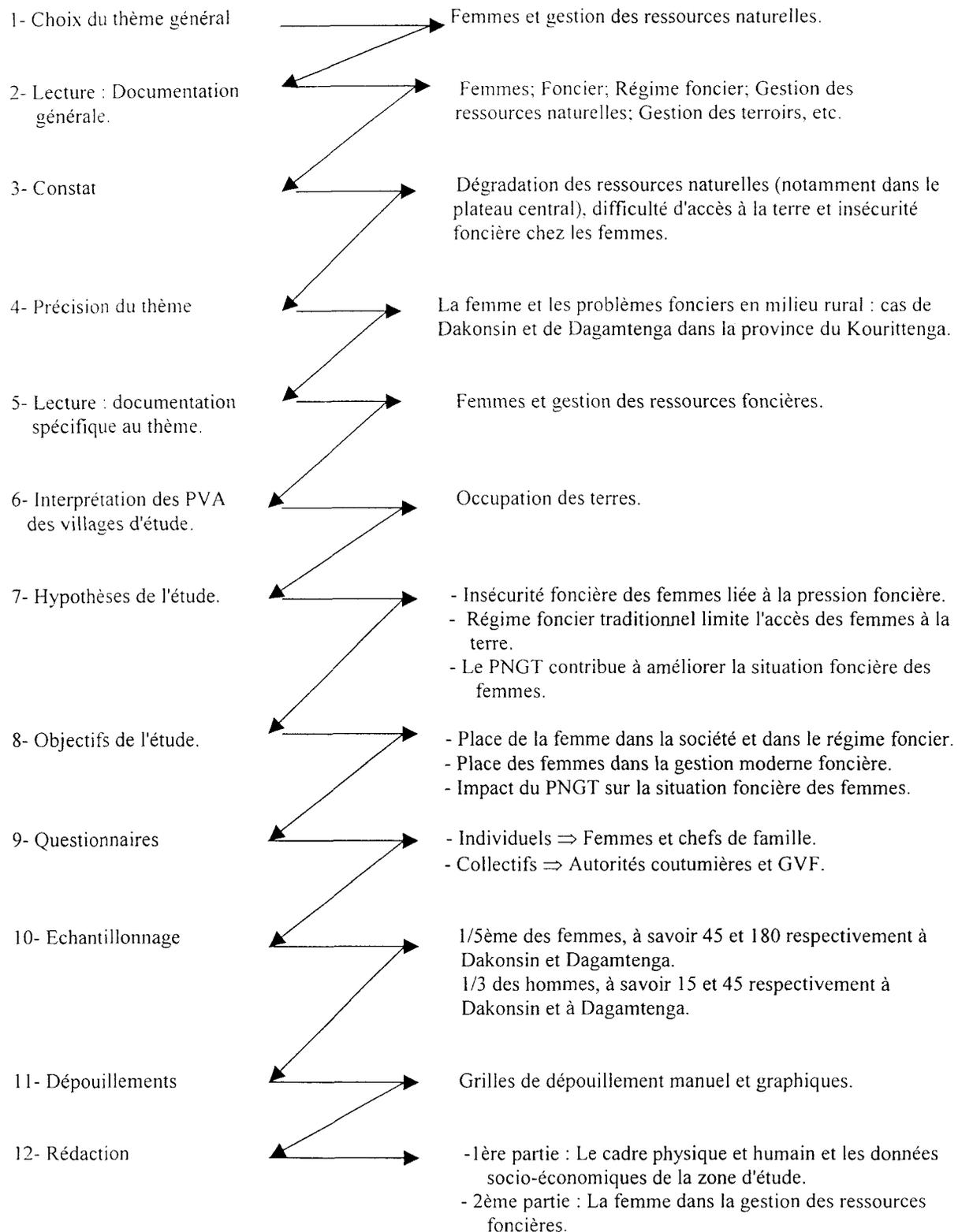
4. LES DIFFICULTES ET LES LECONS DU TERRAIN

Le déroulement des enquêtes de terrain a été émaillé de quelques difficultés relatives au calendrier de travail et à l'administration des questionnaires. Aux nombres de ces difficultés on peut retenir :

- La difficulté pour les femmes de s'exprimer en présence des hommes.
- La non-disponibilité des paysans pour des raisons diverses (jours de marché, funérailles, etc.).
- La non-acceptation par les hommes qu'une femme s'intéresse à la question foncière.

Tirant leçons de ces difficultés de collecte des données en milieu rural, on retiendra qu'il faut une bonne préparation du terrain avant l'administration du questionnaire. De même, il est nécessaire de disposer du temps pour expliquer les objectifs de la recherche et se faire accepter surtout lorsqu'on est une femme. Pour faciliter la collecte des données, il est important de s'intégrer dans le milieu et créer un climat de confiance avec la population. Cela nécessite un séjour dans le village en lieu et place des allers et retours.

SCHEMA N°1 : SYNTHESE DE L'APPROCHE METHODOLOGIQUE



PREMIERE PARTIE :
LE CADRE PHYSIQUE ET HUMAIN ET LES
DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA
ZONE D'ETUDE

Cette première partie traite du cadre géographique de l'étude. Elle présente le milieu physique et humain dans un premier chapitre et les activités économiques dans un second chapitre.

CHAPITRE 1 : LE CADRE PHYSIQUE ET HUMAIN

Après avoir situé la zone d'étude, ce chapitre fait une description analytique des principaux éléments physiques suivants : le climat, l'hydrographie, les sols et la végétation. Il fait également le point sur l'histoire du peuplement des ethnies en présence dans les deux villages, l'occupation humaine et les mouvements des populations.

1. LE CADRE PHYSIQUE

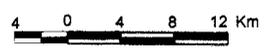
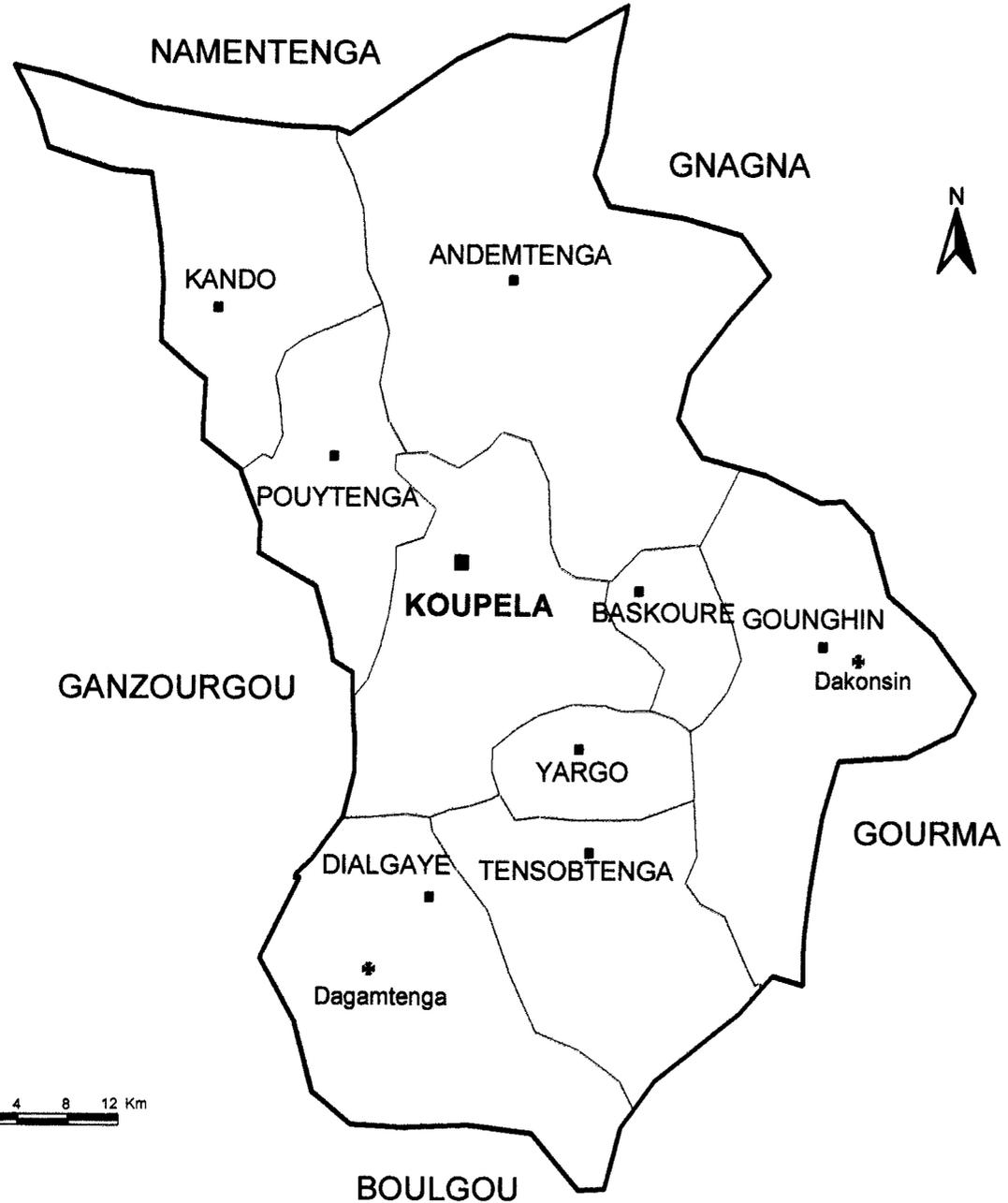
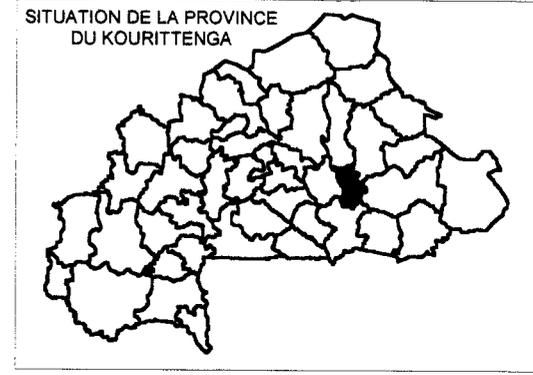
1-1. La situation géographique des deux villages

Localisée au centre Est du Burkina Faso, la province du Kourittenga est située entre 11°48' et 12°34' de latitude Nord et 0°20' et 0°38' de longitude Ouest. Elle est limitée au Nord par la province du Namentenga, au Nord Est par la province de la Gnagna, au Sud par la province du Boulgou, à l'Ouest par la province du Ganzourgou et à l'Est par la province du Gourma.

Elle a une superficie de 2780 km² et compte 226 villages répartis dans neuf départements (Andemtenga, Baskouré, Dialgayé, Gounghin, Kando, Koupéla, Pouytenga, Tensobtenga et Yargo) avec Koupéla comme chef-lieu.

Les deux villages, Dagamtenga et Dakonsin, qui ont servi de cadre à cette étude appartiennent respectivement aux départements de Dialgayé et de Gounghin (confère carte; page 18). Le village de Dagamtenga est situé à 41 km au Sud Ouest de Koupéla tandis que celui de Dakonsin, localisé au Sud Est, est distant de 37 Km.

LOCALISATION DES VILLAGES ETUDIES



LEGENDE	
	Limite de Province
	Limite de Département
	Chef lieu de Province
	Chef lieu de Département
	Village étudié

18

1-2. Le climat

Du point de vue climatique les deux villages, à l'instar de toute la province, appartiennent à la zone soudano-sahélienne caractérisée par :

- Une saison pluvieuse de cinq mois, de mai à septembre.
- Une saison sèche de sept mois, d'octobre à avril.
- Une moyenne pluviométrique annuelle variant de 700 à 800 mm.
- Une température moyenne comprise entre 23°C et 34°C, avec des minima de 18°C à 20°C durant la saison froide et des maxima atteignant 39°C à 40°C durant la saison sèche.

Le graphique des périodes agro-climatiques de la zone (confère figure n°1, page 21) fait apparaître quatre principales périodes correspondant aux différentes étapes de la campagne agricole. Ces périodes sont définies à partir des données décadaires de la pluviométrie, de l'ETP qui est une valeur indiquant la quantité d'eau que la plante peut évaporer au maximum et de l'ETP/2 qui fixe le seuil minimal de cette évaporation. La connaissance de ces périodes permet de mieux déterminer les dates favorables pour effectuer les semis. Ainsi les périodes identifiées sont les suivantes :

- La période pré humide (événement A à B) qui correspond à celle des labours et des semis. Elle se situe entre la deuxième décade du mois de mai et la troisième décade du mois de juin.

- La période humide (événement B à C) qui se situe entre la troisième décade du mois de juin et la deuxième décade du mois de septembre. Elle correspond à celle de la grenaison et de l'épiaison des plantes. C'est en ce moment que les plantes ont besoin d'un maximum d'eau. Le sarclage des différentes cultures a également lieu pendant cette période. Les plus fortes précipitations sont aussi enregistrées dans cet intervalle avec des maxima en août.

- La période post humide (événement C à D) correspond à celle de la maturité des cultures et du début des récoltes et s'étale de mi-septembre à début octobre.

- La période sèche (événement D à A) qui va du début novembre à la mi-mai. Seules les cultures de contre-saison sont pratiquées à cette période.

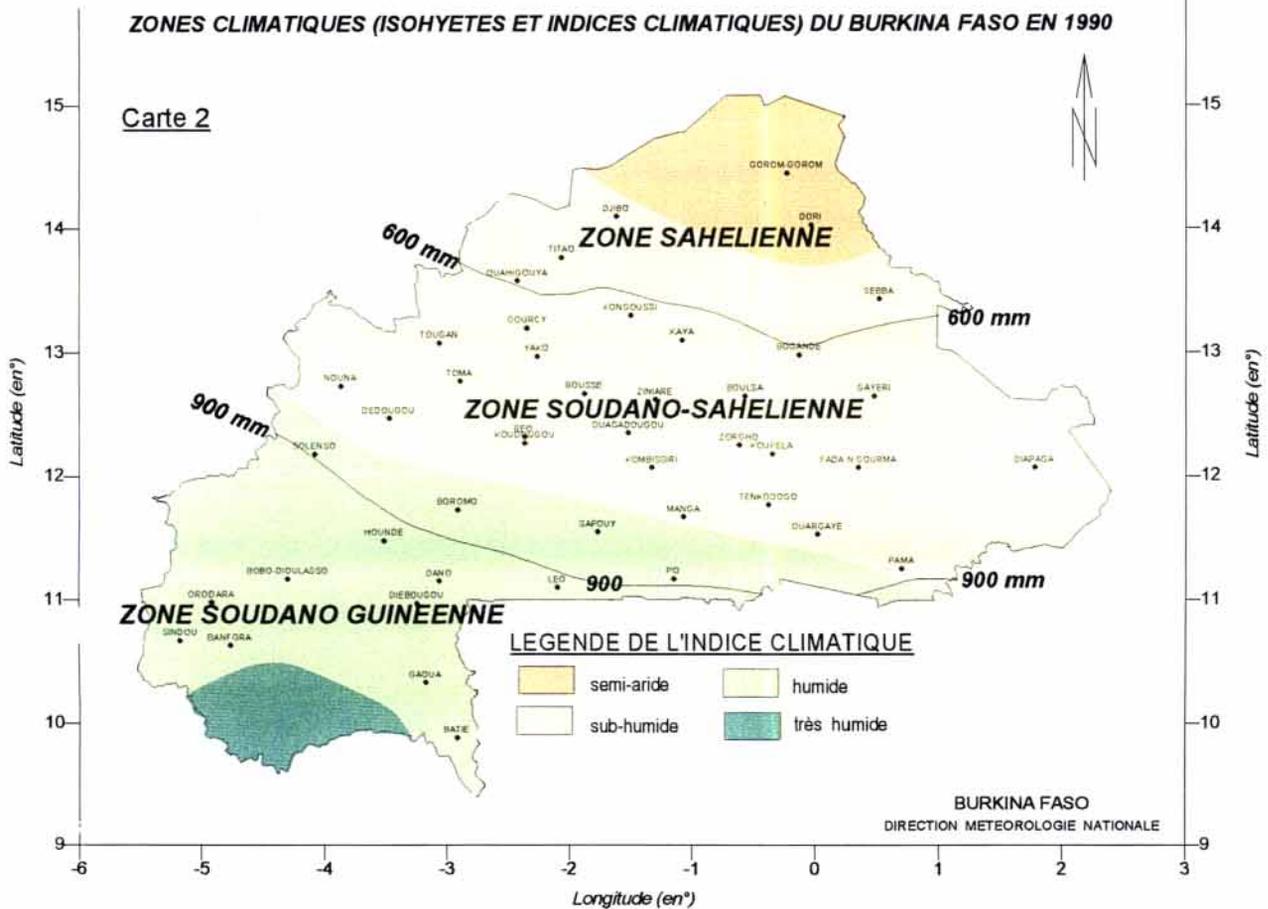
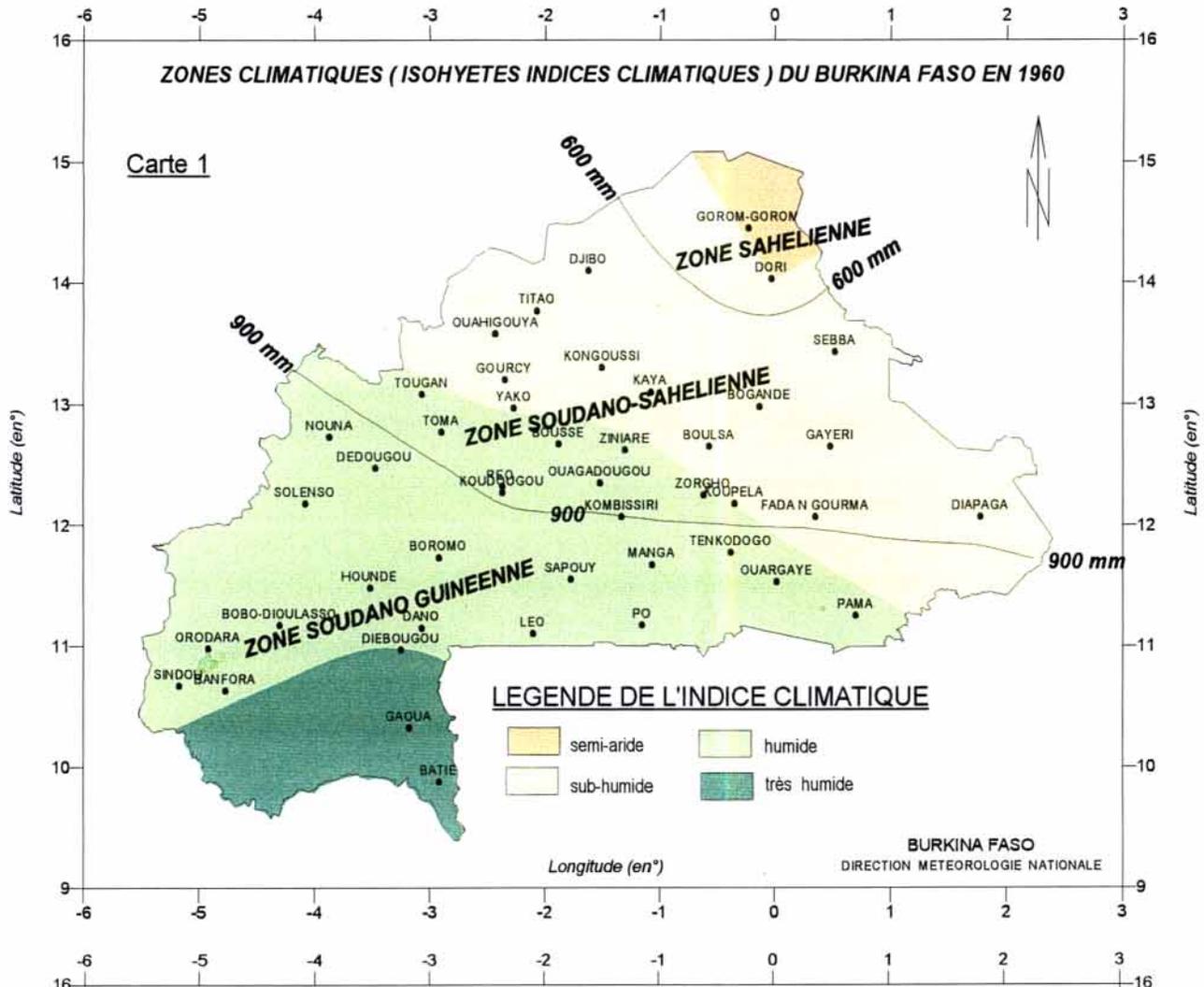
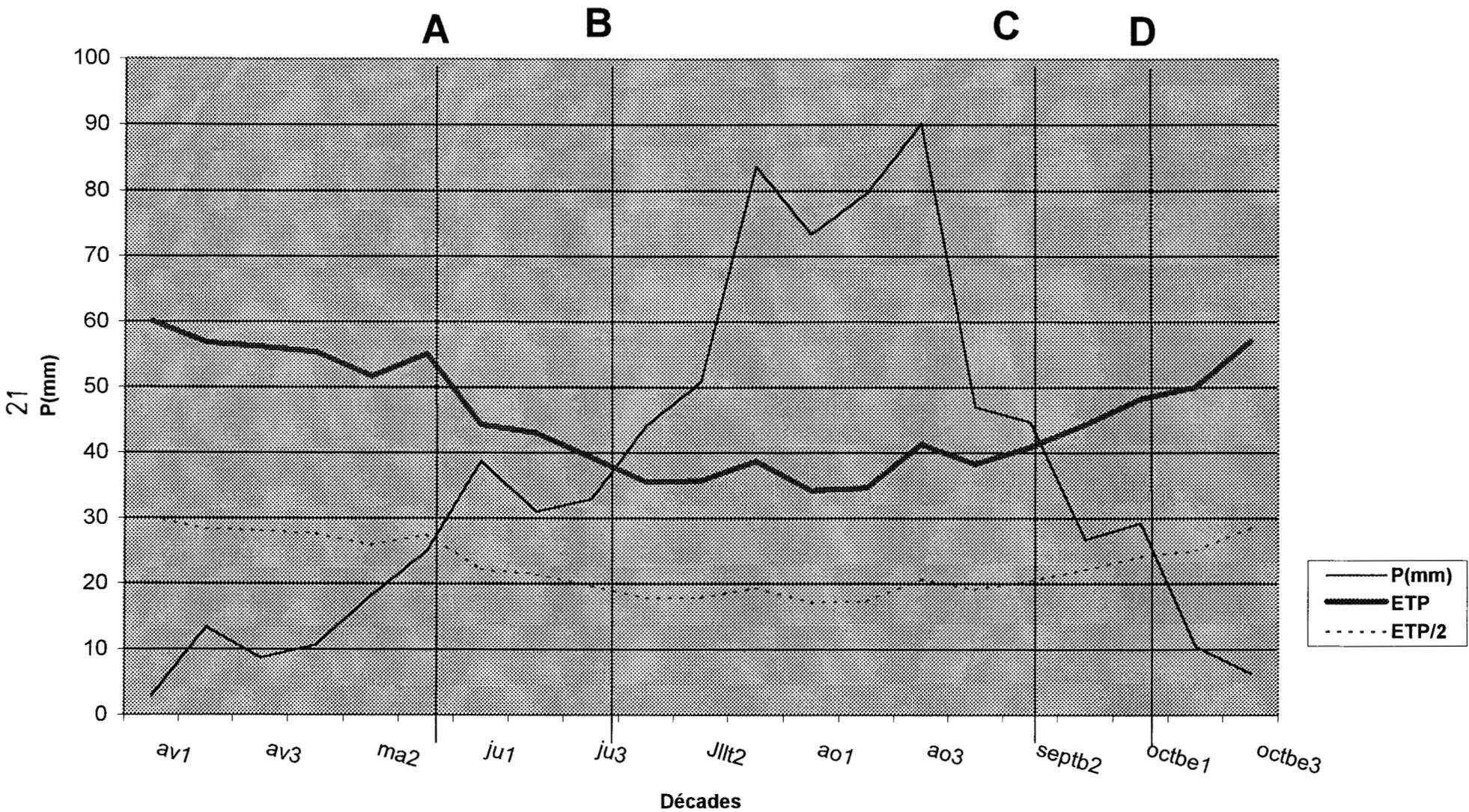


Figure n° 1 : PERIODES AGRO-CLIMATIQUES DE LA ZONE D'ETUDE (1986-1998)

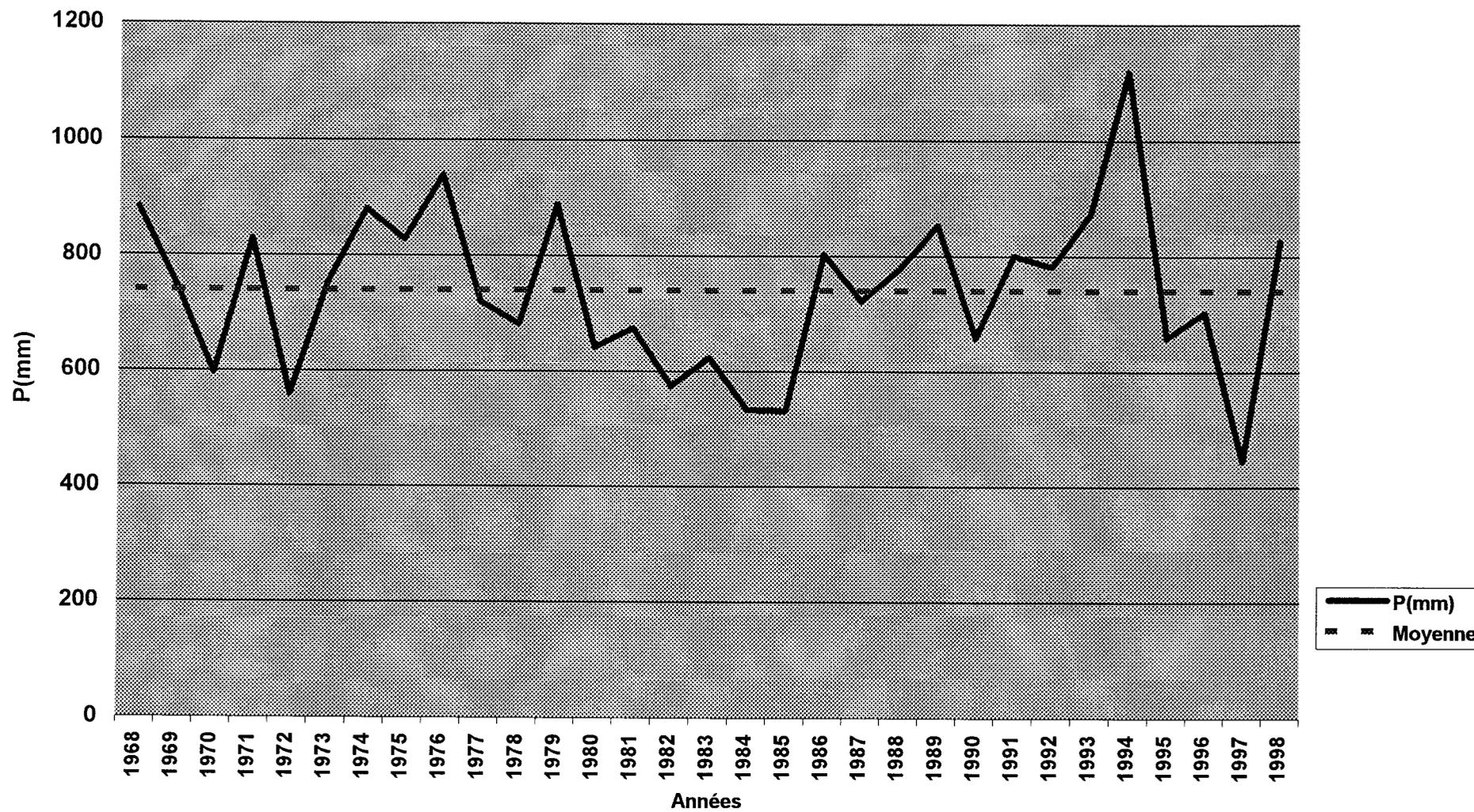


- Quant au régime pluviométrique, il connaît des variations inter annuelles et intra annuelles très importantes (figure n°2, page 23). En effet depuis bientôt deux décennies, on assiste à une baisse régulière du niveau des précipitations et à leur mauvaise répartition dans le temps et dans l'espace. Une comparaison de la moyenne pluviométrique annuelle de la période 1960 à 1990 montre une baisse notable des précipitations qui passent de 900 à 700 mm dans la région étudiée, entraînant des déficits hydriques importants. En effet l'observation des cartes 1 et 2 (page 20) montre, au cours de la décennie, une baisse importante des hauteurs d'eau de pluies. Ces déficits pluviométriques compromettent l'équilibre déjà fragile des écosystèmes et des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux.

Ce phénomène a été du reste confirmé par les populations lors des enquêtes de terrains en ces termes : "*dans les années 50, la pluviométrie était très abondante dans la région; la saison des pluies durait 7 mois et commençait au mois d'avril pour prendre fin au mois d'octobre. A l'époque 15 pluies exceptionnelles pouvaient être dénombrées en une saison. Les poches de sécheresse étaient très rares et n'excédaient pas une dizaine de jours. Quant à la répartition spatiale, elle était très bonne*".

Figure n° 2 : IRREGULARITES INTER-ANNUELLES DES PRECIPITATIONS
(1968-1998)

23



1-3. L'hydrographie

Le réseau hydrographique de la province du Kourittenga est peu dense. Il est constitué par des cours d'eau temporaires dont le plus important est la rivière «dougoula mondi» qui traverse la province du Nord au Sud. Ces cours d'eau sont influencés par les conditions climatiques et ont un régime variable selon les saisons : hautes eaux en hivernage, basses eaux ou à sec pendant la saison sèche. De plus, la forme du réseau hydrographique varie considérablement en fonction du relief et du substratum : sur substratum granitique, il est peu dense et peu prononcé, tandis qu'en zone accidentée, il est dense et fortement encaissé. Ces cours d'eau présentent généralement un profil sinueux et sont orientés dans le sens Sud Nord à Dagamtenga et dans le sens Sud Ouest Nord Est à Dakonsin. Le réseau hydrographique de ces deux villages est constitué de nombreux petits cours d'eau temporaires peu encaissés et dégageant des interfluves. Ils collectent les eaux de ruissellement et les drainent dans les bas-fonds. Le régime temporaire de ces cours d'eau est à l'origine de la précarité des eaux naturelles, ce qui nécessite la réalisation de nombreux points d'eau artificiels.

1-4. La géomorphologie et les sols

Selon les études réalisées dans la zone, notamment celle de LANKOANDE (1994) et nos observations sur le terrain, l'ensemble de la province repose sur une plaine fortement disséquée par des vallons dont l'altitude varie entre 250 m et 300 m et la pente moyenne inférieure à 1%. Sa monotonie est rompue par endroits par des collines isolées aux flancs abrupts dominant de 20 m à 40 m les molles ondulations de la plaine.

Sur le plan géomorphologique, les terroirs de Dagamtenga et Dakonsin reposent sur des formations antébirimienues composées de roches migmatites, gneissiques et granitiques. Les unités géomorphologiques dominantes sont les glacis et les bas-fonds entrecoupés par quelques reliefs résiduels constitués par des affleurements cuirassés.

Quant aux sols, ils sont principalement de type ferrugineux tropicaux à concrétions ou à tâches. Il s'agit de sols lessivés caractérisés par une couleur rouge ou ocre. Ils se subdivisent principalement en trois catégories :

- Les sols peu profonds sur cuirasses : leur épaisseur ne dépasse pas 10 cm. Ils proviennent généralement de l'altération superficielle des granites ou des migmatites. Ils sont localisés sur les plaines et les buttes, et caractérisés par une texture gravillonnaire. Ces sols ont une très faible rétention en eau et sont pauvres en éléments chimiques. Malgré leur valeur agronomique quasi nulle ils sont souvent mis en cultures.

- Les sols à sesquioxydes de fer et de manganèse des glacis. Ils ont une épaisseur comprise entre 10 et 110 cm. Ces sols sont généralement riches en hydroxydes de fer répartis dans l'ensemble du profil. Ils ont une texture limono-sableuse à limono-argilo-sableuse (en profondeur) et sont caractérisés par un processus de ferruginisation et de lessivage. Leur carence en calcium et en magnésium provient du lessivage des horizons superficiels. Ils sont moyennement aptes aux cultures du mil, du sorgho, du niébé, de l'arachide, et marginalement aptes à inaptes pour les cultures du maïs et du riz.

- Les sols profonds (105 cm) en position basse (colluvions et alluvions) généralement au niveau des bas-fonds. Ce sont des sols hydromorphes à pseudogley. Ils ont une texture limoneuse à limono-argileuse et quelquefois argilo-limoneuse à argileuse. Ils sont imperméables et compacts, et possèdent une potentialité chimique moyenne. Ils sont aptes aux cultures de riz, de sorgho et au maraîchage.

On trouve également dans la zone, des sols bruns eutrophes ferruginisés qui occupent de petites superficies au niveau des glacis. Ces sols assez profonds ont une texture limono sableuse à limono argileuse. Ils sont aptes à la culture du sorgho.

Dans la caractérisation locale (Mooré) les sols à textures gravillonnaires sont appelés «zenka», les sols à texture sableuse ou sablo-argileuse, «bisga» et les sols à texture limono argileuse, «bollé».

L'ensemble de ces sols est soumis à un processus de dégradation très prononcé dû non seulement à l'érosion par l'action du ruissellement et des vents, à la déforestation mais aussi aux pratiques culturelles inadaptées. C'est surtout au niveau

des bas-fonds que l'érosion est intense avec le sapement des berges et le ravinement, particulièrement dans le village de Dagamtenga (voir images 1 et 2 page 27). Aussi, leur structure physique a été affectée par la disparition du couvert végétal et l'apparition de nombreuses zones dénudées et érodées dans les deux villages.

Cette dégradation constante des sols, liée notamment à l'action anthropique, s'est traduite surtout par une augmentation de la superficie des terres cultivées et une baisse des rendements. Au cours des enquêtes de terrain, les paysans âgés ont décrit la situation en ces termes : *"Jadis nos parents cultivaient sur de petites superficies par rapport à celles cultivées aujourd'hui; Le rendement était élevé et le stock céréalier suffisait à nourrir toute la famille jusqu'à la prochaine campagne. De nos jours les superficies emblavées sont de plus en plus importantes et les rendements de plus en plus bas"*.

En effet l'observation des cartes d'occupation du sol (pages 29 à 31) montre que la terre commence à se raréfier dans cette zone, particulièrement à Dakonsin qui ne dispose plus de nos jours de terres cultivables.

Sapement des berges à Dagamtenga



Image 1



Image 2

1-5. La végétation

Les deux villages étudiés, à l'instar de toute la province du Kourittenga, appartiennent au secteur septentrional du domaine phytogéographique soudanien (Guinko: 1984). Sur les cartes d'occupation des sols, trois strates sont distinguées : la savane arborée, la savane arbustive et la savane arbustive dégradée. Les forêts galeries existent également le long des cours d'eau.

Les espèces essentiellement rencontrées sont typiquement soudaniennes. Ce sont notamment *Butyrospermum parki* (taanga)², *Lannea microcarpa* (sâbga), *Parkia biglobosa* (doâaga), *Commifora africana* (sâ noabga), *Bombax costatum* (voaka), *Piliostigma reticulata* (bagâdaga), *Combretum glutinosum* (koôdogo poko), *Tamarindus indica* (pusga) et *Diospyros mespiliformis* (gaaka). Quant aux espèces des forêts galeries, elles sont principalement constituées de *Guiera senegalensis* (kouigda wonré), *Piliostigma reticulatum* (bangna), *Lannea microcarpa* (siibiga), *Anogeissus leiocarpus* (siiga), *Myragyna inermis* (yilga), etc.

Mais de nos jours, ces formations ont été fortement dégradées, faisant place à des lambeaux de savanes dégradées et/ou fortement anthropisées. La dégradation de ces formations a pour causes essentielles :

- L'action de l'homme à travers les systèmes de productions traditionnels consommateurs d'espace, la coupe abusive du bois et l'élevage qui contribue à détruire certains ligneux. Les femmes, en grande partie, sont responsables de la dégradation de cette ressource qu'elles exploitent pour le bois de chauffe.

- La baisse de la pluviométrie dans la zone à partir des années 1960.

Cette dégradation de la végétation a entraîné :

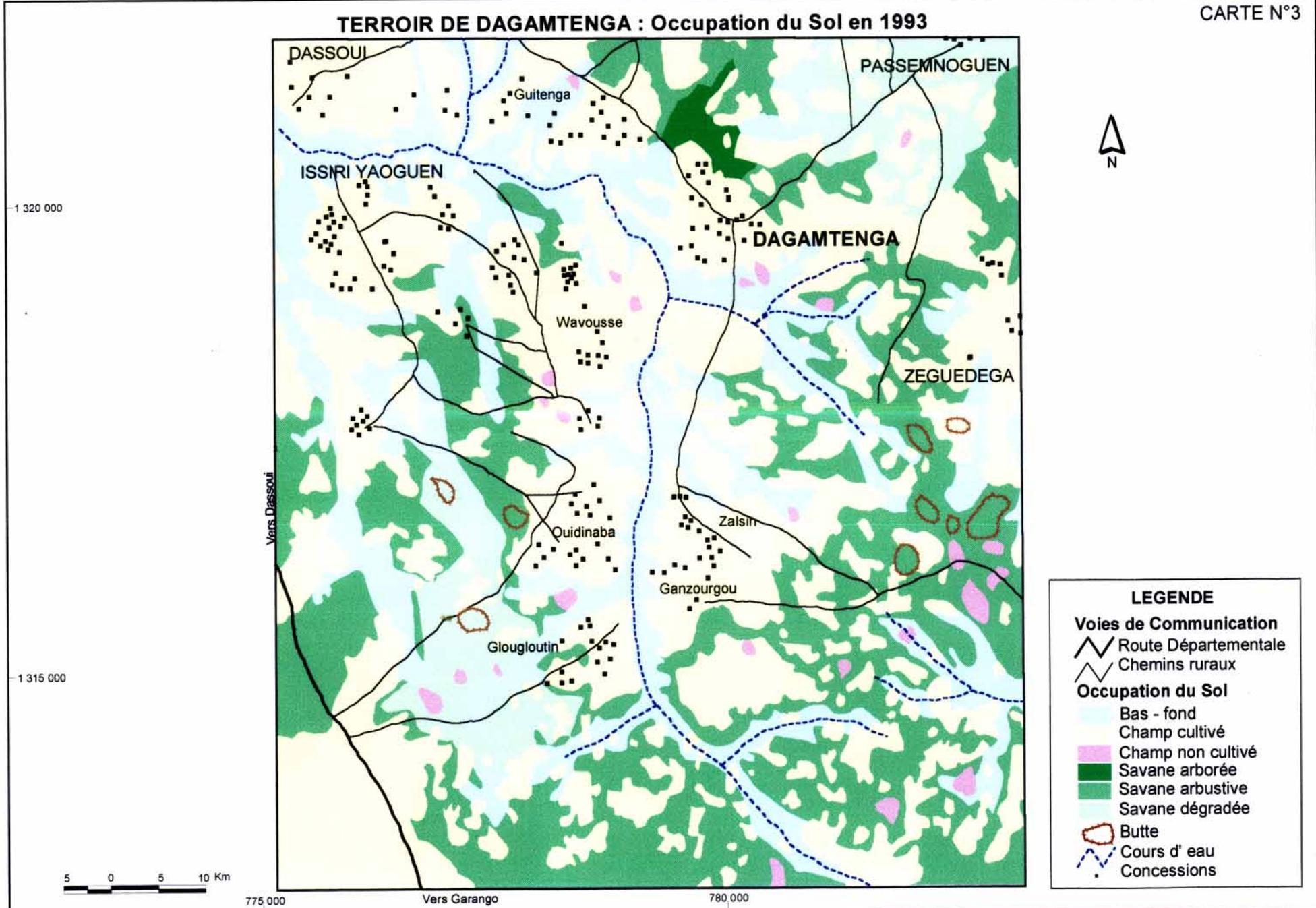
- La disparition de certains ligneux exigeants en eau et la dégradation des sols.
- Le recul de la forêt qui oblige les femmes de Dakonsin à parcourir de très longues distances dans la province voisine (Fada NGourma) pour s'approvisionner en bois.

De ce fait les femmes, principales utilisatrices de ces ressources, sont directement affectées par la dégradation des ressources naturelles.

² En langue Mooré.

TERROIR DE DAGAMTENGA : Occupation du Sol en 1993

CARTE N°3



LEGENDE

Voies de Communication

- Route Départementale
- Chemins ruraux

Occupation du Sol

- Bas - fond
- Champ cultivé
- Champ non cultivé
- Savane arborée
- Savane arbustive
- Savane dégradée
- Butte
- Cours d' eau
- Concessions

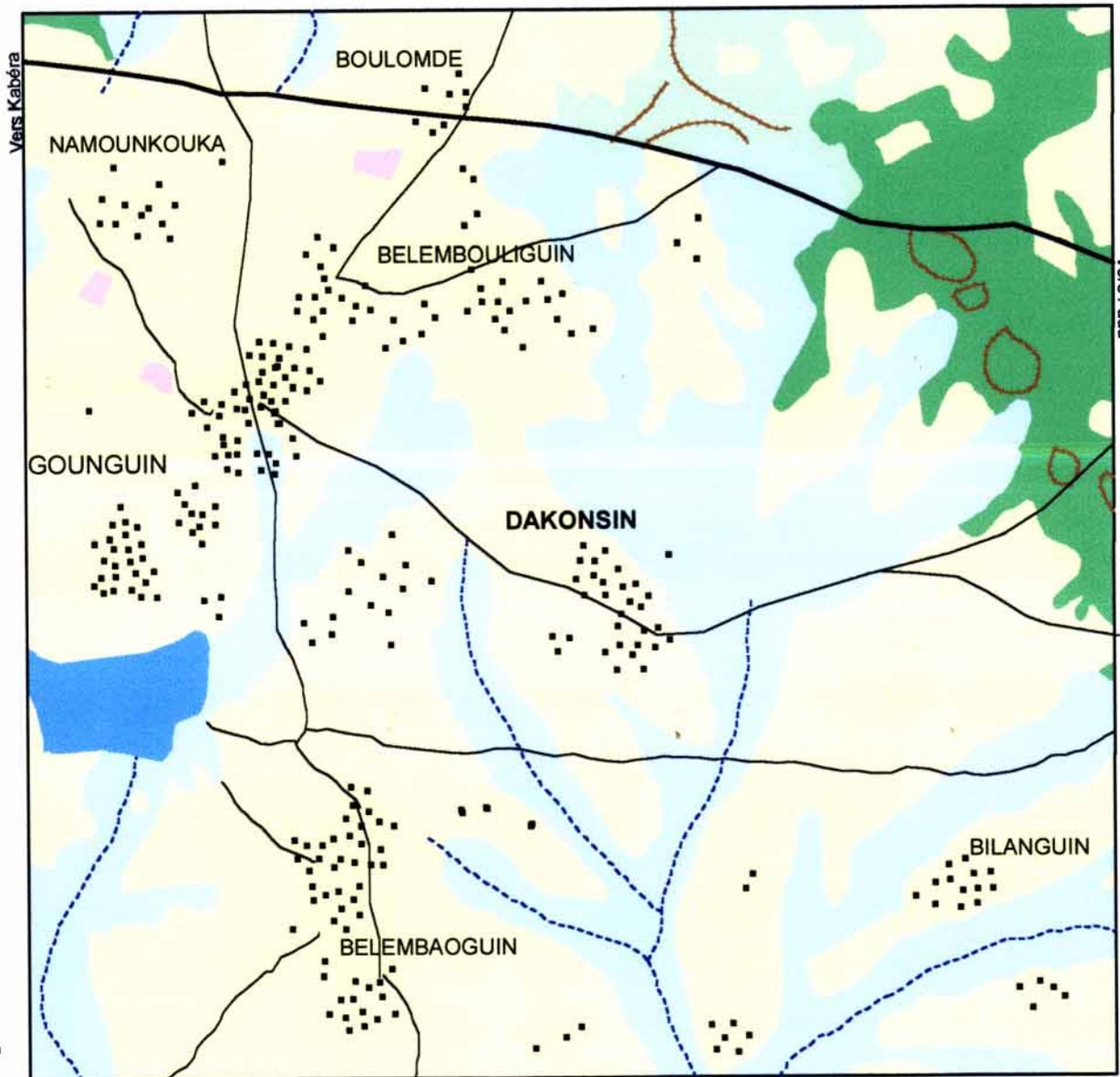


775 000

Vers Garango

780 000

TERROIR DE DAKONSIN : occupation du sol en 1993



LEGENDE

Voies de communication

- Route Départementale
- Chemins ruraux

Occupation du sol

- Barrage
- Bas-fond
- Champs cultivés
- Champ non cultivé
- Savane arbustive
- Savane dégradée
- Butte
- Escarpement
- Cours d'eau
- Concessions

1 345 000

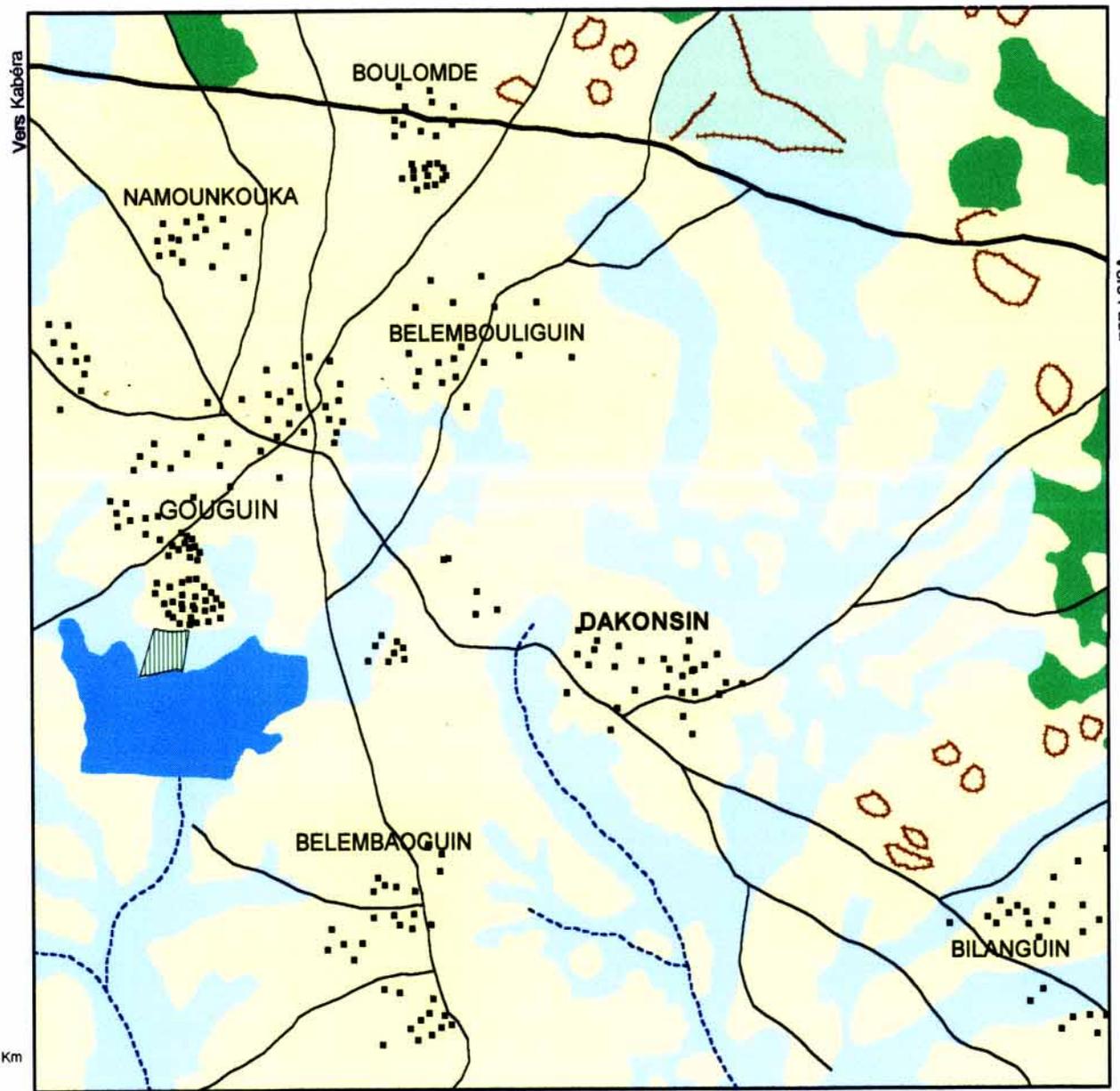
30

0.3 0 0.3 0.6 Km

820 000

TERROIR DE DAKONSIN : occupation du sol en 1998

CARTE N°5



LEGENDE

Voies de communication

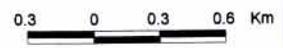
- Route Départementale
- Chemins ruraux

Occupation du sol

- Barrage
- Bas-fond
- Champs cultivés
- Verger
- Savane arbustive
- Savane dégradée
- Butte
- Escarpement
- Cours d'eau
- Concessions

1 345 000

31



820 000

2. LES ASPECTS HUMAINS

2-1. La mise en place de la population à Dagamtenga et Dakonsin

Deux facteurs ont marqué l'histoire du peuplement des villages concernés par notre étude. Le premier facteur est lié à des mésententes et/ou à des conflits de succession autour de la chefferie qui ont obligé les groupes vaincus à la conquête d'autres territoires. Quant au second facteur plus récent, il est lié à des mouvements de population à la recherche de terres cultivables.

2-1-1. Le peuplement de Dagamtenga

L'histoire du village de Dagamtenga relatée par les vieux indique que Dagamtenga doit son nom au premier habitant, Ragana MALGUBRI. Ses ancêtres qui seraient venus de Gambaga s'installèrent d'abord à Guikongo. Le règne des MALGUBRI à Guikongo serait marqué par le "teng kum", période durant laquelle ils auraient pratiqué le commerce des hommes. Mais depuis l'arrivée des missionnaires blancs, cette pratique aurait été interdite; Ainsi ceux qui continuaient à pratiquer ce commerce étaient poursuivis. C'est pour échapper à ces représailles que RAGANA et ses frères ont quitté leur village d'origine à la conquête d'autres territoires. Ils auraient transité par Koupèla avant de s'installer dans le village de Dagamtenga.

A leur arrivée, ils fondèrent l'actuel quartier Natenga (quartier du chef en Mooré) communément appelée Ragantenga (terre de Ragana) par les populations. Ils sont depuis lors les détenteurs de la chefferie traditionnelle.

Les MALGUBRI sont suivis peu après leur installation à Dagamtenga par des Peuls, venus de la région de Guémonré (Tenkodogo), à la recherche de pâturage pour leur bétail.

Ces deux groupes seront ensuite rejoints par d'autres peuples suite à des vagues de migrations venant surtout de la province du Boulgou (Garango, Loanga, Komtoèga, Tenkodogo etc.). Les causes de ces migrations seraient liées aussi bien à la recherche de terres cultivables qu'à des tensions internes dans les villages d'origine (désaccord

avec la chefferie en place notamment). Ainsi progressivement virent le jour, les quartiers Ganzourgou, Zalsin, Glougloutin, Wavoussé, Guitenga, Kologkoômin et Ouidinaba.

Les populations de Dagamtenga portent ainsi une diversité de patronymes. Certains sont regroupés dans des quartiers entiers : ce sont les SIMBRE venus de Simbrtenga (Tenkodogo) installés dans les quartiers Zalsin, Ouidinaba et Wavoussé, les WANDAOGO venus de Zourouma (vers Garango) installés à Glougloutin et les SANDWIDI installé à Ganzourgou. On trouve également les MALGUBRI dans les quartiers Kologkoômin, Zalsin et Guitenga. Leur présence dans ces quartiers serait liée au rétrécissement des terres cultivables dans leur quartier Natenga. D'autres par contre tels que les GUIRE, les BAMBARA, les YODA, les SORGHO, etc. moins nombreux sont dispersés dans les différents quartiers.

On compte aujourd'hui à Dagamtenga huit quartiers qui sont Natenga³, Ganzourgou, Zalsin, Glougloutin, Wavoussé, Guitenga, Kologkoômin et Ouidinaba.

Quant aux ethnies en présence, les plus nombreuses sont les Bissa qui représentent environ 60% de la population. Les Mossi (représentés surtout par les MALGUBRI) sont estimés à 30% de cette population et les Peuls, sédentaires peu nombreux, ne représentent que 10% de la population.

2-1-2. Le peuplement de Dakonsin

A Dakonsin, d'après l'histoire racontée par les notables, les DAYAMBA seraient les premiers à s'installer dans le village. Originaires de la région de Boulsa, ils s'installèrent dans le quartier Dadojbstenga. Ils occupèrent à leur arrivée une clairière d'où l'appellation de leur village «zinkonskonsin» littéralement traduit du Mooré «clairière» ou «terrain nu». Le nom Dakonsin serait donc une désappellation de zinkonskonsin.

Le second groupe qui s'est installé est constitué par les NOBA originaires de Tilonti et Guikongo (Gourma) dans la région de Diapangou. Ils seraient partis de leur terre d'origine à la suite de querelles entre frères à propos de la chefferie. Les NOBA,

³ Le quartier Natenga regroupe des sous quartiers que sont Lamlakré et Mingin.

traditionnellement considérés comme des princes auraient assumé la chefferie à leur arrivée. Les DAYAMBA issus de la lignée des "tensobdamba" seraient alors les responsables de la gestion spirituelle de la terre.

Le peuplement de Dakonsin s'est poursuivi avec l'arrivée progressive d'autres groupes. Ce sont les OUANGO de Tentako (Tendatenga), les YOUGBARE de Ouéffin, les SAWADOGO ou KOMBERE venus de Nagbongo et Bounka (Gourma) et les TOUGOUMA originaires du département de Gounghin.

De nos jours, le village compte six quartiers correspondant aux noms des six patronymes. Ce sont : Dadojbstenga habité par les DAYAMBA, Nobstenga ou Natenga habité par les NOBA, Wongtenga habité par les OUANGO, Gayenstenga habité par les YOUGBARE, Gandemtenga habité par les SAWADOGO et Tougoumatenga habité par les TOUGOUMA.

Quant aux groupes ethniques en présence dans le village, ce sont les Mossi composés des DAYAMBA, des OUANGO et des SAWADOGO, les Zaoces (composante du groupe ethnique mossi) regroupant les TOUGOUMA et les YOUGBARE et enfin les Gourmantche représentés par les NOBA. Il faut noter cependant que les langues couramment parlées sont le mooré et le zaocé.

Au nombre de ces patronymes les plus représentatifs en nombre sont les DAYAMBA, les NOBA, et les OUANGO (plus de 70% de la population). Quant aux YOUGBARE, SAWADOGO et TOUGOUMA, ils sont très peu nombreux dans le village (moins de 30% de la population)⁴

2-2. Les données démographiques

2-2-1. La répartition spatiale de la population

Selon les données du recensement général de la population de 1996 par l'INSD, la population de Dagamtenga est estimée à 2031 habitants et celle de Dakonsin à 662 habitants. Les femmes sont numériquement majoritaires avec des taux de 54,75% pour Dagamtenga et 54,08% pour Dakonsin. Comparativement au recensement

⁴ Les pourcentages des ethnies dans les 2 villages sont les estimations faites sur le terrain avec les populations.

effectué en 1985 (2653 habitants à Dagamtenga et 734 à Dakonsin), on constate une diminution de la population dans les deux villages. Cette situation pourrait s'expliquer par le phénomène migratoire.

A l'image de la province, la répartition par tranches d'âge de la population révèle une importance des jeunes dans les deux villages. En effet, les résultats du recensement de 1996 montrent que les jeunes de moins de 15 ans représentent 50,61% de la population à Dagamtenga et 45,16% à Dakonsin. Ils constituent avec les personnes âgées de plus de 65 ans (5,36% et 6,49% respectivement à Dagamtenga et à Dakonsin) une population à charge assez importante.

La tranche de la population la plus active qui est de 43,72% à Dagamtenga et 43,65% à Dakonsin, constitue la principale main d'œuvre pour les activités agricoles.

Les densités de population sont élevées dans les deux villages. Elle est de 84,17 hab/km² à Dagamtenga et de 117,79 hab/km² à Dakonsin⁵. Ces fortes densités traduisent la pression foncière que connaît la zone d'étude.

Les populations, concentrées à Dakonsin et dispersées à Dagamtenga, sont surtout regroupées le long des bas-fonds.

2-2-2. Les mouvements de population

Le phénomène migratoire touche 19,90% et 13,60% des populations respectives de Dagamtenga et de Dakonsin. Ce phénomène concerne particulièrement la frange active masculine des populations (données de l'UPGO/Kourittenga).

Deux types de migrations sont observés dans la zone. Il s'agit :

- De la migration interne qui touche respectivement 19,45% et 11,1% des populations de Dagamtenga et Dakonsin. Elle se fait à l'intérieur du pays et est généralement orientée vers les grands centres commerciaux tels que Koupèla et Pouytenga durant la saison morte; pendant la saison pluvieuse elle est plutôt orientée vers les provinces voisines du Gourma et de la Kompienga, à la recherche de terres cultivables. Ce type de migration saisonnière concerne particulièrement les populations de Dakonsin.

⁵ Les superficies des deux villages ont été estimées sur PVA.

- De la migration externe qui ne touche que 0,44% de la population à Dagamtenga et 1.2% de la population à Dakonsin (UPGO/Kourittenga). Elle est essentiellement tournée vers les pays voisins du Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin et quelque fois vers l'Europe, en particulier l'Italie. Ces migrants ne rentrent au village que de façon occasionnelle.

2-3. Les structures sociales

L'organisation sociale dans les deux villages concernés par l'étude s'observe à un double niveau familial et village.

L'organisation familiale se distingue aussi bien dans le cadre restreint de la cellule familiale que dans le cadre élargi du lignage.

Dans le cadre restreint, l'organisation se limite aux membres d'une même concession (yîri). La concession est la cellule dans laquelle règne une forte cohésion sociale et qui est gérée par un chef de famille. Celui-ci est au centre des prises de décisions importantes et de la résolution des problèmes familiaux. Généralement, le chef de famille coiffe un ou plusieurs chefs de ménage - qui sont les frères cadets ou le(s) fils aîné(s) - habitants dans des enclos familiaux (zaghsé), à l'intérieur de la concession avec épouse et enfants. Chaque membre de la famille occupe individuellement une case (dogho) dont l'emplacement et la taille varient selon le statut de l'occupant (chef de famille, jeune célibataire, femme et enfants, etc.). Ainsi, il règne un ordre à l'intérieur de la concession auquel veille le chef de famille. Ce dernier gère les problèmes quotidiens tels que l'assurance de la sécurité alimentaire (il a l'entière responsabilité des greniers situés aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la concession), la répartition des tâches, les questions sanitaires, etc. Le chef de famille veille également sur le bon comportement des membres de la famille, car son respect au sein de la communauté en dépend.

Lorsque les problèmes dépassent le cadre familial restreint, il revient à la famille élargie, c'est-à-dire le lignage, de les gérer. Au sein du lignage on retrouve également une organisation rigoureuse autour du chef de lignage et des membres influents de la famille. Ceux-ci prennent les décisions concernant le mariage, les

cérémonies funèbres, la date et l'organisation des funérailles, les problèmes fonciers du lignage, etc.

Ainsi, la famille est la principale structure de base dans l'organisation sociale où l'homme occupe une importante place dans les prises de décision contrairement à la femme qui est reléguée au second plan. Elle est en effet tenue à l'écart des décisions prises par les hommes. Les tâches qui lui sont affectées sont les travaux domestiques à travers lesquelles elle joue le rôle de mère et d'épouse. Son statut dans la sphère familiale ne lui permet donc pas de s'impliquer dans les prises de décisions et la place de ce fait en seconde position par rapport à l'homme. Cependant, il faut noter que la femme dans la société traditionnelle joue un rôle important dans le rapprochement de deux familles et/ou de lignages à travers le mariage. Donner sa fille en mariage à une autre famille peut signifier une récompense, un gage d'amitié ou une reconnaissance envers la famille.

A l'échelle du village, l'organisation sociale gravite autour des autorités coutumières que sont le chef de village, le chef de terre, les chefs de quartiers et les "vieux". Ces autorités sont principalement chargés de :

- Veiller à une bonne cohésion sociale au sein du village.
- Veiller au respect des prises de décisions importantes.
- Trancher les conflits sociaux de grande envergure.
- Veiller à la bonne gestion des terres et régler les conflits fonciers.
- Faire respecter les coutumes.

Cependant les mécanismes et les acteurs impliqués dans la gestion et les prises de décision diffèrent d'un village à un autre.

A Dagamtenga la chefferie est détenue par le lignage des MALGUBRI. Le rôle du chef du village est surtout administratif, et il préside aux prises de décisions importantes (règlement de conflits avec les terroirs voisins, de conflits sociaux, etc.). A cet effet il est assisté par les "vieux" sages du lignage des MALGUBRI, le chef de terre et ses frères. Les chefs de quartier des migrants ne participent pas aux prises de décision; ils ont seulement un rôle consultatif.

Le chef de Mingin, le chef du sous quartier Mingin, du lignage des MALGUBRI est le chef de terre. Il préside les sacrifices aux dieux de la terre dans les

bois sacrés. Il est le seul intermédiaire entre les hommes et les dieux. Il est également au centre des cérémonies qui suivent l'intronisation d'un nouveau chef du village. Dans ce cas le chef du village, de retour de Koupèla où s'effectue l'intronisation, réside quelques jours dans la concession du chef de Mingin, juste pour les cérémonies d'usage avant de regagner sa propre concession. Ainsi il a un rôle essentiellement spirituel.

Il existe cependant dans chaque quartier des lieux sacrés où les sacrifices sont présidés par les représentants coutumiers des dits quartiers. Ces rites sont surtout observés en début de campagne pour implorer la grâce des dieux et en fin de campagne agricole pour remercier les dieux de la terre.

Hormis le chef de terre et le chef de village qui sont les principales autorités coutumières, il existe également des «petites» chefferies qui jouent un rôle plus ou moins important. Il s'agit du :

- «Kam-Naba» : il joue le rôle de l'intermédiaire et de médiateur en cas de conflit. Il aide à restaurer la paix dans le village.

- «San-Naba» : il est chargé de recevoir tout étranger qui arrive dans le village. C'est lui qui offre l'hospitalité à l'étranger et l'introduit auprès du chef de village.

- «Silmi-Naba» : il s'occupe de tout Peul venant s'installer dans le village. Le Peul est d'abord conduit chez ce dernier qui le présente au chef de village. Les problèmes relatifs aux Peuls lui sont en premier exposés.

- «Saman-Naba» : il assiste et accompagne le chef pour les différentes audiences qui ont lieu chaque mardi. Il joue donc le rôle de secrétaire.

- «Baloum Naba» : il est chargé de la surveillance des épouses du chef. Autrefois il était castré, ce qui ne se fait plus de nos jours.

Cette organisation des mécanismes et des acteurs de prise des décisions est différente à Dakonsin.

En effet le chef issu du lignage des NOBA est soutenu ici par le conseil des «vieux» qui regroupe les doyens d'âge de chaque quartier (chef de lignage) et ses frères qui l'assistent dans les prises de décisions importantes. L'organisation sociale est essentiellement structurée au niveau des différents lignages qui ont chacun un rôle bien distinct. C'est ainsi que les DAYAMBA sont les «tensobdamba» (détenteurs du

pouvoir de la terre). Ils sont de la caste des forgerons et président les cérémonies pour l'implantation des nouvelles habitations chez les NOBA. Les YOUNGBARE sont les fossoyeurs du village. Ils président les cérémonies funèbres. Les OUANGO sont les responsables des masques. Ils fixent aussi la date du «basga» (grande cérémonie coutumière) en concertation avec les NOBA. Les SAWADOGO sont des griots et les TOUGOUMA des bouchers.

Cette organisation sociale décrite à l'échelle du village n'implique pas les femmes, car elles ne jouent pas un rôle important à ce niveau.

CONCLUSION PARTIELLE

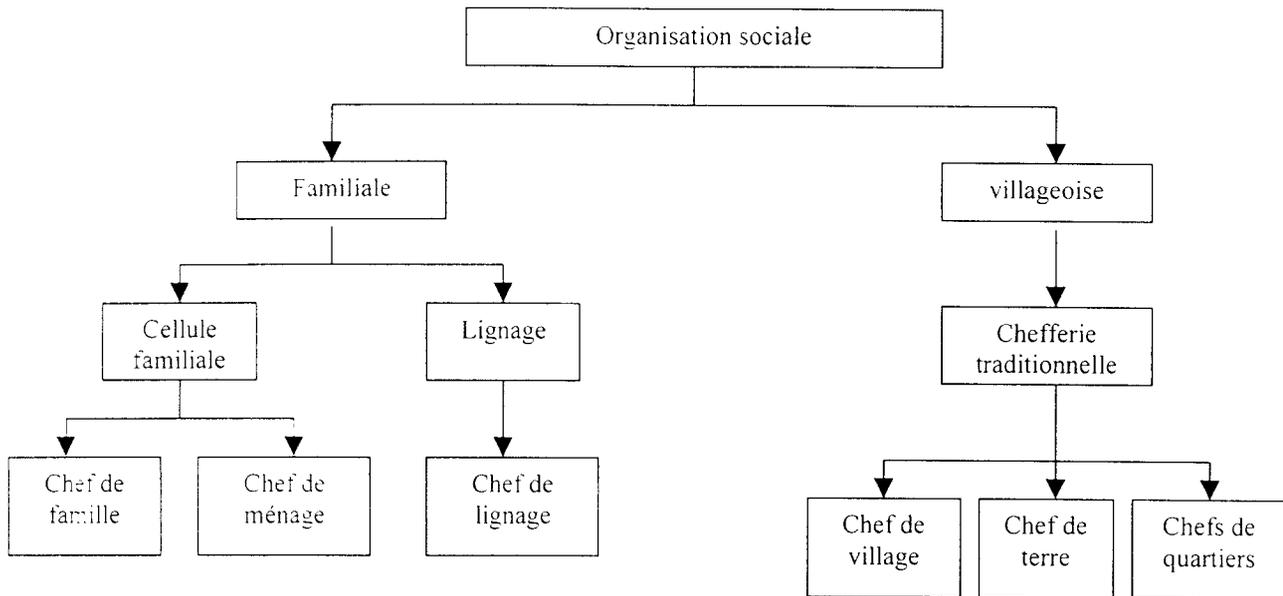
L'analyse du contexte physique de la zone étudiée montre que les ressources naturelles sont soumises à une dynamique régressive caractérisée par la dégradation des conditions climatiques qui a affecté les potentialités en sols, eaux et végétation.

Mais de nos jours, c'est surtout l'action de l'homme qui est la cause principale de cette dégradation à travers les pratiques culturelles inadaptées. Peu conservatrices du milieu naturel, ces pratiques culturelles ont eu pour conséquence la rupture de l'équilibre entre les activités agricoles et le milieu biophysique.

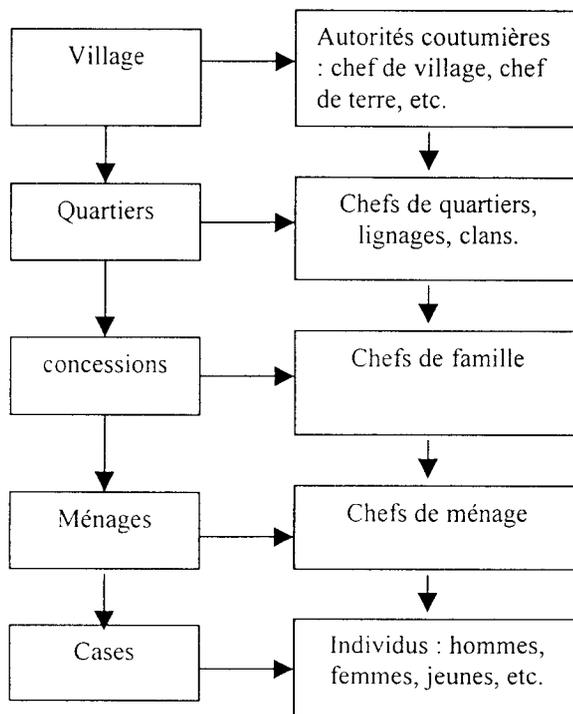
L'analyse des aspects humains a mis en exergue les caractéristiques principales de la population, à savoir sa jeunesse, le fort taux d'accroissement et la mobilité observée chez la tranche des actifs de sexe masculin; ce qui confirment encore la forte pression exercée sur les terres cultivables et leur dégradation continue. Elle a aussi permis de connaître l'organisation traditionnelle de la société dans laquelle les femmes sont marginalisées et tenues à l'écart des prises de décision.

Le statut social des femmes et la dégradation des ressources naturelles, notamment la terre, ont certainement des impacts sur l'accès des femmes à la terre. Le fort taux d'accroissement de la population conduit à un besoin de plus en plus élevé de terres; cela pourrait être davantage un facteur d'insécurité foncière pour les groupes vulnérables telles que les femmes.

SCHEMA N°2 : NIVEAU D'ORGANISATION ET DE RESPONSABILISATION



SCHEMA N°3 : HIERARCHIE DE LA RESPONSABILISATION AU NIVEAU DU VILLAGE



CHAPITRE 2 : LES ACTIVITES ECONOMIQUES

La vie économique des deux villages repose essentiellement sur les activités agricoles et pastorales. A celles-ci s'ajoutent des activités secondaires telles que le commerce et l'artisanat.

1. L'AGRICULTURE

1-1. Les principales caractéristiques

L'agriculture est de loin la principale activité dans l'ensemble de la province puisqu'elle occupe la quasi-totalité de la dite population.

Les principales spéculations sont le sorgho rouge, le maïs, le petit mil ; à celles-ci s'ajoutent les cultures intermédiaires qui sont le riz dans les bas-fonds, l'arachide, le niébé et certaines cultures de rentes très peu développées comme le coton et le sésame.

La campagne agricole 98/99 (Ministère de l'Agriculture; 1999) de la province a donné les résultats suivants :

- Sorgho rouge : 24823t, soit 8,14% de la production nationale ;
- Sorgho blanc : 3232t, soit 0,36% de la production nationale ;
- Mil : 28261t, soit 2,90% de la production nationale ;
- Maïs : 1242t, soit 0,33% de la production nationale ;
- Riz : 1552t, soit 2,94% de la production nationale ;
- Arachide : 7527t, soit 3,50% de la production nationale.

L'activité agricole s'organise principalement au niveau des exploitations familiales regroupées autour des chefs de famille. Ces exploitations sont le plus souvent morcelées à cause des besoins d'exploitations individuelles de certains membres de la famille. L'individualisation des unités d'exploitation contribue à une parcellisation de l'espace cultivé. Cette parcellisation est visible à cause des nombreux chemins ruraux qui marquent les limites des exploitations collectives et individuelles. De même on observe dans les deux villages une disposition ordonnée des parcelles suivant les types de cultures :



Image-1 Terroir de Dakonsin : Parcelle située aux abords des concessions appartenant aux femmes

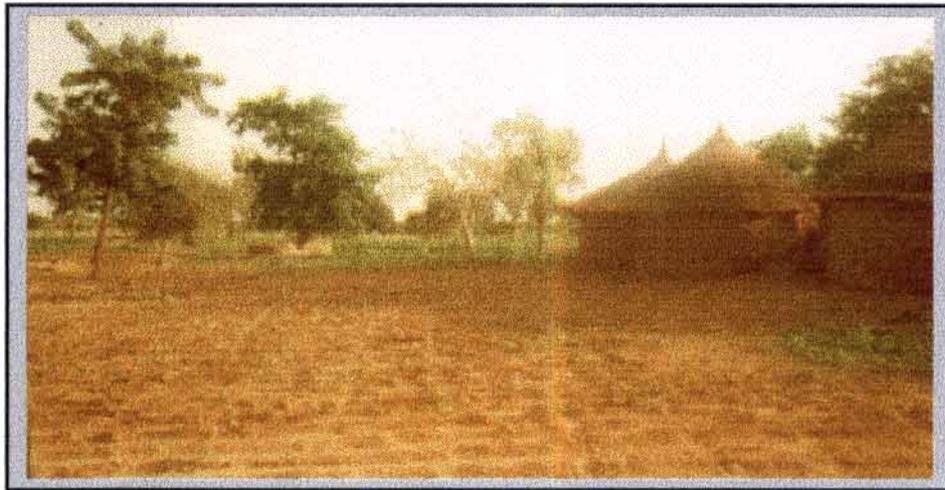


Image 2 - Terroir de Dakonsin : Champ de case



Image 3 - Terroir de Dakonsin : Champ de village



Image 1- Terroir de Dakonsin: Champ de brousse



Image 2 – Terroir de Dakonsin : Agroforesterie dans un champ de village

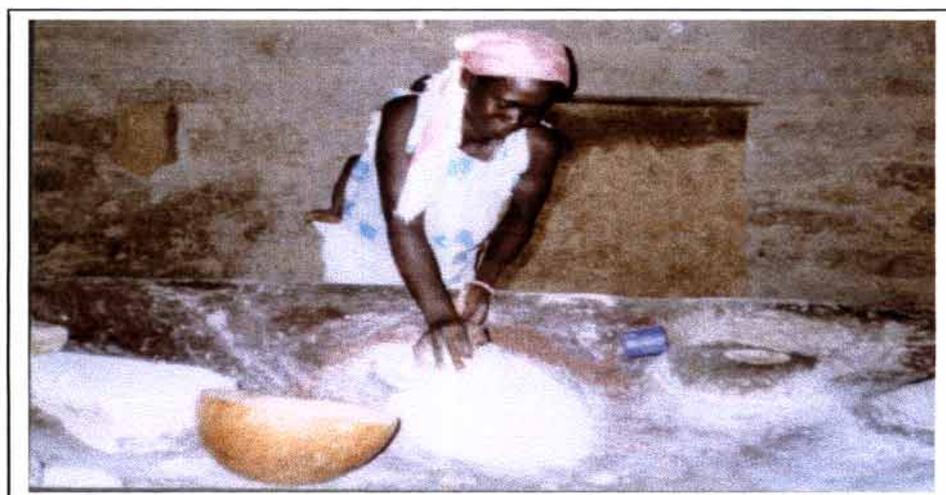


Image 3 – Terroir Dagamtenga : Mouture de grains de céréales

- Les champs de case ou «kamancé» où l'on cultive le maïs, produit de première importance pour la soudure et très convoité par les enfants. Le maïs est rarement associé à d'autres cultures. Le parcage des animaux et les déchets domestiques fertilisent ces champs qui sont exploités chaque année, justifiant ainsi l'absence de jachères. De petites superficies délimitées en arrière des cases, appelées «rampoya», sont réservées aux femmes qui y cultivent le gombo et le maïs.

- Les champs de village ou «konkoko» occupés par la culture du sorgho rouge généralement associé au niébé. La jachère est également quasi absente, mais contrairement aux champs de case ils ont moins d'apport en fumure.

- Les champs de brousse ou «puto» où est cultivé le petit mil associé au niébé. On y cultive aussi l'arachide et le voandzou en petite quantité. Ces champs sont quelquefois laissés en jachère (quasiment rare de nos jours) et les paysans pratiquent la rotation entre le petit mil et l'arachide afin de faciliter la régénération du sol.

- Les champs de bas-fonds ou «muntinga» sont essentiellement réservés à la culture du riz pluvial. Mais de nos jours, la majorité de ces terres dégradées sont beaucoup plus utilisées pour la culture du sorgho rouge et du gombo.

Le maraîchage est pratiqué également durant la saison morte à travers la culture de légumes tels que les tomates, les oignons et les aubergines.

La campagne agricole s'étale généralement sur huit mois de mai à décembre (confère schéma n°4). Elle débute dès les premières pluies avec les labours et les défrichages. Ensuite, viennent le temps des semis, des sarclages, du désherbage et des récoltes qui commencent à partir du mois de septembre par la récolte du maïs et se poursuivent jusqu'au mois de décembre.

Le matériel agricole utilisé est essentiellement constitué d'outils traditionnels qui se composent de :

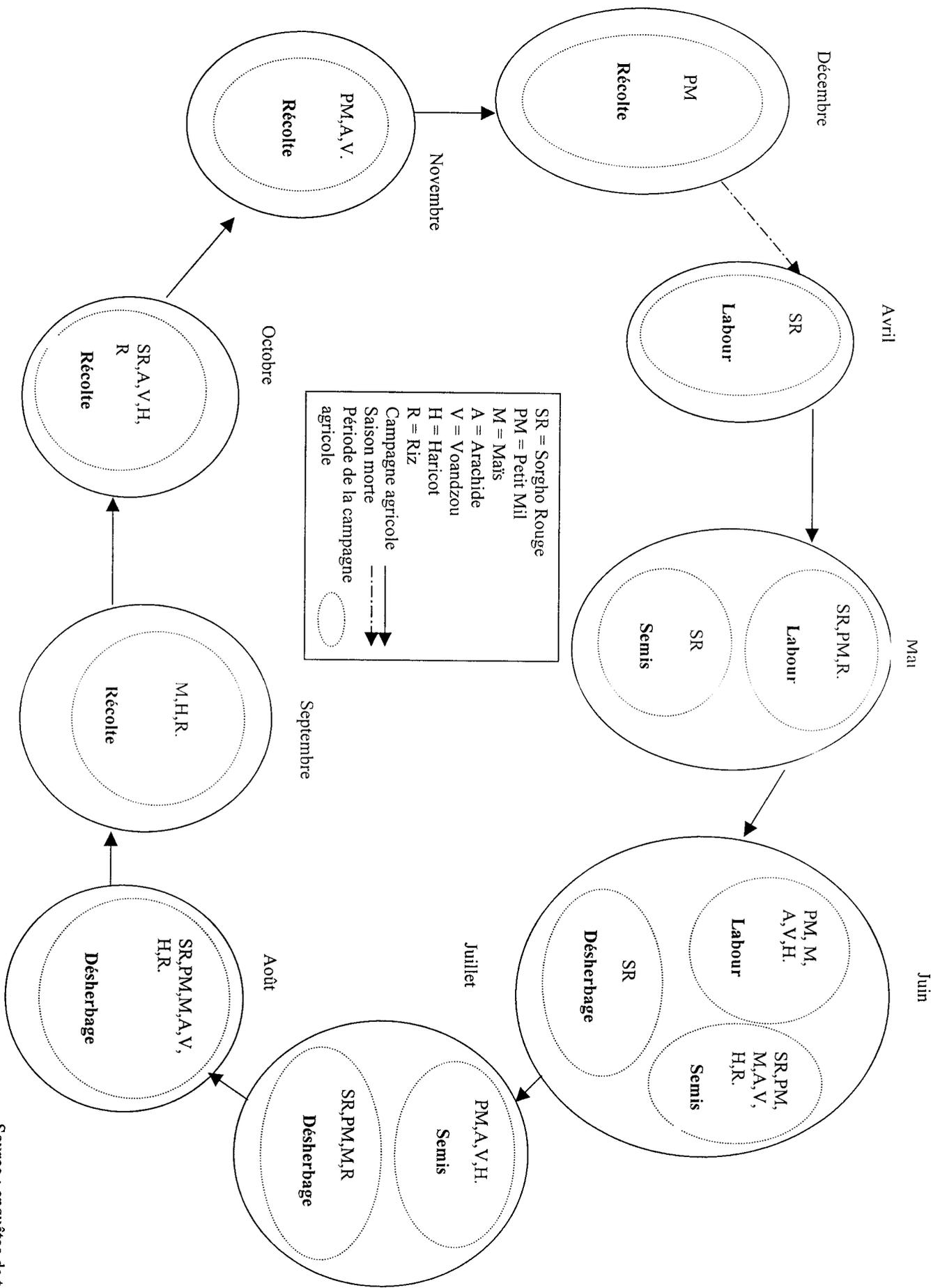
- La daba à lame large pour les labours.
- La daba à lame étroite et la petite calebasse contenant les semences pour les semis.
- La faucille et le couteau pour les récoltes.
- Le bâton pour le battage, etc.

L'utilisation de ces outils traditionnels et le système d'exploitation du type extensif pratiqué par les producteurs font de cette agriculture une agriculture de subsistance. Mais la tendance à l'utilisation des outils modernes est remarquable dans les deux villages. Pour ce qui est du village de Dakonsin, 4 unités de charrues, 16 unités de houes manga et 3 unités de rayonneurs ont été dénombrées par l'EMP du Kourittenga.

De nos jours la jachère est de moins en moins pratiquée par les producteurs. Elle est quasiment inexistante dans le terroir de Dakonsin. Les populations adoptent plutôt des stratégies telles que les techniques de semis en lignes, les cordons pierreux, les semences améliorées, la fumure organique, le pallaige, les bandes végétalisées. On observe aussi des associations de cultures telles que petit mil/voandzou et sorgho rouge/niébé, de même que des assolements avec les céréales et les légumineuses.

En plus de ces techniques, le système d'agro-foresterie est une technique moderne adoptée par les producteurs pour lutter contre la dégradation des sols (voire image 2, page 43). Introduite par les services techniques d'appui, elle permet aux producteurs de protéger des espèces ligneuses lors de la mise en valeur des terres. Les espèces conservées sont généralement *Acacia albida*, *Butyrospermum parki*, *Parkia biglobosa*, *Butyrospermum paradoxum*, *Tamarindus indica*, *Adansonia digitata*, *Commifora africana* et *Lannea microcarpa*. Les espèces exogènes (*Eucalyptus camaldulensis*, *Acacia milotica* etc.) introduites sont peu répandues parce que le manque d'entretien, la pauvreté des sols et l'insuffisance d'eau concourent à l'affaiblissement des plantes qui meurent facilement. En outre les agriculteurs évitent d'introduire en grand nombre ces espèces qui pourraient gêner les cultures. Dans ce cas la présence des végétaux naturels suffit.

SCHEMA N° 4 : Déroulement des activités agricoles à Dagamtenga et à Dakonsin



Source : enquêtes de terrain

1-2. Les activités agricoles des femmes

L'agriculture constitue la principale activité de la femme durant la saison pluvieuse. Cette activité est exercée aussi bien dans le champ familial que dans le champ personnel.

1-2-1. Les activités agricoles dans le champ familial

Le champ familial est une étendue de terre cultivable exploitée par les membres d'une famille vivants dans la même concession et dont la production a pour but d'assurer leur autosubsistance. Il se compose généralement des champs de case, des champs de village et des champs de brousse.

Toutes les femmes prennent part aux travaux champêtres qui débutent après le lever du soleil à partir de 8h00mn pour prendre fin en début d'après-midi aux environs de 14h00mn ou même au-delà. Ces travaux ont lieu tous les jours, sauf les vendredi ou les dimanche, jours consacrés à la prière. La conduite des travaux est essentiellement menée par le chef de famille, le rôle de la femme et des enfants se limitant principalement à un apport en main d'oeuvre.

La répartition des tâches entre les différentes couches de la société se fait en fonction de la nature des travaux. Ceux nécessitant un effort physique sont généralement affectés aux hommes. C'est ainsi que les hommes s'occupent principalement du défrichage, des labours, des buttages, des sarclages, de la récolte et du battage, tandis que les enfants s'occupent essentiellement du labour à la charrue. Les femmes quant à elles effectuent les labours, les semis, les sarclages, les moissons de panicules de mil, du transport des récoltes, du vannage du riz et du petit mil. La distribution des rôles permet d'exécuter rapidement les travaux champêtres. En effet, pendant que les hommes labourent (très souvent à la charrue), les femmes effectuent les semis. De même, au moment des récoltes, les hommes abattent les tiges pendant que les femmes tranchent les épis.

1-2-2. Les activités agricoles dans le champ personnel

En dehors du champ familial, les femmes s'adonnent également à leurs propres activités dans les champs personnels.

La parcelle individuelle de la femme est une portion du champ familial attribuée par le chef de famille afin qu'elle puisse disposer librement de ses productions. Sur le terrain on constate qu'une parcelle peut être subdivisée en petites portions où sont cultivés différents produits tels que l'arachide, le petit mil, le voandzou, etc. De même la femme peut avoir au moins deux parcelles localisées à des endroits différents. Ce constat nous amène à définir la parcelle de la femme en fonction des produits cultivés.

1-2-2-1. Les principaux produits cultivés

Trois catégories de produits sont cultivées. Ce sont les condiments, les céréales et les légumineuses (confère figures 3 et 4; page 49).

Les condiments essentiellement cultivés par les femmes sont le gombo et l'oseille. Le gombo est cultivé dans les parcelles situées aux abords des cases en association avec le maïs ainsi que dans les bas-fonds. A Dagamtenga et à Dakonsin il est respectivement cultivé par 95,56% et 93,33% des femmes. L'oseille est cultivée en brousse dans les limites des parcelles individuelles et/ou dans les champs autour du village.

Les céréales cultivées sont le petit mil (produit respectivement par 67,2% et 82,2% des femmes à Dagamtenga et à Dakonsin) et le sorgho rouge (45,56% à Dagamtenga et 13,33% à Dakonsin). La faible production de sorgho rouge à Dakonsin est liée aux raisons suivantes :

- L'insuffisance des champs de village destinés à la culture du sorgho rouge. La pression exercée sur ces espaces réduit la chance d'accès des femmes à ces terres.

- La persistance des hommes à respecter la tradition qui n'autorise pas les femmes à exploiter ces terres. Elles peuvent néanmoins cultiver le sorgho rouge dans les bas-fonds non aménagés.

Figure n°3 : PRINCIPALES PRODUCTIONS DES FEMMES A DAGAMTENZA

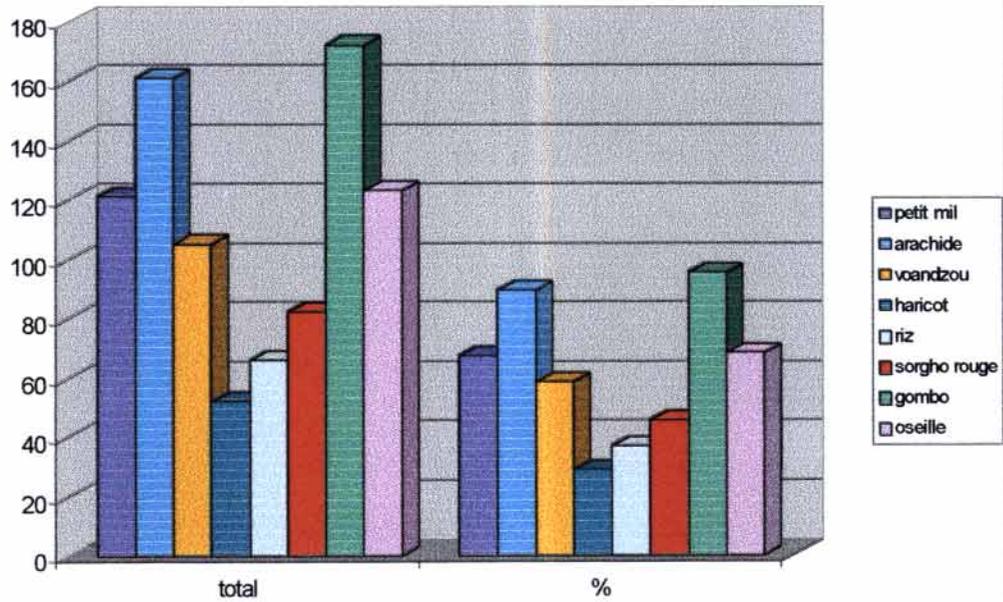
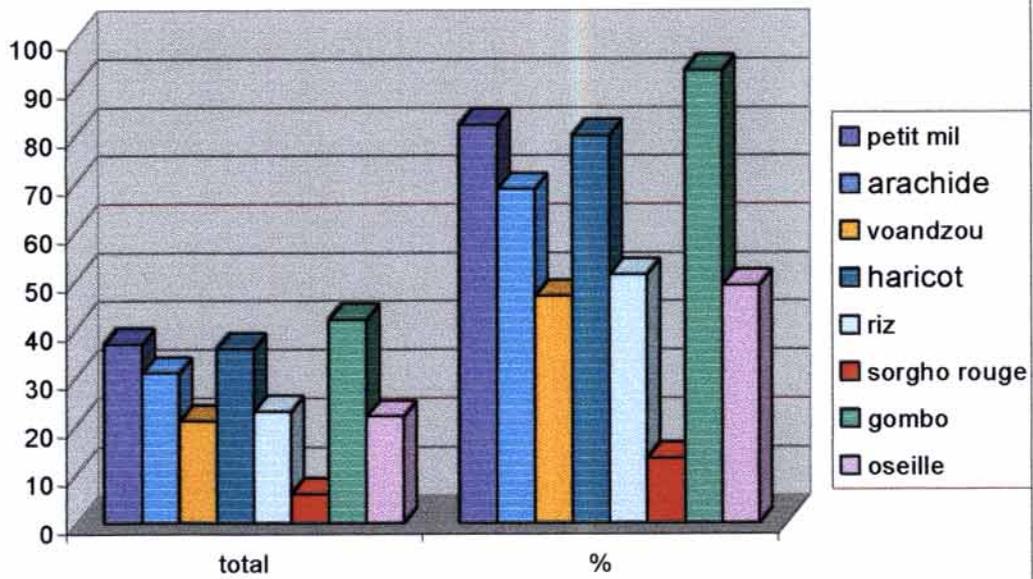


Figure n°4 : PRINCIPALES PRODUCTIONS DES FEMMES A DAKONSIN



Sources : données du terrain

La production céréalière permet aux femmes de participer à l'alimentation familiale. En effet 93,89% à Dagamtenga et 97,80% à Dakonsin destinent leurs productions à la consommation familiale.

Les légumineuses produites sont l'arachide, le voandzou et le haricot. Ces produits sont pour la plupart (90% et 66,7% à Dagamtenga et à Dakonsin) destinés à la vente. L'arachide est de loin le principal produit commercial car 89,44% et 69% des femmes enquêtées respectivement à Dagamtenga et à Dakonsin exploitent des parcelles d'arachide. Quant au voandzou, il est produit par 58,33% des femmes à Dagamtenga et par 46,7% des femmes à Dakonsin.

Le riz est également un féculent produit par les femmes et les jeunes filles. La plupart des bas-fonds sont exploités par les femmes, qui y cultivent cette céréale. Sa production est assez importante à Dakonsin puisqu'elle intéresse 51,1% des femmes contrairement à Dagamtenga où elle est produite par 36,67% des femmes (voire figures 3 et 4; page 49). Cette forte production de riz à Dakonsin s'explique par la présence de nombreux bas-fonds, dans le village dont un est aménagé avec l'appui de l'UPGO du Kourittenga.

Les femmes cultivent ainsi une diversité de produits destinés aussi bien à la vente qu'à la consommation. Toutefois la consommation familiale est prioritaire, car elles ne vendent en effet que lorsqu'elles sont sûres que la production familiale est bien suffisante.

Cependant, on constate des différences au niveau de la production des femmes des deux villages. Si, à Dagamtenga les femmes cultivent beaucoup plus les légumineuses (arachide et voandzou surtout), celles de Dakonsin par contre produisent beaucoup plus de céréales tel que le petit mil. Cette différence observée pourrait expliquer le fait que les femmes de Dakonsin destinent surtout leurs productions à la consommation familiale. Le problème d'insuffisance de la production familiale serait ainsi beaucoup plus crucial dans ce village par rapport à Dagamtenga. Dakonsin connaît en effet une très forte pression foncière conduisant à la réduction des superficies des champs familiaux. Les femmes produisent dans ce cas beaucoup plus de céréales pour compléter les productions familiales.

1-2-2-2. L'organisation du travail

Au cours de nos enquêtes, nous avons pu constater que les femmes bénéficient de temps libres dans la journée pour travailler dans leurs parcelles. Il s'agit notamment des heures matinales comprises entre 5h30mn et 7h30mn et dans l'après-midi à partir de 15h30mn jusqu'aux environs de 17h30mn. Elles peuvent également bénéficier d'une ou de deux journées entières pour travailler dans leurs parcelles, seulement quand les travaux du champ familial sont assez avancés.

Les femmes travaillent généralement seules dans leurs parcelles. Mais elles peuvent bénéficier de l'aide des enfants ou de l'époux pour ce qui concerne le labour à la charrue. En plus de ces deux formes d'aide, elles ont souvent recours au "sosoaga" ou "zabre-koobo" ("la culture du soir", littéralement traduit en Mooré) qui est une aide collective apportée à la femme accusant un retard dans ses travaux et regroupant les femmes et les jeunes du quartier.

Quant au matériel de travail dont elles disposent, il est constitué d'outils traditionnels composés essentiellement de la grande daba pour le labour et les désherbages et de la petite daba pour les semis. Elles pratiquent les semis en lignes seulement quand la parcelle a été labourée à la charrue.

Les labours se font très souvent sans fertilisation au préalable des parcelles, et les semences utilisées ne sont pas traitées. Toutes ces données concourent à affirmer le fait que les femmes, à Dagamtenga et à Dakonsin, pratiquent une agriculture de type traditionnel. Les techniques modernes ne sont pas (ou rarement) adoptées et les sols, généralement pauvres et non entretenus, sont exploités jusqu'à épuisement total.



Image-1: Terroir de Dagamtenga: Semis effectués par les femmes dans le champ familial



Image-2 Terroir de Dagamtenga : Semis effectués par la femme dans le champ personnel



Image-3 Terroir de Dagamtenga: Labour à la charrue effectué par les enfants dans le champ familial

1-2-2-3. Les principales difficultés

Outre les conditions climatiques et pédologiques défavorables, les femmes rencontrent de nombreuses difficultés dans leurs activités agricoles. Au nombre de ces difficultés on note :

- Les problèmes causés par la divagation des animaux dans les champs situés notamment en brousse et au bord des chemins. Ces champs sont fréquemment piétinés par le gros et le petit bétail qui détruisent les pieds de mil et broutent les feuilles. Pour éviter cette divagation les populations, dès le début de la campagne et jusqu'après les récoltes, gardent les animaux sous surveillance. Malgré cette mesure, des dégâts sont fréquemment enregistrés dans les parcelles. Cela a souvent été à l'origine de mésententes et/ou de conflits entre producteurs. Les rapports se détériorent surtout lorsque le propriétaire des animaux ne présente pas des excuses au propriétaire du champ endommagé. Sur le terrain, des femmes ont souvent confirmé cette situation conflictuelle. En effet beaucoup n'entretiennent plus de bons rapports avec les propriétaires des animaux qui ne prennent pas leurs plaintes en compte. Dans le cas où le propriétaire des animaux serait un Peul éleveur les dégâts, souvent considérables, conduisent les belligérants devant le commissariat du département.

- Les agents phytopathogènes dont les plus fréquents sont le mildiou sur le petit mil, le charbon sur le sorgho rouge et le petit mil, la pourriture du collet sur l'arachide (goanla en Mooré) et la pyricullariose sur le riz. Tous ces agents responsables de la baisse des productions, sont difficilement éliminés par les femmes, car elles ne savent pas quelles mesures adopter pour les combattre. Mais beaucoup pensent éviter la pourriture du collet sur l'arachide en pratiquant la rotation de cette culture avec celle du petit mil.

- Les prédateurs tels que les cantharides (alphonso en Mooré) qui envahissent les champs de petit mil et détruisent les plantes. Ces insectes lorsqu'ils envahissent un champ peuvent provoquer la perte d'une grande partie de la récolte. La technique traditionnelle utilisée par les producteurs qui est de brûler de vieux pneus et des chaussures usées à l'intérieur du champ ne réussissent qu'à les éloigner durant un certain temps.

- La repousse rapide des mauvaises herbes qui est la conséquence logique du labour manuel. Le labour à la daba ne remue pas la terre en profondeur ce qui favorise la repousse des herbes. Le désherbage constitue alors le souci majeur des femmes. Pour pallier cette difficulté elles ont souvent recours au "sosoaga". Le "sosoaga" n'est sollicité que si la femme accuse un grand retard par rapport au calendrier agricole. Les résultats de nos enquêtes (confère annexe n°3) montrent que la majorité des femmes (76,11% à Dagamtenga et 60% à Dakonsin) ont recours à cette forme d'aide, ce qui prouve également qu'elles consacrent moins de temps dans leurs parcelles et par conséquent accusent de grands retards dans leurs travaux champêtres.

2. L'ELEVAGE

L'élevage est la seconde activité économique aussi bien à Dagamtenga qu'à Dakonsin. Le cheptel est constitué de gros et de petits ruminants.

L'élevage du gros ruminant composé de bovins et d'ânes est une activité exclusive aux hommes, les femmes ne possédant que de petits ruminants. Les animaux sont parqués en brousse durant la campagne agricole et sont sous la surveillance des enfants. Ils ne sont gardés devant les cases qu'après les récoltes. L'élevage du gros ruminant permet à la majorité des chefs de famille de fertiliser les champs de case. En effet le parcage des animaux dans ces espaces permet de les enrichir en fumure organique et de les fertiliser. En retour les animaux bénéficient du pâturage et des résidus des récoltes durant la saison sèche.

L'élevage du petit ruminant est par contre exercé en grande majorité par les femmes. Le cheptel se compose essentiellement d'ovins, de caprins, de porcins et de volaille. Le nombre de têtes par femme n'excède pas 3 ou 4. L'élevage pratiqué est du type extensif sédentaire. Le bétail est conduit très tôt le matin (par la femme ou les enfants) au pâturage. Les animaux sont ainsi attachés à des buissons jusqu'au crépuscule où ils sont reconduits devant les concessions. Durant la saison sèche, le petit ruminant se promène librement dans le village. Il se nourrit des résidus des récoltes (tiges de mil, feuilles séchées de légumineuses). L'embouche, rarement pratiquée, est faite sur les animaux (mâles notamment) sélectionnés pour la vente. Cela

permet d'augmenter les bénéfices qui constituent une source de revenus non négligeable. Le bétail est vendu en effet lorsque le besoin d'argent se fait pressant (santé, habillement, condiments fêtes, etc.).

Cependant, les femmes rencontrent de nombreuses difficultés parmi lesquelles :

- La baisse de la pluviosité entraînant une disparition rapide du tapi herbacé.
- L'insuffisance de pâturage notamment à Dakonsin due à la pression foncière et à l'extension des terres cultivables.
- L'insuffisance des points d'eau notamment au cours de la saison sèche.
- La perte du bétail et/ou de la volaille liée aux maladies. Il s'agit surtout de la maladie de New Castle qui décime la volaille et de la Pasteurellose qui attaque le petit ruminant (notamment au cour de l'hivernage). Ces maladies persistent chaque année car les efforts fournis par les femmes pour vacciner les animaux ne sont pas encore suffisants.
- Les prélèvements par leur époux pour des besoins divers (cérémonies, vente, etc.).

3. LES ACTIVITES COMMERCIALES ET ARTISANALES DES FEMMES

Le commerce est une seconde activité dont les bénéfices permettent aux femmes de subvenir à leurs besoins.

Les principales activités commerciales sont la fabrication du beurre de karité (produit à base de noix de karité), la préparation du dolo ou "bière de mil" (boisson préparée à base de mil germé) et la vente du mil germé. Outre le commerce du beurre de karité et du dolo, les femmes s'intéressent au commerce de divers autres produits tels que les friandises (gâteau, galettes, beignets etc.), les condiments, (le soumbala préparé à base de graines de néré), le tabac et le fil de coton.

Les femmes se procurent les produits de base servant au commerce au niveau des marchés. En effet le sorgho rouge, les amandes de karité (en complément de celles collectées au village), sont achetés. Elles procèdent ainsi pour ne pas compromettre les prévisions alimentaires. La vente des produits finis s'effectue dans les grands marchés

du département qui sont Dassui et Gounghin pour les populations respectives de Dagamtenga et de Dakonsin.

Cette activité s'exerce aussi bien en saison sèche qu'en saison pluvieuse. Mais c'est durant la saison morte que ces activités sont beaucoup développées à cause de la fin des travaux champêtres. Généralement, les bénéfices réalisés au cours de cette saison sont beaucoup plus importants. Une "doloitière" du village de Dakonsin atteste que les bénéfices générés par préparation au cours de la saison pluvieuse ne dépassent pas 1000 Fcfa tandis qu'au cours de la saison sèche, ils atteignent 5000 Fcfa.

Dans tous les cas les bénéfices obtenus du commerce contribuent à améliorer les conditions de vie des femmes et des enfants. Mais des difficultés sont signalées par les femmes au cours de nos enquêtes. Ce sont en particulier :

- Le prix souvent élevé du bois (2500Fcfa environ le chargement d'une charrette).
- L'insuffisance d'eau en saison sèche.
- L'insuffisance des crédits octroyés aux femmes pour soutenir leurs diverses activités régénératrices de revenus.

Toutes ces difficultés soulignées tendent à ralentir leurs activités commerciales qui ne sont pas très développées et bien organisées.

L'artisanat est une activité très peu développée dans à Dagamtenga et à Dakonsin. Elle est souvent exercée durant les heures libres par les femmes notamment au cours de la saison sèche. Les produits artisanaux vendus sur la place du marché sont essentiellement les pagnes, la teinture, etc.

CONCLUSION PARTIELLE

L'analyse des activités économiques montre que l'agriculture occupe une importante place dans les deux villages par rapport à l'élevage et au commerce.

Les femmes qui en font leur principale activité cultivent une diversité de produits, leur permettant de participer pour une grande part à l'alimentation familiale et de subvenir à leurs besoins. C'est dans ce cadre qu'elles reçoivent des parcelles individuelles.

Cependant, la dégradation constante des terres dans les deux villages pourrait influencer l'accès aux parcelles individuelles par les femmes qui est fonction de la disponibilité des terres familiales.

La deuxième partie de l'étude qui analyse la place de la femme dans la gestion foncière permettra ainsi de mieux saisir leurs conditions d'accès et d'exploitation des parcelles individuelles.

DEUXIEME PARTIE :
LA FEMME DANS LA GESTION DES
RESSOURCES FONCIERES A DAGAMTENGA
ET DAKONSIN

Cette deuxième partie analyse dans un premier chapitre la place occupée par la femme dans la gestion foncière traditionnelle. Cela permet ainsi d'identifier les implications sociales et économiques du régime foncier traditionnel à l'endroit de la femme. La terre est régie par un certain nombre de principes qui déterminent son importance dans la société. Sa gestion collective est par conséquent très rigoureuse. Elle concerne toute la communauté. Mais chaque groupe social, du fait de son statut, occupe une place plus ou moins importante dans sa gestion.

Dans un deuxième chapitre nous analysons la place de la femme dans la gestion moderne des ressources foncières dans les deux villages étudiés, en mettant en exergue les facteurs favorables et défavorables à une meilleure prise en compte de sa situation foncière.

CHAPITRE 1 : LA SITUATION DE LA FEMME DANS LA GESTION TRADITIONNELLE DES RESSOURCES FONCIERES

Ce premier chapitre décrit d'une part, les principales caractéristiques du régime foncier traditionnel notamment ses fondements et les modes d'accès à la terre et d'autre part la place de la femme dans la gestion foncière à travers son niveau d'implication et les facteurs influençant son accès à la terre.

1. LES CARACTERISTIQUES DU REGIME FONCIER TRADITIONNEL

1-1. Les fondements du régime foncier

La collecte et l'analyse des données dans les deux villages nous ont permis de mieux cerner les caractéristiques organisationnelles du régime foncier traditionnel.

Comme la plupart des régimes traditionnels dans le plateau Mossi, il se distingue par son caractère sacré qui implique que tout lieu est sous la protection des divinités. Ce caractère sacré conféré à la terre est lié par un pacte entre les dieux de la terre et les premiers occupants des lieux. Le pacte s'accompagne de l'accomplissement

chaque année de certains sacrifices rituels dirigés par le plus ancien dans les lieux sacrés (teng kuga en Mooré). Ces sacrifices sont présidés par les premiers occupants qui sont les "tensobdamba" (chef de terre). A Dagamtenga, ce sont les MALGUBRI et à Dakonsin par contre il revient au "tengsoba" de Gounghin de présider les sacrifices rituels, car le village de Dakonsin appartient traditionnellement au terroir de Gounghin. Seuls les sacrifices pour l'installation des nouvelles habitations dans le village sont présidés par les DAYAMBA, premiers habitants de Dakonsin.

Le principal rôle joué par le chef de terre ("tengsobtenga") est spirituel. Il est l'intermédiaire entre les hommes et les divinités et est responsable du culte agraire. Pour cela des offrandes sont versées annuellement aux divinités afin d'implorer de bonnes pluies et de bonnes récoltes. Des sacrifices sont également offerts lorsqu'un malheur s'abat sur le village (épidémies, famine, etc.). Le chef de terre chargé de ces différents cultes n'a aucune autre option religieuse (catholique, musulmane et protestante) que l'animisme qui permet ces pratiques ancestrales.

La sacralité de la terre est à l'origine de plusieurs interdits sociaux. Au nombre des interdits cités par les notables, on retiendra principalement :

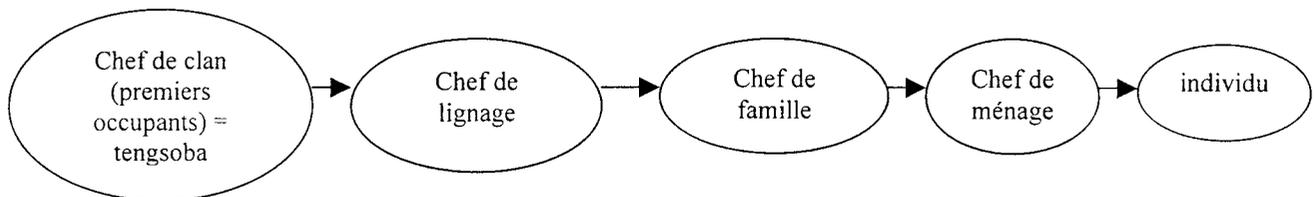
- Les actes adultérins dans les champs.
- L'indexation des limites du terroir.
- L'exploitation d'une terre de culture vacante sans le consentement du propriétaire.
- Les querelles (notamment en ce qui concerne les femmes) dans les champs familiaux.
- Les conflits ouverts sur le foncier, au risque d'entraîner des décès et/ou la détérioration des rapports sociaux.

Toutes ces mesures sont observées par les populations qui vouent un profond respect à la terre. Mais de nos jours, les nouvelles générations ont tendance à ne plus respecter certains interdits, du fait des nouvelles religions et de leur désintéressement aux traditions. La transgression de ces interdits, d'après les plus âgés, serait ainsi à l'origine des aléas climatiques de même que de la dégradation des ressources naturelles telle que la baisse de la fertilité des sols. C'est pourquoi les mauvaises campagnes sont souvent assimilées à une insatisfaction des dieux ou à leur colère. La transgression

serait également à l'origine de la mortalité précoce : *"Aujourd'hui, les sages du village n'ont pas les cheveux blancs comme au temps de nos grands-parents"*, disent les notables.

En plus de son caractère sacré, la terre est considérée comme un bien collectif, sur lequel s'exercent des droits de jouissance individuelle. Ce bien collectif s'acquière différemment selon que l'on est premier occupant ou migrant. En effet, en ce qui concerne les "teng'n biisi" (premiers occupants), ceux-ci contrôlent le terroir et la répartition de la terre est faite suivant les zones défrichées par les premières familles. La terre est ensuite transmise de génération en génération, et ce, suivant les lignées de ces premières familles. La transmission se fait ainsi de façon continue à l'intérieur de la lignée. La conséquence de ce mode de transmission patrilinéaire favorisant les droits de jouissance individuelle (cas fréquent dans le plateau central) est sans conteste, le morcellement du patrimoine foncier lignager et familial. Il se fait selon le schéma ci-dessous :

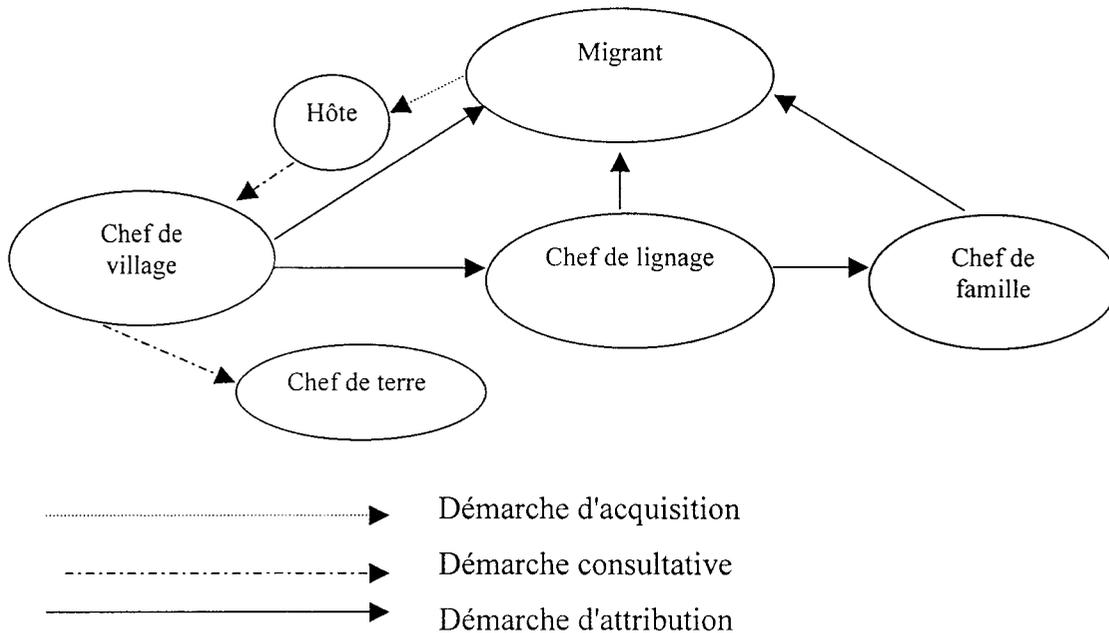
SCHEMA N° 4 : Mode d'acquisition des terres par les autochtones



A Dakonsin, les premiers occupants se sont adressés aux autorités coutumières de Gounghin, car le village appartient à leur terroir.

En ce qui concerne les migrants, ceux-ci s'adressent au chef de village par l'intermédiaire d'un hôte pour obtenir un lopin de terre de culture. Celui-ci en concertation avec le chef de terre peut leur attribuer directement un lopin de terre lorsque le village a des terres en réserve ou aussi s'adresser à une famille qui possède encore des terres disponibles. Dans ce cas le schéma est le suivant :

SCHEMA N°5 : Mode d'acquisition des terres par les migrants



Dans l'organisation de la propriété foncière (lignagère), on distingue des faisceaux comprenant des champs de case, des champs intermédiaires (village), des champs de brousse ainsi que des parcelles non encore défrichées, mais où l'on pratique la cueillette notamment du néré, propriété exclusive du chef de famille.

Une autre caractéristique du régime foncier est le caractère inaliénable de la terre. Elle appartient à une collectivité bien déterminée et ne peut être l'objet d'une appropriation par un seul individu. Cela permet aux jeunes générations de récupérer à leur tour les terres familiales qu'elles transmettront aussi aux autres générations.

Enfin dans ces deux sociétés la terre ne se refuse pas à quelqu'un qui en a besoin pour sa subsistance.

Mais de nos jours, avec l'accroissement démographique, la terre est devenue une ressource rare et l'organisation du régime foncier s'en trouve affectée. TALLET (1998), précise à ce propos que : *"L'accroissement démographique général et les*

importants déplacements de population rurale entraînent de modifications profondes des situations foncières : le passage rapide d'une situation de terres abondantes à celle de terres rares ou saturées crée un contexte tout à fait nouveau pour les mécanismes de gestion foncière traditionnelle". En effet il n'y a pratiquement plus de terres à distribuer notamment à Dakonsin qui connaît une très forte pression foncière, et où les propriétaires fonciers deviennent de plus en plus réticents.

Cette situation de pression foncière et de dégradation des terres cultivables a également entraîné des tensions internes entre les différents producteurs et instauré un climat malsain entre eux. Un producteur exprimait ainsi son mécontentement en ces termes : *" je ne doute pas qu'il puisse avoir un conflit entre mon voisin de champ et moi, car durant ces dernières campagnes, il cultive hors des limites de son champ et "grignote" ainsi mes terres. Je l'ai plusieurs fois averti mais il feint de ne pas m'entendre".*

Lorsque le conflit est ouvert, il revient au chef du village avec les conseils du chef de terre de prendre une décision en délimitant les terres de chaque propriétaire.

Des tensions sont nées également entre prêteurs et emprunteurs. En effet lorsque le prêteur décide de retirer ses terres, il se heurte bien souvent à un refus. Dans la majorité des cas, cela se termine auprès du chef de village, assisté du chef de terre, qui doit trancher. Cependant, malgré la volonté de celui-ci d'être impartial, son jugement peut être parfois subjectif et cela en défaveur du propriétaire non influent. C'est pourquoi un bon nombre de producteurs sont réticents quant au prêt de leurs terres à de quelconques demandeurs.

Ainsi la dégradation des ressources naturelles et la pression foncière ont été à l'origine du changement de comportement des producteurs. On voit alors apparaître des tensions plus ou moins ouvertes, et l'harmonie existant au niveau de la gestion collective des terres s'en trouve affectée. Par conséquent, les prêts de terres sont de moins en moins fréquents et de durée précaire. On assiste de plus en plus à un affaiblissement du mode de gestion collective de la terre et à une accentuation de sa gestion au niveau familial.

1-2. Les modes d'accès à la terre par les différents groupes sociaux

Au cours de nos enquêtes dans les deux villages, trois modes d'accès à la terre ont été différenciés. Ce sont : l'héritage, le don et le prêt.

1-2-1. L'héritage

Selon la perception paysanne, l'héritage peut se définir comme étant la succession et la gestion d'un bien par les membres d'une même famille de génération à génération; ce bien étant ici la terre. Celle-ci étant acquise depuis les premières générations, elle constitue le patrimoine foncier familial et est gérée de façon collective. Sur le terrain, nous avons distingué trois cas de figure dans la succession du patrimoine foncier.

Le premier cas de figure s'identifie aux terres strictement réservées aux chefs de village. Ils sont les seuls à pouvoir hériter de ces terres. Dans ce cas aucun membre de la famille du chef n'a le droit d'héritage sur ces terres.

Le deuxième cas de figure s'identifie aux terres lignagères. Il s'agit du patrimoine foncier lignager constitué généralement des champs de village. La succession de ces terres se fait d'aîné à aîné. Ce dernier cas de figure est encore très respecté à Dakonsin.

Le troisième cas de figure s'identifie aux terres familiales. Elles sont considérées comme un bien collectif, exploitées par tous les membres de la famille et gérées par le chef de famille. La succession de ces terres se fait principalement de père en fils, comme l'ont souligné PARE et THIEBA (1998) : *"La ligne directrice est la gestion patrimoniale de la terre avec obligation pour le gestionnaire du moment à transmettre le patrimoine dont il a hérité à ses descendants"*. Généralement les aînés sont considérés comme les premiers bénéficiaires des terres familiales (cas du décès du chef de famille) et occupent une place de choix dans la gestion de ces terres qu'ils organisent de la façon suivante : ces terres sont partagées suivant la taille des ménages ou équitablement. Lorsqu'elles sont insuffisantes, l'exploitation peut se faire soit en

groupe (sous le contrôle du plus âgé), soit par un seul membre de la famille, les autres demandant des terres ailleurs ou optant pour la migration.

Les cadets par contre occupent une position beaucoup plus défavorable dans la distribution des terres. Ils sont le plus souvent tenus à l'écart lors du partage des terres. Leur statut leur permet juste d'accéder à des parcelles individuelles attribuées par les aînés, afin qu'ils puissent se prendre en charge financièrement. PARE et THIEBA (1998) évoquent la situation des jeunes en ces termes : *"Dans le plateau central, la principale difficulté c'est l'accès à la terre et aux meilleures terres encore domaines quasi exclusifs des aînés (...). La saturation foncière et la fin de l'espace favorisant la persistance de l'exploitation familiale, toute chose qui confine certains jeunes sur les terres aux potentialités médiocres, suscitant chez eux des vocations migratoires"*. De façon générale, les aînés et les cadets héritent des terres familiales mais les cadets sont les plus défavorisés dans le partage de ces terres.

Ce système d'héritage qui se fait de père en fils ne prend pas en compte les femmes. Celles-ci sont exclues de l'héritage des terres familiales, car la succession ne peut se faire de père en fille dans une société patrilinéaire. Cela est aussi lié au fait que la jeune fille est amenée à quitter la concession parentale pour rejoindre celle de son époux. Elle ne peut donc pas hériter des terres familiales. KABORE (1995), affirme en effet que : *"Elle incarne en elle une personne instable qui peut partir à tout moment. Par contre le foncier et les autres ressources associées n'étant pas aussi mobiles et restant un bien appartenant à la famille ou au lignage, la femme n'est généralement pas associée à leur gestion et aux conflits qui y sont liées"*.

Ainsi la succession patrilinéaire du patrimoine foncier familial permet aux différentes familles de conserver la terre.

Par contre, il peut arriver que la veuve hérite des terres familiales. Ce cas se présente lorsque la famille de l'époux décide de laisser la veuve gérer les terres familiales afin de nourrir ses enfants. Mais ce sont les champs de brousse qu'elle gère, les autres c'est à dire les champs de case et de village étant récupérés par les frères du défunt. Lorsque celle-ci est remariée à un frère du défunt (cas le plus fréquent), c'est ce dernier qui hérite des terres familiales.

1-2-2. Le don

Le don est perçu par les populations comme étant la cession d'une portion de terre à titre définitif à un individu qui en manifeste le besoin. Dans ce cas, on distingue :

- Le don fait par le chef de village : les terres attribuées par le chef de village sont considérées comme un don, aussi bien pour les autochtones que pour les migrants. Dans les deux villages, le chef de village est l'autorité principale qui s'occupe de l'attribution des terres. Dans ce cas le chef de terre a seulement un rôle consultatif et surtout spirituel.

A Dagamtenga les terres attribuées aux migrants Bissa sont des dons, car elles ne peuvent constituer l'objet d'un retrait que lorsque l'exploitant décide de quitter le village. Dans ce cas, il prévient le chef qui récupère ces terres. Ces migrants n'ont pas le droit par contre de prêter leurs terres à un autre étranger. Ceux-ci se doivent de le conduire auprès du chef de village qui se charge d'attribuer des terres au nouveau venu. Les migrants par reconnaissance s'organisent à chaque campagne pour cultiver dans le champ du chef. Celui-ci est alors informé à l'avance afin de prévoir la restauration pour les travailleurs.

A Dakonsin, contrairement à Dagamtenga, le chef de village ne fait pas de don de terre parce qu'il ne dispose pas de terres pour distribuer.

- Le don fait par le chef de famille : celui-ci peut décider de céder une portion de ses terres à d'éventuels parents (neveu, cousin, migrants, etc.) qui désirent y installer une nouvelle concession. Ces dons de terres aux nouveaux chefs de ménage se font à titre définitif.

A cela, s'ajoutent les parcelles attribuées aux femmes qu'elles assimilent à un don. Beaucoup d'entre elles (97% et 82,22%, respectivement à Dagamtenga et à Dakonsin) accèdent aux terres familiales par le biais de leur époux, du beau-père, du beau-frère ou du fils.

Ainsi, les femmes ont leur part lors du partage des terres familiales et elles en sont propriétaires aussi longtemps qu'elles restent dans la famille. Cependant selon la catégorie à laquelle appartiennent les femmes, on note une différence au niveau de l'accès et du contrôle des terres familiales par celles-ci. En effet pour ce qui concerne :

- Les plus jeunes, elles disposent très rarement de plus d'une parcelle (parcelle d'arachide le plus souvent et/ou de riz) qu'elles exploitent à titre individuel. Les parcelles de céréales (notamment de petit mil) ne leur sont pas attribuées quand elles n'ont pas d'enfants à leur charge. Elles cultivent alors dans la parcelle individuelle de leur époux (cas où le beau-père gère les terres familiales) ou dans celle de leur belle-mère. Ainsi l'accès des jeunes femmes aux terres familiales est assez limité, du fait de leur statut. Elles pourront seulement accéder à de plus grandes superficies (pour la culture des céréales) quand elles auront beaucoup plus de charge (enfants notamment).

- Les plus âgées, elles ne travaillent plus dans le champ familial et s'intéressent uniquement à l'exploitation de leurs parcelles. Elles se contentent de petites superficies situées non loin des concessions. Elles évitent ainsi les longues distances. A ce propos une enquêtée s'exprime : *"Auparavant, je cultivais en brousse. Maintenant je suis vieille et mon frère m'a donné une parcelle au village. Ainsi j'ai le temps de regagner vite ma concession, quand la pluie menace"*.

Les terres familiales exploitées par ces femmes ne sont presque jamais retirées. Le respect qui leur est porté ne permet pas qu'on retire leurs parcelles. Sur le terrain les hommes confirment en effet que *"l'on ne retire pas la parcelle d'une vieille femme, sinon, que va-t-elle devenir ?"*

De ce fait les terres qu'elles exploitent sont quasiment devenues leur propriété. Elles peuvent si elles le veulent, céder une partie de leurs terres à un autre membre de la famille (belle-fille, fille, autres parents). Mais elles n'ont pas le droit de céder ses terres à quelqu'un qui n'est pas membre de la famille.

- Les veuves : pour ces dernières, plusieurs cas peuvent se présenter :
 - * Si la veuve vit dans la concession familiale avec son fils aîné, elle continue d'exploiter ses anciennes parcelles. Mais elle ne cultive plus dans le champ familial.
 - * Si la veuve est prise en charge par le frère de son époux, elle continue d'exploiter ses parcelles individuelles. Dans ce cas la gestion des terres familiales est assurée par le beau-frère, et la veuve n'a aucun contrôle sur ces terres.

* Si la veuve a rejoint la concession parentale, elle reçoit une parcelle individuelle qu'elle exploite tout en cultivant dans le champ familial (si elle n'est pas vieille).

- Les jeunes filles : les terres familiales leur sont accessibles seulement s'il y en a assez. Dans le cas contraire, elles cultiveront aux côtés de leur mère et dans le champ familial. Généralement, elles reçoivent des parcelles d'arachide et dans quelques rares cas de riz. Ces parcelles peuvent cependant être retirées en cas de besoin.

Le mode de gestion des terres familiales montre que toutes les femmes accèdent à ces terres sous forme de parcelles individuelles, au même titre que les cadets, sans toutefois pouvoir exercer un contrôle quelconque sur ces terres. Mais cela peut dépendre de son statut social : *"La possibilité pour les femmes d'accéder à la terre dépend aussi du contexte foncier local et régional, ainsi que de la place qu'elles occupent dans les systèmes sociaux. Le statut de chaque femme est déterminé par son âge, son rang de mariage....et par le statut social de son mari."* (CUBRIOLO et GOISLARD; 1998).

Le nombre de parcelles qu'elles obtiennent varie également en fonction du statut social de l'époux, de l'étendue du champ familial, de la capacité, etc. Dans les deux villages où nous avons effectué nos enquêtes, le nombre moyen de parcelles par femme varie entre trois et cinq. On constate cependant qu'à Dagamtenga, les femmes ont beaucoup plus de possibilité d'exploiter un plus grand nombre de parcelles, contrairement à celles de Dakonsin qui n'exploitent qu'un petit nombre.⁶ Cela pourrait s'expliquer par la très forte pression foncière que connaît le village de Dakonsin.

Les parcelles qui leur sont attribuées sont situées aussi bien en brousse qu'autour du village (figures 5 et 6, page 69).

En brousse (75,56% et 95,60% des femmes respectivement à Dagamtenga et à Dakonsin y ont des parcelles), elles cultivent l'arachide, le petit mil, le voandzou, le niébé et l'oseille cultivée dans les limites des parcelles.

Dans les bas-fonds où 42,78% des femmes à Dagamtenga et 44,44% à Dakonsin ont des parcelles, sont cultivés le riz, le sorgho rouge et le gombo.

⁶ Malgré le nombre élevé des parcelles individuelles des femmes, leurs superficies sont généralement très réduites. De plus, les parcelles localisées aux abords des cases sont prises en compte dans le dénombrement des parcelles (bien qu'elles ne soient pas souvent prises en compte par les femmes elles-mêmes).

Figure n°5 : Localisation des parcelles à Dagamtenga

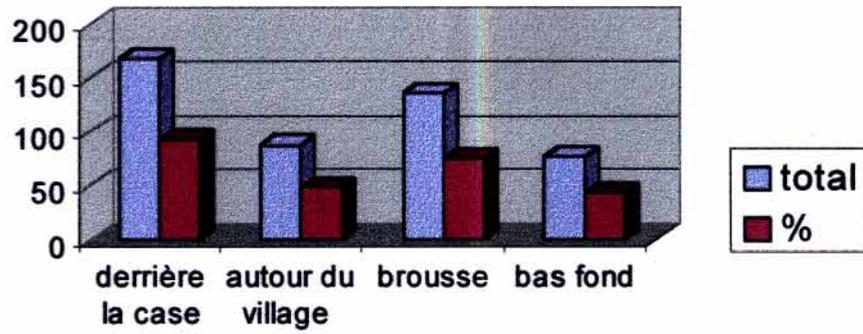
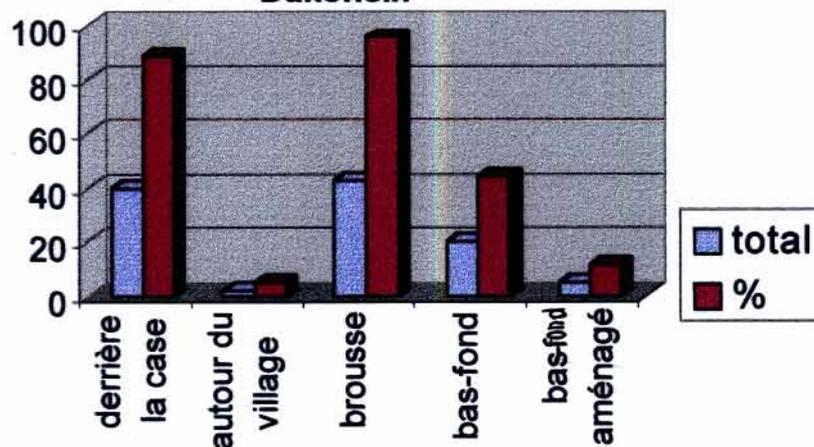


Figure n°6 : Localisation des parcelles à Dakonsin



Sources: données du terrain

A Dakonsin 11,11% des femmes exploitent également des parcelles aménagées.

Autour du village (respectivement 48,89% et 4,44% des femmes à Dagamtenga et à Dakonsin exploitent des parcelles autour du village), elles cultivent principalement le sorgho rouge. Ces terres sont difficilement accessibles aux femmes de Dakonsin, à cause de la très forte pression foncière que connaît le village.

Dans tous les cas, les cultures pratiquées par chaque femme dépendent surtout du type de parcelles dont elles disposent. C'est ainsi que les femmes de Dakonsin qui ne disposent pas de parcelles de village cultivent très peu le sorgho rouge.

1-2-3. Le prêt

Les populations définissent le prêt de terres comme étant la cession d'une terre de culture à un producteur pour une durée déterminée.

Jadis, la durée du prêt s'étendait à plus d'une génération ce qui pouvait conférer à l'emprunteur la propriété des terres empruntées. TALLET (1998) précise à cet effet que : "*Après un temps plus ou moins long, la capacité de retirer une terre prêtée - sauf en cas de faute grave rompant le pacte initial - apparaît de plus en plus difficile à opérer.*

A Dakonsin (province du Kourittenga), la situation des prêts de terre est ainsi présentée :

- *au delà de 40 ans, l'utilisation d'une terre prêtée confère de fait la propriété ("c'est une honte de reprendre alors la terre");*
- *avant une période de 10 à 15 ans, on peut reprendre une terre prêtée;*
- *surtout lors du prêt, les clauses sont précisées : en cas de besoin, avec l'agrandissement de la famille, avec l'arrivée à l'âge adulte des enfants, la terre prêtée pourra être reprise".*

Mais avec la situation actuelle de dégradation des ressources foncières et la pression démographique, la durée du prêt est plus précaire. Les producteurs agissent ainsi dans le but de protéger le patrimoine foncier familial. De ce fait, le prêt ne donne pas droit à une exploitation définitive de la terre.

Les prêts de terre effectués dans les deux villages ne sont pas accompagnés de contrats bien définis. Suivant le degré de connaissance et de confiance existant entre l'emprunteur et le propriétaire, la procédure d'obtention du prêt varie.

Lorsqu'ils se connaissent assez bien, le chef de village n'est pas informé du contrat qui les lie. Ce type de prêt est accordé particulièrement aux parents (cousins, neveux, beau-frère, etc.) et aux femmes. Dans le cas contraire le chef de village est informé du type de contrat qui les lie. Cette procédure est une forme de sécurisation pour les propriétaires en cas de désaccord ou de retrait. Le propriétaire qui cède ses terres n'exige rien en retour de la part de l'emprunteur. Le respect entre les membres des deux familles est un préalable et un atout pour l'emprunteur de conserver la campagne suivante le champ emprunté.

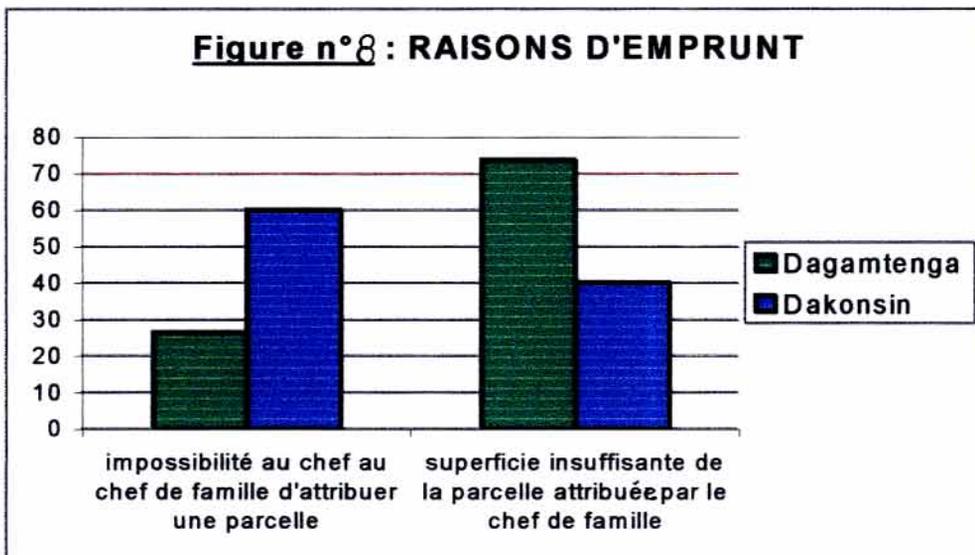
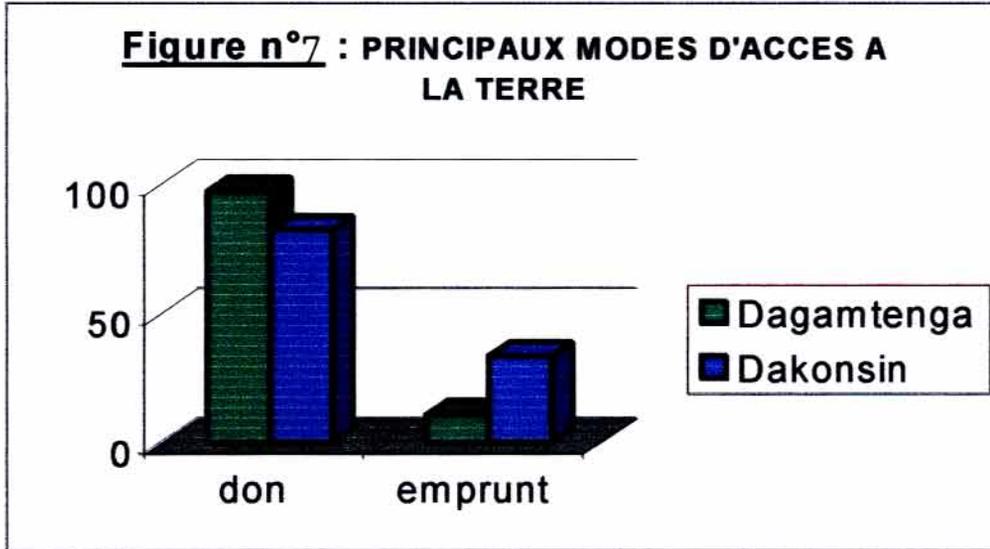
Les prêts de terre sont sollicités aussi bien par les chefs de famille que par les femmes.

A Dagamtenga, la plupart des chefs de famille ont très rarement recours au prêt de terre. De plus, environ 48% d'entre eux estiment qu'ils sont en mesure d'accorder des terres sous forme de prêt à d'éventuels demandeurs.

A Dakonsin par contre, l'insuffisance des terres familiales conduit de nombreux chefs de famille à emprunter des terres. En effet 53,33% des chefs de famille ont eu recours au prêt de terre. Ceux-ci empruntent principalement les terres aux terroirs voisins, à savoir Kougdo (où se fait 75% des prêts) et Bouloundé (12,25% des prêts). La saturation foncière de la zone explique l'absence totale de migrants.

Les femmes quant à elles n'ont recours au prêt que lorsque le chef de famille n'est pas en mesure de leur attribuer un lopin de terre à cause d'une insuffisance des terres familiales ou lorsqu'elles estiment la superficie de la parcelle individuelle insuffisante (figure 8, page 72).

A Dagamtenga 10,69% des femmes seulement ont emprunté des parcelles. Les raisons principales sont l'insuffisance des parcelles attribuées par le chef de famille (73,68% des cas) et l'impossibilité du chef de famille de leur en attribuer une (26,31% des cas).

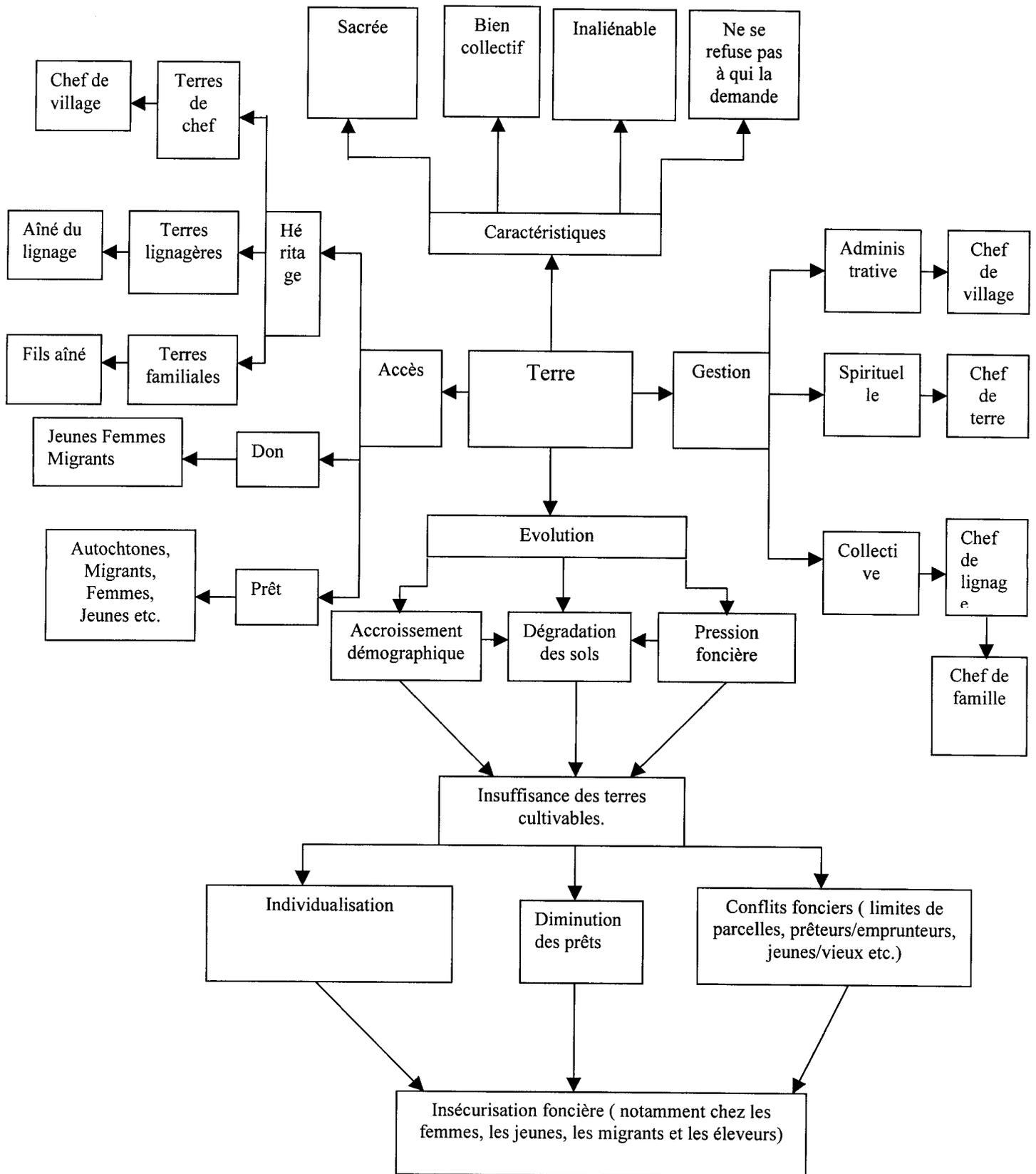


Sources: données du terrain

Pour ce qui concerne le village de Dakonsin, un plus grand nombre des femmes ont eu recours au prêt. La proportion des femmes ayant emprunté des terres est de 33,33%. Parmi elles, 40% l'ont fait à cause d'une insuffisance de la superficie des parcelles attribuées par le chef de famille et 60% l'ont fait parce que le chef de famille n'était pas en mesure de leur attribuer une parcelle.

L'analyse des modes d'accès à la terre dans les deux villages montre qu'à Dakonsin les femmes, contrairement à celles de Dagamtenga, ont des difficultés d'accéder aux terres cultivables à cause de la forte pression foncière que connaît le village. Par conséquent, elles ont beaucoup plus recours au prêt à cause de l'insuffisance des terres familiales.

SCHEMA N°7 : ORGANISATION DU REGIME FONCIER TRADITIONNEL



2. LA PLACE DE LA FEMME DANS LA GESTION DE LA TENURE FONCIERE

2-1. Le niveau d'implication de la femme dans la gestion

L'analyse des principes de la tenure foncière traditionnelle met en exergue la faible implication de la femme dans les prises de décision en ce qui concerne le foncier. Cependant, elle est prise en compte dans sa gestion à travers l'exploitation des parcelles individuelles.

Dans tous les cas, l'organisation de la tenure foncière présente aussi bien des avantages que des inconvénients pour la femme.

Les avantages liés aux fondements de la société traditionnelle sont :

- Le droit d'accéder aux terres familiales, car les hommes aussi bien que les femmes affirment que, l'accès des femmes à la terre est une nécessité et même un devoir notamment pour les raisons suivantes :

- La femme, selon l'organisation de la société, se doit de participer à l'alimentation familiale en assurant l'essentiel des condiments. Pour cela elle a droit à une parcelle pour répondre à ses besoins.

- La parcelle individuelle, selon la tradition Mossi, fait partie intégrante de la vie des femmes d'autant plus que l'agriculture est leur principale activité. Ainsi chaque femme doit bénéficier d'une parcelle et son attribution incombe à son époux. Lorsque celui-ci n'est pas en mesure de le faire, il emprunte ailleurs pour elle.

- La facilité des prêts accordés aux femmes, elles accèdent en effet plus facilement aux prêts parce qu'elles demandent toujours de petites superficies. De même, il est plus facile à celui qui cède ses terres de les retirer; celles-ci ne pouvant s'opposer, car elles ne peuvent prétendre posséder une terre.

Le régime foncier garantit l'accès des femmes à la terre. Leur accession à la terre est liée surtout à l'organisation de la société. A Dagamtenga et à Dakonsin elle est principalement du type Moaga et garantit la terre à la femme, étant donné que l'agriculture est l'une de ses principales activités. Par contre chez les Peuls de Dagamtenga, le statut social de la femme ne lui permet pas de revendiquer la terre, car

l'activité agricole n'est pas sa principale occupation. Dans ces conditions l'accès à la terre n'est pas une préoccupation chez la femme Peule.

Cependant, même si les femmes ont un certain nombre d'avantages dans la gestion foncière traditionnelle, des inconvénients existent.

L'insécurité foncière, est l'une des principales difficultés que connaissent les femmes. Elle est liée à l'organisation patrilinéaire des sociétés Mossi qui excluent les femmes de la gestion des terres. Ces dernières ne jouissent que d'un droit d'usufruit. La terre appartient aux hommes et c'est par leur intermédiaire que les femmes accèdent à la terre. Sur le terrain, lors de la collecte des données, nous avons souvent relevé (à travers nos entretiens avec les hommes) cette théorie défendue par les hommes comme une vérité absolue : *"La femme étant une étrangère ou en situation de résidence provisoire, elle ne peut avoir les mêmes droits que l'homme sur la gestion de la terre. Elle a cependant un droit d'usufruit très protégé selon les pratiques coutumières. Ainsi les cultures lui appartiennent et pas le champ. La décision de son mari ou de son fils (cas du décès de l'époux) est prépondérante lorsqu'on parle du foncier"*. Ainsi les femmes exploitent des terres sans pouvoir les contrôler. Nous entendons ici par contrôler, la capacité pour les femmes d'accéder à la propriété foncière, de disposer librement des terres (pouvoir d'attribution limité) qu'elles exploitent et de prendre des décisions en ce qui concerne la terre.

Cette situation d'insécurité foncière qu'elles connaissent est principalement vécue dans l'exploitation des parcelles d'arachides. Ces parcelles font l'objet de retrait aussi bien par le chef de famille que par le prêteur. La durée de jouissance de ces parcelles se situe en moyenne entre une et trois campagnes. Les parcelles d'arachide qui leur sont attribuées sont de "vieilles" jachères ou de champs abandonnés. Elles doivent ainsi les mettre en valeur en débroussaillant et en effectuant d'énormes travaux avant les semis. La campagne suivante, la parcelle est récupérée, soit pour donner à un éventuel parent de retour, soit pour cultiver le petit mil. La culture du petit mil épuisant très rapidement le sol, la plupart des chefs de famille récupèrent les parcelles d'arachide pour y cultiver le petit mil.⁷ S'il s'agit du chef de famille, il

⁷ Dans la majeure partie des cas, lorsque les propriétaires retirent les parcelles, ils ne préviennent pas les femmes. La stratégie utilisée est de labourer la parcelle à l'insu des femmes. Lorsqu'elles celles-ci voient la parcelle labourée, elles se mettent à l'évidence de l'intention du propriétaire de récupérer sa parcelle.

attribuera à la femme une autre jachère ou une ancienne parcelle de petit mil afin que celle-ci l'exploite encore une campagne avant de la récupérer. S'il s'agit par contre d'un emprunt, le propriétaire qui récupère sa parcelle n'est pas tenu de la remplacer par une autre. Dans ce cas la femme empruntera de nouveau une autre parcelle. C'est pourquoi on observe en début de campagne beaucoup de femmes et de jeunes filles en quête d'une nouvelle parcelle. Les résultats de notre enquête montrent que 23,89% des femmes vivent en permanence dans cette situation. Ce système de rotation de culture sur une même parcelle est dans ce cas plus bénéfique pour l'homme que pour la femme.

Ainsi le principal inconvénient du régime foncier traditionnel pour les femmes est leur exclusion du droit de propriété. Elles ne peuvent accéder à la propriété foncière et par conséquent n'ont pas la possibilité de contrôler la terre qu'elles exploitent. Cela ne leur offre pas suffisamment de garantie quant à leur sécurisation foncière. Elles sont contraintes de pratiquer le "nomadisme foncier", et cela suivant les caprices des "propriétaires" fonciers. Autant les femmes accèdent facilement à la terre, autant elles risquent de les perdre à tout moment, car n'ayant aucun droit sur ces terres. En aucun cas le régime foncier traditionnel ne leur garantit une sécurisation foncière.

Le non-contrôle de la propriété foncière par les femmes a comme principale conséquence leur désintéressement des améliorations foncières. En effet la majorité d'entre elles ne se préoccupe pas d'améliorer leurs parcelles. Seuls les champs familiaux bénéficient des techniques d'améliorations foncières. Les femmes ne se sentent pas sécurisées sur la terre qu'elles exploitent et ne sont pas motivées pour l'amélioration de la qualité des sols.

Elles exploitent donc la terre sans lui apporter en retour les éléments nutritifs nécessaires à sa régénération. C'est la raison pour laquelle elles affirment que leurs parcelles sont de qualité médiocre par rapport aux champs familiaux. La baisse de la qualité des sols des parcelles est à l'origine des faibles rendements, et par-là entraîne une autre forme d'insécurité qui est la baisse de la production.

La dépendance des femmes par rapport au champ familial, car le travail dans le champ familial est une obligation pour les femmes. Cela concerne surtout les femmes qui sont en âge de travailler. Généralement ce sont elles qui constituent l'essentiel de la

main d'oeuvre familiale. Elles ne seront vraiment libérées des travaux champêtres que lorsqu'elles sont "fatiguées". En ce moment elles prennent leur "retraite" et se retirent du champ familial pour s'occuper de leurs propres parcelles. Elles se contentent alors d'exploiter de petites superficies. De plus elles n'ont plus la force d'effectuer des aménagements sur leurs parcelles qui restent non entretenues. Cette situation rend ainsi les conditions économiques et de vie des femmes à la "retraite" de plus en plus difficile.

2-2. Les facteurs influençant l'accès des femmes à la terre

Dans le mode de gestion traditionnelle de la terre, on constate que les femmes ont droit à l'exploitation des terres familiales. Ce droit d'accès accordé et reconnu est cependant influencé par un certain nombre de facteurs, parmi lesquels nous pouvons citer :

- Les pratiques culturelles : elles influencent l'accès des femmes à la terre, en ce sens que parmi les groupes ethniques en présence dans les deux villages, les femmes en société Peule ne cultivent pas. C'est pourquoi elles ne reçoivent pas de parcelles individuelles. Elles se contentent d'exploiter les parcelles situées aux abords des cases où elles effectuent directement les semis des condiments tel que le gombo. En société Mossi et Bissa par contre, elles accèdent à la terre parce que la tradition les autorise à cultiver. Ainsi le droit d'accès serait-il lié aux fondements culturels de la société.

- Le rôle de la femme dans la sécurité alimentaire : le rôle joué par la femme dans l'alimentation familiale influence également son accès à la terre.

Les entretiens que nous avons eu avec les personnes âgées lors des enquêtes nous ont permis de savoir que jadis, les femmes exploitaient très peu la terre car la production familiale était suffisante (terres fertiles, non cherté des coûts de la vie, etc.). Ainsi, dans ces conditions, l'accès des femmes à la terre était moins importante et la plupart n'exploitaient pas de parcelles individuelles. Sur le terrain, les hommes ont tenu en effet les propos suivants : *"Nos mamans n'avaient pas besoin de parcelles individuelles (beolga). Ce n'était pas une nécessité. Aujourd'hui par contre, il est une*

nécessité pour les femmes d'avoir un beolga, car nous n'avons pas les moyens de les offrir ce dont elles ont besoin".

De nos jours, beaucoup de paramètres concourent à faire de la terre une ressource capitale pour les femmes et à reconnaître de plus en plus leur droit d'accès à la terre en milieu rural. Ce sont :

- Le besoin croissant de revenus financiers pour faire face aux exigences quotidiennes du ménage.
- La pauvreté des sols, dont les faibles rendements, contribuent à faire baisser la production familiale.
- La mauvaise gestion du grenier familial par les chefs de famille qui utilisent les productions familiales à des fins souvent personnels au détriment de la famille (achats d'articles modernes, fêtes, marchés, voyages, maîtresses, etc.). La baisse de la production familiale est donc compensée par les productions individuelles des femmes. De ce fait, elles ont beaucoup plus besoin de terres, d'autant plus qu'elles contribuent à l'alimentation familiale et qu'elles doivent parallèlement assurer leurs revenus financiers. Aussi leur reconnaît-on le droit d'accéder à la terre, car l'exploitation des parcelles est de première nécessité pour les femmes, notamment dans le plateau central.

Cependant, cette situation pourrait s'avérer difficile avec la pression foncière. En effet, plus elles auront besoin d'exploiter la terre pour la production céréalière et moins il y en aura, à cause de l'accroissement démographique et de la dégradation des sols.

- La pression foncière qui est liée à l'accroissement démographique et à la dégradation des sols a contraint les familles à agrandir leur espace cultivable; cela se fait souvent en défaveur des femmes par le retrait de leurs parcelles individuelles. Lorsque la famille dispose d'autres terres, on leur en attribue. Dans le cas contraire elles empruntent à d'autres familles. La situation se complique davantage quand les migrants reviennent au village, car ils récupèrent leurs parcelles. La quasi-totalité des parcelles empruntées par les femmes à Dakonsin appartient à des migrants. Elles vivent donc constamment dans une insécurité foncière car elles ignorent totalement à quel moment le propriétaire réclamera sa parcelle.

Le droit d'accès à la terre par les femmes est alors menacé par l'insuffisance des terres cultivables, comme c'est le cas de Dakonsin où beaucoup d'entre elles voient leur droit d'accès menacé à cause la pression foncière.

En plus des facteurs précédemment cités, d'autres agissent sur l'investissement en temps et en travail des femmes, ne permettant pas à celles-ci de jouir pleinement de leur droits d'accès et les amènent à réduire la superficie de leurs parcelles. Les résultats de nos enquêtes montrent en effet que 15,6% et 10,56% des femmes, respectivement à Dakonsin et à Dagamtenga, ont réduit la superficie de leur parcelle au cours de la campagne 97/98. Ces facteurs sont :

- L'insuffisance du temps et de main d'œuvre qui influencent l'accès des femmes à la terre. Lorsque la femme n'a que des enfants en bas âge ou des filles mariées, elle ne peut bénéficier de leur aide. Dans ce cas elle cultive une petite superficie. A ce propos une femme de Dagamtenga explique : *"Du temps où ma fille était avec moi à la concession, je pouvais exploiter une plus grande superficie. Pendant qu'elle assurait l'essentiel des travaux domestiques en particulier la préparation du repas et l'approvisionnement en eau, je passais un peu plus de temps au champ. Je pouvais ainsi exploiter de plus grandes superficies. Maintenant j'ai réduit la superficie de ma parcelle"*.

Par contre si les enfants de la concession sont en âge de travailler et assez nombreux, les travaux champêtres progressent rapidement ce qui permet à la femme de passer beaucoup plus de temps dans sa parcelle et d'exploiter une plus grande superficie.

Les travaux domestiques laissent également très peu de temps aux femmes pour travailler dans leurs parcelles. Beaucoup d'entre elles, compte tenu du peu de temps dont elles disposent, sont contraintes d'exploiter de petites superficies. Elles affirment ne pas pouvoir accéder à de plus grandes superficies à cause des autres tâches qu'elles doivent accomplir parallèlement aux activités agricoles.

- L'éloignement des parcelles, car il est difficile pour elles de parcourir de grandes distances.

A Dakonsin les femmes qui empruntent des terres aux terroirs voisins sont beaucoup plus confrontées à cette situation. Les résultats de nos enquêtes révèlent que

parmi celles ayant réduit la superficie de leurs parcelles, 42,86% l'ont fait parce qu'elles étaient éloignées des concessions. De plus si la parcelle de la femme jouxte le champ familial, elle est souvent contrainte de l'abandonner lorsque le chef de famille abandonne le sien, car elle préférera cultiver près du champ familial afin de faciliter l'organisation de son travail. Après avoir travaillé dans le champ familial, elle n'aura pas besoin de parcourir une grande distance pour rejoindre sa parcelle, mais elle restera à côté et gagnera plus de temps pour l'exploiter.

- La pauvreté : selon l'INSD, le seuil de pauvreté au Burkina Faso est de 41099Fcfa/adulte/an et les femmes rurales sont particulièrement touchées, car elles vivent en dessous de ce seuil de pauvreté. Les difficultés financières auxquelles sont confrontées les femmes influencent négativement l'accès de celles-ci à la terre (difficultés d'accès aux intrants tels que les semences, les engrais, etc.).

Dans les deux localités où nous avons effectué nos enquêtes, ces difficultés constituent l'une des principales raisons d'abandon de parcelles. A Dagamtenga et à Dakonsin au nombre des femmes ayant réduit les superficies des parcelles, respectivement 31,58% et 28,57% avaient des difficultés financières notamment pour l'achat des semences. Ce sont les parcelles d'arachide et de voandzou qui sont abandonnées si les semences ne sont pas procurées à temps. C'est l'une des raisons qui fait dire à la majorité des chefs de famille que tant que la femme est sûre d'avoir des semences, ils ne verraient pas d'inconvénients à lui attribuer un plus grand espace dans le cas contraire ils ne le feraient pas. De plus lorsque la femme doit emprunter une parcelle d'arachide, elle ne le fait que si elle est certaine d'avoir les semences, dans le cas échéant elle n'emprunte pas.

Ainsi la situation financière des femmes en milieu rural est un facteur déterminant dans leur accès à la terre. Dans ce cas, les difficultés d'accès à la terre ne sont pas seulement liées à un problème d'attribution, mais aussi à des difficultés financières.

2-3. La perception des difficultés foncières par les femmes

Dans les deux localités où nous avons effectué nos enquêtes, les femmes sont effectivement confrontées à de nombreuses difficultés foncières qu'elles perçoivent cependant sous un autre angle.

En effet, la plupart des femmes n'ignorent pas les difficultés foncières qu'elles rencontrent, particulièrement celles liées à l'insécurité foncière. La notion d'insécurité foncière ne leur échappe pas. Pour elles, elle est due au fait qu'elles n'ont aucune garantie pour l'exploitation des parcelles individuelles notamment celles empruntées. Chaque nouvelle campagne est source d'insécurité permanente, car pour une raison ou pour une autre (retour d'un migrant, accroissement de la main d'œuvre familiale, etc.) la parcelle peut être récupérée par le prêteur. L'insécurité foncière est plus accentuée avec la saturation foncière et la pauvreté croissante des sols qui obligent les familles à agrandir le champ familial. Elles comprennent et acceptent plus ou moins leur situation. Les femmes se voient et se considèrent également comme des «étrangères» dans la société. Elles savent qu'elles sont étrangères et que la gestion foncière est une question qui concerne uniquement les hommes. Elles ne peuvent pas être impliquées dans une gestion foncière car la terre a toujours appartenu aux hommes.

En outre, les femmes observent une différence entre la parcelle individuelle et le champ familial. Pour elles, le champ familial regroupe tous les membres de la famille et par conséquent il occupe une importante place dans la production familiale. Tous les moyens nécessaires (main d'œuvre, techniques modernes de fertilité et de culture, etc.) sont déployés pour atteindre un bon niveau de production. Pour les femmes, se rendre en retard au champ familial n'est pas tolérable, car cela pourrait irriter le chef d'unité de production. Toute cette rigueur observée autour du champ familial s'explique nécessairement par sa fonction principale qui est d'assurer la sécurité alimentaire de la famille. La parcelle individuelle par contre ne concerne qu'un individu ou un groupe restreint d'individus (époux/épouse ou belle-mère/belle-fille). Par conséquent, elle ne peut être considérée au même titre que le champ familial, ni bénéficier des mêmes conditions de fertilisation.

La plupart des femmes analysent ainsi leur situation foncière qui est dictée par les réalités sociales et économiques de leur terroir.

Par ailleurs, les difficultés foncières sont beaucoup plus assimilées à des facteurs exogènes plutôt qu'au mode de gestion traditionnelle de la terre. Pour elles, les difficultés foncières ne sont pas foncièrement liées au régime foncier traditionnel, car il leur garantit un accès à la terre. Elles sont plutôt liées à des facteurs tels que la dégradation constante des sols et l'insuffisance des terres cultivables, le manque de temps, de même qu'à leur statut social qui ne leur permet pas de revendiquer des droits en ce qui concerne le foncier. Les droits d'accès à la terre ne sont protégés que par l'intermédiaire des hommes qui gèrent tous les problèmes fonciers.

Cette vision des difficultés foncières par les femmes traduit une certaine résignation sur la question foncière, car pour elles la gestion foncière est du domaine des hommes. Dans ce cas, les difficultés telle que l'insécurité foncière vécue par ces femmes n'est pas perçue sous l'angle du mode de gestion traditionnelle de la terre étant donné que celui-ci leur permet d'y accéder.

CONCLUSION PARTIELLE

L'analyse du mode de gestion foncière traditionnelle dans les deux villages montre qu'en milieu rural, la terre ne peut pas faire l'objet d'une appropriation individuelle. Elle est gérée collectivement par le lignage et, à un niveau plus restreint, par la famille. Celle-ci est souvent composée de plusieurs ménages et gérée par le plus âgé. Tous les ménages forment autour du champ familial une unité de production qui regroupe tous les actifs de la famille.

La situation foncière des femmes en milieu rural s'inscrit donc dans un système qui pivote autour du champ familial. C'est à ce niveau en effet que tout s'organise, car chaque actif travaille dans ce champ afin de contribuer à assurer l'auto subsistance de la famille.

Mais le mode de gestion des terres familiales, malgré le droit d'usage permanent, se fait en défaveur des groupes vulnérables en ce sens qu'il :

- favorise une insécurité foncière pour ces groupes qui ne peuvent contrôler la terre qu'ils exploitent.

- fait du chef de famille le seul gestionnaire du grenier familial (souvent mal géré). Les autres, bien qu'ils aient travaillé dans le même champ, ne peuvent disposer librement de ces productions.

- exclue les femmes et les jeunes de la gestion et du contrôle des terres familiales, ce qui les rend totalement dépendants.

- contribue à la dégradation des conditions de vie des groupes vulnérables.

Ce mode de gestion a pour conséquence le départ des jeunes célibataires vers les autres terroirs à la recherche d'indépendance.

En ce qui concerne les femmes, elles sont contraintes du fait de leur statut social de rester et d'exploiter les parcelles individuelles. De plus, elles constituent une main d'oeuvre essentielle à l'exploitation du champ familial. Elles ne peuvent pas non plus disposer librement de leurs productions contrairement aux jeunes. Ceux-ci n'ont pas de contraintes sociales, à l'opposé des femmes qui assurent l'approvisionnement en condiments et utilisent leurs productions pour la préparation du repas en cas d'insuffisance. Cette situation vécue par les femmes ne permet pas d'améliorer leurs conditions de vie.

Mais de nos jours, il existe beaucoup de projets qui œuvrent pour l'amélioration de la situation foncière des groupes sociaux en difficulté tels que les femmes.

Au nombre de ces projets, figure le PNGT qui vise une gestion durable des terroirs en impliquant l'ensemble de la communauté rurale, et qui s'intéresse à la participation des femmes à la gestion de leur terroir. Le rôle joué par les femmes dans le développement est bien perçu par l'ensemble des acteurs du développement qui œuvrent à l'amélioration de leur situation foncière.

Le chapitre 2 de cette partie, qui étudie la place de la femme dans la gestion foncière moderne, nous permettra d'évaluer l'impact du PNGT à travers l'UPGO/Kourittenga sur la situation foncière des femmes.

CHAPITRE 2 : LA PARTICIPATION DE LA FEMME A LA GESTION MODERNE DES RESSOURCES FONCIERES

Ce deuxième chapitre s'articule en trois grands points. Le premier traite des conditions de mise en place, des objectifs et des principes fondamentaux de l'approche gestion des terroirs. Le deuxième point analyse la prise en compte des femmes et leur rôle dans les activités menées par l'UPGO/Kourittenga. Quant au dernier, il mesure les capacités du PNGT à transformer positivement la situation foncière des groupes vulnérables en particulier celui des femmes.

1. LE PNGT ET LA GESTION DES RESSOURCES FONCIERES

1-1. Le contexte et les objectifs de l'approche gestion des terroirs

Le Burkina Faso, comme nous l'avons déjà souligné, est un pays sahélien avec une population qui vit essentiellement de l'agriculture et de l'élevage. La terre constitue pour ces deux activités économiques un capital de base. Elle joue également un rôle social considérable, car elle renforce les liens entre les populations et contribue à la résolution des problèmes sociaux. La terre a par conséquent, un important rôle socio-économique dans les sociétés traditionnelles du milieu rural burkinabè.

Cependant le foncier connaît de nos jours une crise profonde et aiguë liée à la dégradation des ressources naturelles et difficilement vécue par le monde rural, principal utilisateur de ces ressources pour la production agricole et pastorale.

En effet, depuis le début des années 1970, le monde paysan burkinabè vit une situation critique liée, aux facteurs climatiques (sécheresse), à la pression démographique et à la dégradation accélérée des ressources naturelles et du patrimoine foncier.

Face à cette crise où le système traditionnel de gestion des ressources foncières et environnementales n'est plus adapté à la dynamique actuelle, les autorités burkinabè ont procédé à l'élaboration d'un plan national de lutte contre la désertification (PNLCD), au lancement des "trois luttes"(lutte contre les feux de brousse, la coupe

abusive du bois, la divagation des animaux) et surtout à l'adoption des textes portant RAF en août 1984/85, actions somme toute qui visent une meilleure gestion de l'espace rural.

Mais en milieu rural, l'application des mesures prises est souvent difficile du fait de la complexité des réalités de ce milieu et de la dégradation des ressources naturelles. Ces mesures sont exécutées sans une réelle participation des populations, car celles-ci ne sont pas toujours et suffisamment impliquées dans l'élaboration de ces programmes.

Tenant compte des insuffisances de ces programmes antérieurs, il a été élaboré, en 1986, un programme national de gestion des terroirs villageois (PNGTV). Il a débuté par une phase préparatoire de 1987 à 1990 à travers plusieurs projets pilotes. Cette phase a ainsi permis de valider ce programme auprès des différents acteurs concernés (les communautés rurales, les services gouvernementaux, les ONG et les bailleurs de fonds) notamment par la garantie d'une meilleure participation des populations rurales à son exécution.

C'est donc après cette phase préparatoire que le programme national de gestion des terroirs (PNGT) a réellement été préparé et évalué en 1991 pour une durée de 15 à 20 ans avec l'appui financier de la Banque Mondiale, de la GTZ, de la CFD, du PNUD, de la Norvège et du Burkina Faso. Ce programme qui s'étale en tranches quinquennales a démarré effectivement en avril 1992, pour ce qui concerne la première tranche. Elle a débuté dans trois zones agro-climatiques différentes regroupant les provinces de la Gnagna, du Kourittenga, du Kéné Dougou, du Houet et de la Bougouriba à travers l'installation des UPGO (Unité Provinciale de Gestion Opérationnelle). Mais depuis le nouveau découpage administratif en 1997, huit provinces sont maintenant concernées par la première tranche avec la prise en compte des provinces du Tuy, de la Léraba et du Ioba.

L'ensemble de ces UPGO est coordonné par une unité de gestion opérationnelle (UGO) basée à Ouagadougou.

Le PNGT par son approche participative vient en appui au monde rural burkinabè dans le cadre de la gestion de leurs ressources naturelles. Depuis bientôt une décennie, il a été progressivement mis en place et poursuit plusieurs objectifs dont le

principal est "d'arrêter et de renverser le processus de dégradation des ressources naturelles du pays, afin d'assurer une croissance agricole durable, de restaurer la diversité biologique et de gérer de façon pérenne les forêts et la faune"(PNGT; 1995).

Les objectifs spécifiques poursuivis sont les suivants :

- L'application de l'approche terroir sur une grande échelle.
- Le suivi des activités de gestion des ressources naturelles pour diffuser les pratiques les meilleures.
- Le suivi de l'évolution des conditions environnementales.

Le programme couvre de nos jours 40 départements, 436 villages et 6 forêts classées.

1-2. Les principes fondamentaux de l'approche gestion des terroirs et la démarche adoptée sur le terrain

Pour mener à bien les activités, l'approche gestion des terroirs se fonde sur un certain nombre de principes établis qui permettront d'atteindre les objectifs de départ. Dans cette approche, la communauté locale constitue l'élément clé du développement des terroirs. Les principes fondamentaux de cette approche sont :

- La participation et la responsabilisation des populations rurales. Celles-ci sont en effet considérées dans l'approche comme les premiers acteurs du développement, et pour cela elles doivent être présentes depuis la conception jusqu'à la fin des actions à mener afin de pouvoir exprimer librement leurs besoins au moment des diagnostics conjoints des terroirs.

- L'approche est globale et multisectorielle, car elle prend en compte l'ensemble des activités économiques et sociales des populations concernées. Tous ces secteurs d'activités sont considérés comme un système dans l'approche gestion des terroirs ce qui permettra d'élaborer des plans adéquats au développement des terroirs.

- La pluridisciplinarité qui regroupe sur le terrain des spécialistes de disciplines différentes (agronome, forestier, zootechnicien, géographe, sociologue, etc.) afin de favoriser leur complémentarité des surtout dans le cadre du diagnostic conjoint.

- Elle est ascendante et décentralisée au niveau villageois. Cela suppose que les communautés rurales doivent prendre en charge leur propre développement à travers des organisations solides bénéficiant d'appuis techniques nécessaires. Ces organisations paysannes doivent dans ce cas développer un partenariat avec les autres niveaux d'intervention qui sont le département, la province, la région et le niveau central.

- La concertation qui doit permettre aux différents acteurs du développement (paysans, services techniques, administration, ONG, bailleurs de fond notamment) de se retrouver pour la mise au point des différents programmes adoptés et de la démarche à suivre afin d'assurer une bonne cohérence des actions de développement.

- L'approche est flexible c'est à dire qu'elle ne doit être ni dogmatique ni être codifiée. Cela signifie que les différents projets doivent être prêts à faire des concessions en suivant l'évolution des actions à entreprendre et pouvoir modifier au besoin certains éléments du programme établi. C'est pourquoi il ne doit pas être élaboré en détail.

Pour concrétiser les programmes de développement sur le terrain, il a été adopté une démarche qui se veut particulièrement progressive, itérative et cumulative. Toutes les étapes sont nécessaires dans la mise en œuvre de la gestion des terroirs.

La démarche adoptée est la suivante :

- La prise de contact préliminaire avec les différents partenaires en particulier les populations des villages d'intervention. Cette première étape est capitale, car elle permet à tous les acteurs de mieux se connaître, ce qui est un préalable à la réussite de la gestion des terroirs.

- Le diagnostic conjoint qui permet de mieux connaître les potentialités, les contraintes et la dynamique en cours de la zone dans laquelle l'on intervient. Il est effectué par l'EMP en collaboration avec les autres partenaires, dans un dialogue franc avec les populations concernées. Celles-ci qui sont sensibilisées sur les contraintes et potentialités du terroir indiquent elles-mêmes les actions prioritaires à engager.

- L'élaboration du plan de gestion. Elle consiste d'abord à élaborer des micro projets pour chaque action à entreprendre afin d'obtenir les éléments détaillés sur leur faisabilité, leur validité, leur rentabilité et leur viabilité. Elle consiste ensuite à

entreprendre ces actions dans une vision globale d'un développement harmonieux du terroir touchant des domaines diversifiés.

- L'exécution du plan de gestion (actions planifiées). Elle est faite de façon progressive. Cette phase nécessite une réelle participation et une responsabilisation des communautés rurales à travers leur contribution notamment en ressources humaines et en ressources financières (auprès des organismes de financement et des populations elles-mêmes).

- Le suivi évaluation permet de suivre à tout moment les actions et aussi de juger de leur efficacité par rapport aux objectifs initiaux. Elle permet ainsi de poursuivre ou de modifier les actions déjà entreprises par les différents acteurs.

Cette démarche adoptée facilite la prise en compte des populations notamment des femmes. Au PNGT en effet, des stratégies sont élaborées pour permettre une meilleure participation des femmes à la gestion des terroirs.

Leur intégration est indispensable dès la première étape de la démarche, car au moment de la prise de contact préliminaire l'ensemble de la population (hommes et femmes) est informé sur les principes et objectifs de la gestion des terroirs. Dans ce cas toute la population assiste à une assemblée générale afin de faire connaissance avec le PNGT. La présentation de l'équipe et du programme est nécessaire pour établir un climat de confiance avec les populations. Ce regroupement permet aux femmes de se sentir impliquées dans les différentes actions qui seront menées.

L'implication des femmes est également importante dans l'étape du diagnostic conjoint. Leur participation est très appréciable surtout avec l'utilisation des outils de la méthode MARP (dessin du terroir, calendrier cultural, etc.) qui permettent de prendre en compte leurs préoccupations. Avec ces nouveaux outils elles s'expriment plus facilement et donnent leur vision du terroir tout en apprenant à mieux le connaître (ses contraintes et ses potentialités). Cela motive davantage ce groupe qui se sent impliqué dans la GT.

Cette implication est renforcée au niveau de l'élaboration des plans où elles sont prises en compte dans les organes de prises de décision notamment dans les comités, les groupements, etc. De plus sur le terrain, l'exécution des actions voit la présence des femmes qui apportent leur contribution en main d'oeuvre surtout.

Ainsi toutes les stratégies sont mises en œuvre particulièrement au niveau des quatre premières étapes pour impliquer les femmes à la gestion des terroirs depuis la conception jusqu'à l'exécution.

Pour renforcer encore cette participation, il a été préconisé au sein du PNGT la nouvelle approche de développement dite approche genre. Cette approche qui tient compte de la division sexuelle du travail, des préoccupations des différents groupes sociaux et de leur emploi du temps a pour objectif de faciliter l'intégration et une meilleure participation des femmes à la GT. L'approche genre voulue par le PNGT ne vise pas à créer une cellule spécifique à la femme, ce qui pourrait encore la marginaliser davantage. Elle préconise plutôt une approche globale en plaçant la question féminine dans son contexte.

C'est donc dans ce cadre que le PNGT a préconisé un certain nombre de propositions pour rendre efficace cette approche. Parmi ces propositions on peut citer :

- La création d'un cadre de réflexion, d'action et de suivi de l'application de la nouvelle gestion des terroirs/genre.
- La programmation de missions d'appui à l'application de l'approche genre au profit de toutes les provinces d'intervention.
- Le renforcement des équipes de terrain avec du personnel additionnel féminin (le maximum de femmes est nécessaire).
- Le renforcement de la collaboration entre les EMP et les autres intervenants pour partager les expériences et coordonner les points de vue.
- La possibilité aux EMP d'organiser des ateliers.
- L'élaboration des études approfondies pour mieux identifier le rôle des différents acteurs hommes et femmes.

2. L'UNITE DE GESTION OPERATIONNELLE DU KOURITTENGA

2-1. Les structures, les objectifs et les méthodes d'approche de l'UPGO/KRT

L'UPGO/KRT (Unité Provinciale de Gestion Opérationnelle du Kourittenga) basée à Koupèla, comme toutes les autres UPGO, est une structure chargée de mener

concrètement sur le terrain les différents programmes du PNGT en fonction des contraintes et des potentialités de la zone concernée.

Les villages d'intervention de l'UPGO sont choisis suivant un certain nombre de critères définis au préalable par les membres de l'EMP (avec l'appui du CCTP).

Pour ce qui concerne la première tranche, la zone d'intervention de l'UPGO est constituée de 102 villages répartis dans 8 départements (Baskouré, Dialgaye, Gounghin, Kando, Pouytenga, Tensobtenga, Yargo) totalisant une population de 67 013 habitants.

L'EMP du Kourittenga est composée de cinq spécialistes qui sont :

- Un ingénieur des eaux et forêts et coordonnateur de l'unité.
- Un ingénieur agronome.
- Un ingénieur en zootechnique.
- Un sociologue.
- Un géographe.

L'équipe qui compte deux femmes (Zootechnicienne, Géographe) est soutenue par un personnel d'appui composé d'un comptable, d'une secrétaire et d'un chauffeur.

L'EMP intervient dans une zone caractérisée par une forte dégradation des sols, de la végétation, par une forte pression démographique et par une insuffisance des terres cultivables.

Les objectifs globaux à atteindre sont donc la pleine responsabilisation des communautés rurales, la restauration, la préservation et l'amélioration du potentiel des ressources naturelles, l'intégration des activités liées à l'élevage, à l'agriculture et à la foresterie en un système.

Ces objectifs globaux sont accompagnés d'objectifs spécifiques tels que :

- La recherche du dialogue avec les populations.
- Le désenclavement des villages.
- L'amélioration des conditions de vie des populations.
- L'amélioration des conditions de travail des femmes, etc.

Toutefois les objectifs spécifiques définis varient selon les villages d'intervention qui ont chacun leurs préoccupations.

Pour atteindre ces objectifs, l'UPGO réalise, parallèlement à ses activités, des infrastructures communautaires afin d'inciter les populations à adhérer massivement à leur programme. De plus il s'appuie sur les organisations existantes dans les villages (GV) pour la conduite de leur activité.

La démarche adoptée par l'équipe (voire annexe n°4) vise à impliquer les villageois dans la gestion de leur terroir depuis la prise de contact jusqu'au suivi évaluation. Cela permet aux villageois de mieux comprendre les activités du projet et d'y participer pleinement. Quant à ce qui concerne l'implication des femmes dans cette démarche, KARGOUGOU *et al.* (1998), font remarquer que : "*Dès l'introduction du PNGT dans les villages jusqu'à l'exécution des activités programmées, les femmes ont été impliquées. En effet, depuis les réunions d'information, de sensibilisation à l'exécution et au suivi-évaluation en passant par le diagnostic conjoint requérant la maîtrise de l'outil MARP et la planification des activités, les EMP ont insisté sur la participation des femmes*".

2-2. La participation de la femme à la gestion des terroirs (GT)

2-2-1. Les facteurs favorables

Le PNGT qui intervient à Dagamtenga et à Dakonsin à travers l'UPGO du Kourittenga par sa démarche participative associe les femmes dans les actions entreprises pour une meilleure gestion des ressources naturelles. Elles constituent en effet une frange de la population sur laquelle le PNGT doit bien s'appuyer, car elles sont les principales utilisatrices des ressources du terroir, et par conséquent doivent être associées à sa gestion.

Dans ces deux localités, la participation des femmes à la gestion des terroirs est surtout favorisée par plusieurs facteurs parmi lesquels on peut citer :

- La prise de conscience des femmes de l'état de dégradation des ressources naturelles. Etant les principales utilisatrices de ces ressources naturelles, elles ne peuvent rester indifférentes à leur dégradation. C'est pourquoi, dans ces deux villages, beaucoup de femmes apprécient l'UPGO à travers ses actions sur la régénération des

ressources naturelles en particulier la terre. Elles savent que les ressources naturelles sont progressivement dégradées : *"Rien n'est plus comme avant"* disent-elles, et nécessitent des actions de restauration. Cette prise de conscience des femmes de la dégradation des ressources foncières ainsi que de leur rôle important dans la préservation et la restauration de ces ressources sont des conditions favorables à leur participation effective aux travaux de régénération. En effet elles sont informées de l'état de dégradation des ressources foncières et participent aux travaux non seulement en tant que principale main d'oeuvre, mais aussi en tant que principales actrices du développement entièrement impliquées dans la gestion des terroirs.

- L'importance de la population féminine : les femmes constituent la population la plus importante numériquement, aussi bien à Dagamtenga (54,75% de la population) qu'à Dakonsin (54,08% de la population). Le nombre élevé et la stabilité des femmes par rapport aux hommes sont un atout considérable pour l'UPGO qui préconise la participation des populations aux activités. Dans les deux localités, la population masculine est de loin la plus concernée par le phénomène migratoire. Chaque année beaucoup d'hommes sont amenés, pour des raisons diverses, à migrer vers les terroirs voisins ou les principales villes. Au cours de nos entretiens avec les jeunes, il ressort que la plupart d'entre eux compte migrer très prochainement vers les pays voisins notamment la Côte d'Ivoire.

Ainsi les femmes sont de plus en plus seules à faire face à une dégradation des ressources naturelles qu'elles doivent pourtant exploiter pour les besoins socio-économiques.

- Le dynamisme des femmes : on note dans les deux villages un dynamisme des populations, particulièrement des femmes, qui manifestent beaucoup d'intérêt pour les activités menées dans le village.

Ce dynamisme s'observe particulièrement lors des réunions ou des rencontres organisées au sein du village. Généralement elles sortent, très nombreuses, et participent activement aux débats. A Dagamtenga, elles sont majoritaires à prendre part aux rencontres. Elles représentent environ 46,15 % des participants tandis que les hommes et les jeunes sont un peu moins représentés (respectivement 30,76% et 23,07%). De plus elles s'expriment aisément, ce qui facilite les débats.

- La présence des GVF, ces organisations facilitent les différents acteurs intervenant dans le village car à travers elles, ils prennent connaissance des différentes préoccupations des femmes. Elles sont aussi des outils efficaces dans l'organisation et la mobilisation des femmes pour les travaux d'intérêts communs.

- La mixité de l'équipe : la présence des femmes dans l'EMP est un atout considérable dans la stratégie d'implication des femmes rurales aux activités et à leur participation aux réunions mixtes.

Tous ces facteurs cités ci-dessus sont favorables à la prise en compte des femmes à la GT. En effet les résultats de nos enquêtes montrent que seulement 10% environ des femmes ne prennent pas part aux travaux.

2-2-2. Les activités menées

La préservation et la valorisation des ressources foncières sont les principales préoccupations du PNGT.

C'est pourquoi la plupart des activités entreprises visent à restaurer ces ressources. Les actions menées dans ce sens sont la réalisation des cordons pierreux, des fosses fumières, des diguettes, des plantations d'arbres, de l'aménagement du bas-fond à Dakonsin et le traitement de ravine à Dagamtenga.

Les femmes dans leur majorité participent activement à ces activités. Leur participation est surtout remarquable au niveau de :

- La construction des cordons pierreux, lors de la confection de ces ouvrages les femmes, très nombreuses, effectuent de multiples va et vient entre la carrière à moellons et le site d'implantation des ouvrages. Les tâches principalement effectuées par celles-ci sont :

- * Le rassemblement en tas des moellons.
- * Le chargement des camions.
- * Le transport des moellons.
- * L'alignement des moellons.
- * La préparation de la nourriture et le ravitaillement en eau pour les travailleurs.

* La garde des enfants en bas âge (assurée par les femmes âgées).

Les hommes quant à eux se chargent de :

- * Concasser les gros moellons.
- * Lever et Tracer les courbes de niveau.
- * Poser les pierres.

Les femmes accomplissent toutes les tâches à l'exception du traçage des courbes de niveau, car elles n'ont pas été formées en SAE (Site Anti Erosif). Seul les hommes ont bénéficié de cette formation. Mais sur le terrain les populations s'organisent pour travailler. Pendant que les femmes ramassent les moellons, les hommes les alignent. Les femmes, lorsqu'elles sont plus nombreuses, participent aussi à la pose des pierres.

L'aménagement du bas-fond à Dakonsin et le traitement de ravine à Dagamtenga ont également bénéficié de la forte mobilisation des femmes sur le terrain. En dépit de leurs multiples occupations, elles parviennent à dégager un temps libre pour participer aux travaux. Il est donc sans conteste que les femmes apportent leur contribution à la défense et à la restauration des sols et aussi à la conservation des eaux et des sols.

- La fabrication du compost : pour cette activité les femmes jouent un rôle non négligeable. Ce sont elles en effet qui assurent l'approvisionnement en eau pour la construction de la fosse. L'arrosage régulier (eau de vaisselle, de la lessive) de la fosse au cours de la saison sèche revient également aux femmes. Ce sont encore elles qui remplissent des fosses avec les ordures ménagères, le fumier, le son de céréales, les tiges de mil, etc. Toutes les ordures y sont déversées et le chef de famille veille à ce que cela se fasse. Ces fosses appartiennent pour la plupart aux chefs de famille et dans une moindre mesure aux chefs de ménage. Le vidage de la fosse est fait par les hommes et les femmes les aident à déverser le compost dans les champs.

- Les plantations d'arbres individuelles et/ou collectives : Les femmes participent à cette activité en répandant le fumier à l'intérieur des trous confectionnés par les hommes. La mise en terre des plants est faite aussi bien par les hommes que par les femmes. Mais le transport de l'eau et l'arrosage sont assurés par les femmes.



Image 1 –Terroir de Dagamtenga : Réalisation de cordons pierreux



Image 2 – Terroir de Dakonsin : Réalisation d'une fosse fumière



Image 3 – Terroir de Dakonsin : Parcelle aménagée de bas-fond

Pour toutes ces activités visant la restauration des sols et la bonne gestion des ressources foncières, les femmes sont particulièrement motivées pour diverses raisons, dont celles évoquées sont :

- Leur sensibilisation sur l'état de dégradation des ressources naturelles et leur désir d'apporter leur part à la restauration des sols.

- Leur volonté de lutter aux côtés des hommes, pour l'amélioration des ressources foncières.

Ces travaux améliorent la fertilité des sols. En effet depuis l'intervention du PNGT dans la zone, les producteurs, en particulier les femmes sont unanimes à reconnaître qu'il y a eu une nette amélioration de la productivité des champs.

Cependant l'impact de la mauvaise pluviométrie (campagne 1996/1997) tend souvent à réduire les effets positifs de l'aménagement. C'est le cas du bas-fond aménagé de Dakonsin où la quasi-totalité des bénéficiaires ont apprécié négativement les récoltes de la campagne écoulée (1997). La production de riz a été largement en deçà de ce qu'ils espéraient.⁸

Mais si les femmes participent activement à l'amélioration de la gestion foncière, elles ne bénéficient pas directement du fruit de leur travail. En effet pendant que les terres familiales bénéficient de meilleurs aménagements, les parcelles individuelles des femmes sont laissées à elles-mêmes ou tout au plus bénéficient d'un minimum d'aménagement.

Les activités visant la restauration des ressources foncières sont en majorité effectuées dans les champs familiaux. Les parcelles individuelles des femmes sont très peu concernées par ces travaux.

⁸ Cependant la campagne 98 a été positivement appréciée par les producteurs de riz, qui étaient visiblement satisfaits de leurs récoltes. L'absence de données quantitatives ne nous a pas permis de vérifier cela.

Les résultats de nos enquêtes montrent que respectivement 80,56% et 86,67% des femmes à Dagamtenga et à Dakonsin exploitent des parcelles non aménagées. Seule une minorité a pu bénéficier de ces travaux. Il s'agit notamment des aménagements en cordons pierreux effectués principalement dans les parcelles autour du village, des plantations d'arbres et des parcelles aménagées du bas-fond à Dakonsin. Elles bénéficient très rarement et très peu de la fumure (33,89% à Dagamtenga et 6,7% à Dakonsin).

Pour ce qui concerne les aménagements en cordons pierreux, ce sont surtout les parcelles de sorgho rouge qui en ont bénéficié (17,78% et 8,89% à Dagamtenga et à Dakonsin) lors des travaux collectifs ou individuels. Elles alignent elles-mêmes les moellons ramassés sur place dans les parcelles. Les parcelles de petit mil et d'arachide sont faiblement concernées par ces travaux (11,11% et 4,44% des parcelles de petit mil respectivement à Dagamtenga et à Dakonsin, et 8,33% et 2,22% des parcelles d'arachide à Dagamtenga et à Dakonsin).

Pour ce qui concerne la fumure, lorsque les femmes en bénéficient, elles enfument en priorité les parcelles de sorgho rouge, de gombo et de petit mil. Mais le plus souvent, les femmes qui utilisent la fumure affirment qu'elles s'en procurent à l'insu du chef de famille.

Les plantations d'arbres individuelles sont peu réalisées. A Dagamtenga 3,33% seulement des femmes ont bénéficié des plantations. A Dakonsin aucune femme n'a encore réalisé de plantation dans sa parcelle.

Plusieurs facteurs sont à l'origine des difficultés rencontrées par les femmes dans l'aménagement de leurs parcelles. Il s'agit particulièrement de l'insuffisance de moyens (matériels et financiers surtout), de l'éloignement des parcelles et de l'insécurité foncière. Mais pour chaque type d'aménagement, des raisons diverses sont avancées pour justifier son faible taux de réalisation ou sa non réalisation.

En ce qui concerne le faible taux de réalisation en cordons pierreux, la majorité des femmes (96,90% et 85% à Dagamtenga et à Dakonsin), n'ayant pas bénéficié de ce type d'aménagement, attribue cet état de fait à l'emplacement de leurs parcelles en brousse. En effet les champs de brousse n'ont pas encore été aménagés en cordons

pierreux. Seuls les champs de village qui sont, pour la plupart, des champs collectifs sont touchés par ces aménagements.

Les femmes ont également fait état du statut de leurs parcelles qui ne leur permet pas une jouissance continue. Même si elles ont la possibilité d'effectuer des aménagements, elles ne le font pas par crainte de ne pouvoir bénéficier du fruit de leur travail. L'emplacement des parcelles en brousse et la non disponibilité de moellons dans les parcelles n'encouragent pas non plus les femmes à réaliser elles-mêmes les cordons pierreux.

Pour ce qui est du faible taux d'apport de fumure, les raisons sont aussi diverses. Hormis le fait que le chef de famille refuse de leur attribuer de la fumure (93,39% et 89,47% respectivement à Dakonsin et à Dagamtenga), certaines femmes avancent qu'elles ne peuvent enfumer leurs parcelles parce qu'elles sont assez éloignées et de surcroît, elles ne disposent pas de brouettes pour le transport de la fumure. Une étude réalisée par l'INERA en 1996 dans la zone montre en effet que : *"Il est aussi généralement reconnu que la quantité de fumure organique épandue est inversement liée à la distance du champ (...). Il en résulte une différence de fertilité des sols déterminée par la répartition spatiale des champs"*. Là également les parcelles empruntées par les femmes ne bénéficient pas de la fumure, car une fois les parcelles enfumées, le propriétaire peut manifester son désir de les récupérer.

La faible proportion de réalisation en plantation d'arbres individuelles est beaucoup plus liée à une insuffisance de plants qu'à un refus du propriétaire de planter des arbres. Elles ont l'accord de planter des arbres, seulement elles sont moins préoccupées. En outre les plantations d'arbres sont faiblement réalisées à cause de l'entretien difficile des plantes (manque d'eau, piétinement des animaux) de surcroît sur des sols pauvres et de petites superficies. Mais les femmes exploitant des parcelles empruntées se méfient bien d'y effectuer des plantations.

Il est donc sans conteste que la situation des parcelles individuelles en brousse et l'insécurité foncière n'encouragent pas les femmes à effectuer elles-mêmes des aménagements sur leurs parcelles. Beaucoup de facteurs se conjuguent pour constituer un handicap sérieux à l'aménagement des parcelles individuelles des femmes. Cela

maintient les femmes dans une situation difficile, car les productions de plus en plus faibles conduisent à une autre forme d'insécurité foncière liée à la pauvreté des sols.

3. L'IMPACT DE L'ACTION DU PNGT SUR LA SITUATION FONCIERE DES FEMMES A DAGAMTENGA ET DAKONSIN

Les actions entreprises par l'UPGO dans les deux villages ont connu une forte participation des femmes. Elles ont été associées à la réalisation de toutes ces actions. Elles ont bénéficié des formations (foyers améliorés, savons, maraîchage, suivi des activités, etc.) et des voyages d'étude, des micro-crédits (embouche, petit commerce, etc.) octroyés par les partenaires du PNGT, de l'alphabétisation. Cependant malgré les efforts d'implication des femmes à la gestion des terroirs, on note quelques difficultés parmi lesquelles :

- L'emploi du temps très chargé des femmes, on constate aussi bien à Dagamtenga qu'à Dakonsin que la lourdeur des tâches ménagères ne laisse pas beaucoup de temps aux femmes pour se consacrer aux activités de gestion des terroirs. L'insuffisance et/ou l'absence des infrastructures communautaires ne permet pas aux femmes d'effectuer rapidement les travaux ménagers. Ces travaux sont assurés par les jeunes femmes, ce qui justifie bien l'absence de celles-ci sur le terrain et par conséquent leur faible participation. Elles expliquent cette situation par le fait que ce sont les belles-mères qui s'y rendent, tandis qu'elles restent à la concession pour assurer les travaux domestiques et s'occuper des enfants. Toutes ces multiples occupations expliquent très souvent les retards pris par les femmes pour participer aux activités.

- Le mauvais fonctionnement des GVF : la mobilisation des femmes pour les activités visant la gestion des ressources naturelles est facilitée par l'existence des GVF. Cependant leur fonctionnement n'est pas toujours simple à cause des nombreuses difficultés rencontrées, c'est le cas notamment de :

- * L'insuffisance des moyens financiers : Généralement les membres des GVF ont des difficultés à honorer leurs quotas. Ces difficultés financières que connaissent les femmes justifient la réticence de bon nombre d'entre elles à adhérer

aux GVF, et sont à la base de l'affaiblissement de ces organisations et du ralentissement des activités.

* La mauvaise collaboration entre les membres des GVF. Elle est souvent liée à de vieilles querelles, au choix des responsables qui ne satisfait pas toutes les femmes, et/ou à la mauvaise gestion financière (absence de comptes rendus). Ces mécontentes ont souvent été à l'origine de démissions qui rendent encore plus difficile la mobilisation des femmes aux activités et de ce fait affaiblissent les GVF.

Une autre difficulté est celle liée à la non prise en compte des femmes dans la gestion foncière. Celles-ci sont beaucoup plus défavorisées par rapport aux hommes. De plus, elles se résignent le plus souvent et semblent accepter leurs conditions. Elles sont conscientes des difficultés foncières qu'elles rencontrent et elles l'acceptent, mettant ainsi leur statut social en cause. Il sera en effet difficile pour la femme mossi en particulier de revendiquer une propriété foncière d'autant plus qu'elle est convaincue de ne pouvoir accéder à cette propriété. Cela explique la réaction de certaines femmes lors de notre séjour sur le terrain. En effet lorsque nous voulions aborder le volet foncier, elles se démarquent de la question en répondant que : *«La terre ici appartient aux hommes et non aux femmes. C'est à eux que la question doit être adressée. Nous sommes des étrangères»*.

Cette considération des femmes dans la gestion foncière ne leur permet pas de bénéficier pleinement des activités de GT notamment les aménagements de bas-fonds. Ce sont les hommes qui sont privilégiés dans l'attribution des parcelles. Cette situation est évoquée par MONIMART (1989), en ces termes : *"La désertification a de lourds impacts sur la vie quotidienne des femmes; elles participent massivement à la lutte contre ce phénomène, sans toutefois être jamais reconnues comme des partenaires actives et responsables. Ceci se manifeste souvent lorsqu'il s'agit d'affecter les terres récupérées à la suite de travaux auxquels les femmes ont participé, car celles-ci en sont rarement attributaires"*.

A Dakonsin par exemple, après l'aménagement du bas-fond, la commission chargée de l'attribution des parcelles n'a pas tenu compte des femmes. Or bien avant les travaux, au moment de la requête, le chef de village de Dakonsin, «leur a promis une égalité d'accès aux parcelles avec les hommes», ce qui n'a pas été le cas. Celles

qui exploitent aujourd'hui les parcelles aménagées le font au nom de leur époux ou de leur fils.

A Dagamtenga également, depuis le début des travaux de traitement de ravine, les villageois y voient la possibilité d'aménager de nouvelles parcelles beaucoup plus fertiles pour la culture du riz. Les femmes accordent particulièrement beaucoup d'intérêts à cette activité, car elles espèrent au même titre que les hommes accéder à des parcelles aménagées. Ceci montre qu'elles sont aussi intéressées aux aménagements des parcelles autant que les hommes. Mais leur statut ne leur permet pas une égalité d'accès à ces parcelles avec les hommes. Ceux-ci au moment de l'attribution des parcelles réaffirment leur droit sur la terre.

Ces deux exemples à Dakonsin et à Dagamtenga illustrent bien la situation foncière difficile des femmes. Elles sont les premières victimes de l'insuffisance des terres et de la pression foncière.

Les femmes des deux villages concernés par l'étude s'investissent beaucoup dans la gestion foncière sans pouvoir bénéficier directement des activités. Malgré les efforts pour les impliquer davantage, on constate que du point de vue foncier il n'y a pas eu de changement notable, car elles sont toujours marginalisées. On remarque qu'avec l'application des nouvelles techniques de fertilisation des champs familiaux, les hommes exploitent des terres beaucoup plus fertiles que celles des femmes. Elles continuent d'exploiter de terres pauvres sur lesquelles il n'y a pas ou très peu d'aménagement.

Les textes du PNGT qui visent une même chance d'accès à la terre par les différents groupes sociaux semblent difficilement applicables sur le terrain où prédomine encore le régime foncier traditionnel. Par ailleurs, les textes de la RAF ne sont pas connus de la majorité des populations, et ceux qui en ont déjà entendu parler (par la voix des ondes principalement) restent sceptiques quant à son application.

A Dagamtenga et à Dakonsin, les femmes ignorent tout de la RAF. Seulement 4,44% en ont déjà entendu parler (radio, débats, etc.). Quant aux chefs de famille, même si la plupart ont déjà entendu parler de la RAF, ils n'en savent rien de son contenu.

La méconnaissance et la mauvaise compréhension des textes de la RAF rendent ainsi difficile son application et insécurise davantage les groupes marginalisés (migrants, femmes et jeunes). Or la réussite d'une bonne gestion des terroirs implique nécessairement un climat de sécurisation foncière des différents groupes sociaux vivant dans le terroir.

C'est pourquoi au PNGT, beaucoup de réflexions sont menées dans le but de trouver des solutions idoines à la sécurisation foncière des groupes sociaux marginalisés, en particulier les femmes, afin qu'elles puissent bénéficier pleinement des activités de gestion des terroirs.

Des résultats de toutes ces réflexions pour l'amélioration de la situation des femmes, il a été proposé de :

- Développer des initiatives pour garantir la terre à ceux qui l'exploitent.
- Permettre à la femme de s'investir davantage en lui octroyant le droit de propriété.
- Informer les populations sur les textes de la RAF, etc.

Mais malgré cette ferme volonté du PNGT d'améliorer le statut foncier des groupes vulnérables, la situation foncière des femmes n'a pas évolué et bien au contraire continue d'être régie par le système foncier traditionnel.

A Dagamtenga et à Dakonsin, des mesures particulières sur l'amélioration de la situation foncière des femmes ne sont pas encore mises en place par l'UPGO/Kourittenga. Aborder ce sujet semble être encore délicat pour l'EMP, qui "*sur conseil des partenaires, n'a jamais évoqué la question foncière et la RAF*" (PNGT; 1994).

On peut donc dire que les structures modernes de gestion foncière dans les deux villages étudiés qui œuvrent pour l'amélioration de la situation foncière des femmes rencontrent de sérieuses difficultés. Cela est lié aussi bien au statut de la femme qu'à la méthodologie d'approche du projet.

Le statut social de la femme est influencé par les réalités socio-culturelles du milieu rural où les femmes ne sont pas associées à la gestion de la terre. Son image est surtout celle de la femme au foyer, n'ayant aucun droit sur la terre et considéré comme une importante source de main d'oeuvre dans l'exploitation des champs familiaux.

Quant à la méthodologie d'approche du projet, le PNGT à travers ses équipes mène des activités visant la restauration et la préservation des ressources foncières. Mais les objectifs spécifiques tels que l'amélioration de la situation foncière des femmes ne sont pas véritablement examinés. L'UGO intègre plutôt dans son programme l'installation d'infrastructures communautaires (forages, moulins, centres d'alphabétisation, etc.) afin d'alléger les tâches quotidiennes des femmes et de leur permettre de participer davantage aux activités de Gestion des Terroirs.

4. LES SUGGESTIONS EN VUE DE L'AMELIORATION DE LA SITUATION FONCIERE DES FEMMES A DAGAMTENGA ET DAKONSIN

Les enquêtes réalisées à Dagamtenga et à Dakonsin nous ont permis de connaître la situation foncière des femmes en milieu rural Burkinabè. Les femmes ont une situation foncière difficile liée aussi bien au mode de gestion traditionnel de la terre, à leur statut social, à leurs conditions de vie qu'à la dégradation des sols et à la pression foncière.

Pour tendre vers une amélioration de la situation foncière telle que décrite, il s'avère donc indispensable de prendre en compte les structures sociales, le régime foncier traditionnel et le contexte de dégradation du milieu physique. L'analyse des structures sociales et du système foncier traditionnel montre que les femmes sont exclues de la gestion du patrimoine foncier. Cela s'explique dans une société patrilinéaire où la gestion et l'héritage de la terre ne concernent que les hommes. Le système foncier traditionnel même s'il garantit l'accès des femmes à la terre, ne leur garantit pas une sécurité foncière. Il est donc nécessaire après des études approfondies sur la gestion foncière traditionnelle de voir dans quel sens la situation des femmes pourrait être améliorée. Pour cela, il est souhaitable de revoir le fonctionnement du système foncier juridique traditionnel, afin de permettre aux femmes d'exploiter avec assurance les terres qu'elles ont obtenu du chef de famille et/ou celles empruntées. L'instauration de ce nouveau cadre juridique exige des connaissances sur le milieu dans lequel le PNGT intervient et une concertation avec les autorités coutumières (chef de villages, chef de terre, etc.), les chefs de famille et/ou les chefs de lignage.

Les données du milieu doivent être collectées de façon permanente et prendre en compte les systèmes fonciers traditionnels établis (principaux acteurs de la gestion foncière, conflits fonciers et modes de résolution, évolution du système foncier traditionnel, etc.). Ce cadre juridique pourrait être par exemple, la précision des termes du contrat d'un prêt de terre accordé aux femmes. Dans ce cas, il doit leur permettre de bénéficier d'une garantie nécessaire leur permettant d'effectuer des aménagements (en fonction de la durée du prêt) dans les parcelles individuelles, de bénéficier pleinement de ces aménagements et d'être à l'abri des retraits non justifiés de parcelles. Pour cela, le PNGT doit initier des campagnes de sensibilisation auprès des hommes sur la nécessité de sécuriser les terres exploitées par les femmes surtout lorsqu'elles ont opéré des aménagements.

Une meilleure application des textes de la RAF pourrait renforcer davantage la sécurisation foncière des femmes rurales afin de leur permettre d'exploiter avec beaucoup plus de sécurité les parcelles aménagées. A cet effet, il revient à l'équipe de l'UPGO/Kourittenga d'adopter des stratégies efficaces et adéquates pour l'application des textes de la RAF en fonction des réalités du milieu rural.

Par ailleurs, le PNGT doit promouvoir l'éducation et la formation des femmes (et des hommes) de façon à ce qu'elles soient renseignées particulièrement sur les textes de la RAF.

La mise en place de ce cadre juridique pourrait sécuriser davantage les femmes rurales, mais la cellule familiale demeure aussi un cadre primordial dans l'amélioration de la situation foncière des femmes. C'est au sein de la famille que les femmes accèdent à la terre. Si la famille dispose suffisamment de terres cultivables, les femmes accèdent sans difficulté à ces terres et sont beaucoup plus sécurisées. Par contre si les terres familiales s'avèrent insuffisantes, l'accès des femmes à la terre devient difficile et elles sont moins sécurisées sur leurs parcelles individuelles. Cela se complique davantage pour celles qui résident dans des familles de migrants ayant emprunté des terres de culture. De même les prêts de terre auxquels les femmes ont recours sont source d'insécurité foncière.

La résolution de leurs difficultés foncières pourrait ainsi être envisagée dans le cadre familial. Elle pourrait se faire par une amélioration d'une part de la situation

foncière du groupe familial et d'autre part par la fertilité des sols, des aménagements des terres dégradées et une meilleure gestion du phénomène migratoire dont la situation foncière des femmes est tributaire, etc.

La prise en compte des réalités sociales du milieu d'intervention est alors indispensable pour envisager une amélioration de la situation foncière des femmes.

Cependant, l'amélioration de la situation foncière des femmes en milieu rural est sous-tendue par l'amélioration de leurs conditions d'exploitation de la terre. En effet sécuriser les femmes sur leurs parcelles individuelles va de paire avec de meilleures conditions d'exploitation de ces parcelles. Il s'agit pour ainsi dire d'œuvrer pour un allègement de la lourdeur des tâches quotidiennes et une amélioration de leur situation financière.

Les résultats de nos enquêtes ont montré que les productions individuelles des femmes participent pour une grande part à l'alimentation familiale. Donc améliorer leurs conditions d'exploitation contribuera à sécuriser davantage les familles en matière d'alimentation. C'est dans cette optique que le PNGT doit œuvrer à améliorer les conditions de vie des femmes par l'installation d'infrastructures socio-économiques et en encourageant les femmes dans l'amélioration de la fertilité des champs personnel.

CONCLUSION PARTIELLE

Ce chapitre de notre étude a permis d'évaluer la situation foncière des femmes à Dagamtenga et à Dakonsin avec l'intervention de l'UPGO/Kourittenga. L'un de ses objectifs était en effet de contribuer à l'amélioration de la situation foncière des groupes sociaux vulnérables notamment les femmes.

Au terme de notre analyse, il ressort que leur situation foncière n'a pas évolué, principalement pour ce qui concerne l'insécurisation foncière. Cet état de fait est lié à la persistance du système foncier traditionnel qui ne reconnaît pas à la femme un droit de propriété sur la terre. L'UPGO/Kourittenga s'est alors jusque là contenté de réaliser des activités allant dans le sens de l'amélioration de la fertilité des sols, auxquels les femmes ont pleinement participé.

Permettre donc aux femmes de jouir d'une plus grande sécurité foncière exige de la part du programme, une profonde analyse du système foncier traditionnel notamment son cadre juridique, afin de voir dans quelles conditions la sécurisation pourrait être envisagée. Cependant, sécuriser les femmes sur les terres qu'elles exploitent nécessitent également une amélioration de leurs conditions d'exploitation des parcelles et de leurs conditions de vie.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de notre étude qui se rapporte à la femme face aux problèmes fonciers en milieu rural dans les villages de Dagamtenga et de Dakonsin, il ressort que les femmes sont un groupe vulnérable très défavorisé dans la gestion foncière traditionnelle.

La femme est en effet défavorisée à cause de plusieurs facteurs parmi lesquels son statut social qui la considère comme "d'étrangère", le système d'héritage de la terre qui est patrilinéaire, le contexte de dégradation des ressources foncières et la pression foncière particulièrement prononcée dans le village de Dakonsin.

Tous ces facteurs contribuent à insécuriser les femmes sur les terres qu'elles exploitent. Cette insécurisation est plus ou moins ressentie selon la situation foncière ou le statut social de la famille d'accueil (autochtone, migrant, autorité coutumière, etc.). L'insécurisation foncière est le principal problème que connaissent les femmes. Elle se traduit par des retraits de parcelles et/ou par le sentiment d'insécurité éprouvé par les femmes, du moment où elles savent que le régime foncier ne leur garantit pas le droit de propriété sur la terre. Ce sentiment éprouvé par les femmes à Dagamtenga et à Dakonsin n'est guère favorisé dans cette zone où la pression foncière est forte et où l'on constate une insuffisance constante des terres cultivables. La pression foncière est en effet à l'origine de nombreuses instabilités chez les femmes, car les menaces de retraits se font plus pressants.

En plus de ces facteurs, de nombreux autres paramètres tels que la pauvreté, le manque de temps, l'analphabétisme, etc. compliquent davantage la situation foncière des femmes.

Ces difficultés foncières vécues par les femmes dans le cadre traditionnel de gestion foncière ont conduit de nombreux projets tel que le PNGT à travers l'UPGO/Kourittenga à s'intéresser à la situation foncière des femmes. Ce projet, en favorisant la participation des différentes couches sociales dont les femmes, tente de résoudre les difficultés que celles-ci rencontrent notamment l'insécurisation foncière et la lourdeur des tâches quotidiennes.

La démarche adoptée par ce projet, malgré le fait qu'elle ait favorisé une participation effective des femmes, n'a pas permis de résoudre les difficultés foncières auxquelles elles sont confrontées. A Dakonsin, où le projet intervient depuis 1992 et à Dagamtenga où il n'intervient que beaucoup plus récemment en 1996, la situation foncière des femmes reste inchangée. Cela confirme s'il en était encore besoin, la prédominance du régime foncier traditionnel et le lien existant entre la situation foncière des femmes et la superficie de terres cultivables disponible du village.

Il est donc nécessaire de prendre en compte certaines réalités du système foncier traditionnel pour éviter les conflits de générations entre les conservateurs qui dénie tout droit de propriété aux femmes et une approche moderne qui associe toutes les couches de la société à la gestion de la terre.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1 - ADP, 1996. Loi N°014/96/ADP, portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) au Burkina Faso. Ouagadougou, 44 pages.
- 2 - ADP, 1998. Textes portant Réorganisation et Foncière (RAF) : loi N°014/96/ADP du 23 mai 1996 et décret 97-054/PRES/PM/MEF du 06 février 1997. Ouagadougou, MEF, 227 pages.
- 3 - COMPAORE G. et YAMEOGO D., 1998. Résultats du Diagnostic Conjoint des cinquante villages du Kourittenga. PNGT, 174 pages.
- 4 - CUBRIOLO M. et GOISLARD C., 1998. Bibliographie et lexique du foncier en Afrique noire. Karthala/Coopération Française, 415 pages.
- 5 - ENGBERG-PEDERSON L., 1995. Démocratiser la vie politique locale de haut en bas : l'approche gestion des terroirs au Burkina Faso. Londres, IIED, 34 pages.
- 6 - FAURE A., 1995. Perception de l'approche gestion des terroirs par les populations au Burkina Faso. PNGT/CCCE, 131 pages.
- 7 - FONS de ZEEUW, 1995. Sécurité foncière et gestion des ressources naturelles dans la boucle du Mouhoun (B.F). Wageningen, 45 pages.
- 8 - GRET P.L.D., 1998. Foncier rural ressources renouvelables et développement en Afrique. Rapport de synthèse, Ministère des Affaires Etrangères/Coopération et Francophonie, France, 139 pages.

- 9 - GRET P.L.D., 1998. Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale? réconcilier pratiques, légitimité et légalité. Karthala/Coopération Française, 744 pages.
- 10 - INERA, 1996. Diagnostic socio-économique des terroirs (Provinces de la Gnagna et du Kourittenga). INERA/PNGT, 36 pages.
- 11 - INERA, 1996. Caractérisation des Ecosystèmes des terroirs du suivi écologique. Province du Kourittenga. Document provisoire, INERA/PNGT, 16 pages.
- 12 - KABORE J. de C., 1995. La gestion des conflits liés aux ressources naturelles : aspects socio-économiques et implication de la femme dans la gestion des conflits liés à la gestion des ressources naturelles, Bobo-Dosso du 24-26 mai 1995. 24 pages.
- 13 - KONATE G., 1992. Femme rurale dans les systèmes fonciers au Burkina Faso: cas de l'Oudalan, du Sanmatenga et du Zoundweogo. Ambassade royale des Pays-Bas, 84 pages.
- 14 - KONATE G., 1996. Bilan de l'implication des femmes dans les projets de gestion des ressources naturelles et du terroir du PNGT : Orientation sur l'approche genre. PNGT, 49 pages.
- 15 - KARGOUGOU I. *et al.*, 1998. Rapport d'évaluation : Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT) - Phase I (1992-1997). PNGT, 211 pages.
- 16 - KOTE G., 1999. La sécurisation foncière en milieu rural. PNGT/Projet BKF/95/002, 65 pages.

- 17 - LAHUEC J.P., 1994. Le terroir de Zaongho - Les Mossi de Koupèla (Haute-Volta). Atlas des structures agraires du Sud du Sahara, ORSTOM, 111 pages.
- 18 - LANKOANDE L., 1994. "Contribution à l'élaboration d'un plan villageois de développement : cas du terroir de Dakonsin". Mémoire Agronomie, Ouagadougou, PNGT, 80 pages.
- 19 - MONIMART M., 1989. Femmes et lutte contre la désertification. Programme des zones arides, IIED, document N°12, Décembre 1989, CILSS/Club du Sahel, 29 pages.
- 20 - MONIMART M., YAMEOGO D. et DARGA A., 1994. Mission d'appui à l'UGO/PNGT et aux EMP, intégration de l'approche genre dans la démarche et les actions de Gestion des Terroirs. PNGT, 25 pages.
- 21 - OUATTARA M., 1995. La femme et la terre : Une recherche action sur la sécurisation foncière des terres des femmes. PDISAB (BF)/ Ambassade Royale des Pays-Bas (Ouagadougou), 31 pages.
- 22 - PALE S. M. *et al.*, 1993. Réorganisation Agraire et Foncière dans la gestion des terroirs au Burkina Faso : Communication au 3ème séminaire National sur la RAF du 14 au 18 septembre 1993 à Ouagadougou. 25 pages.
- 23 - PARE L. et THIEBA D. 1998. La sécurisation foncière, leçons d'expériences au Burkina Faso. Synthèse, rapport provisoire, Ambassade Royale des Pays Bas (Ouagadougou), 37 pages.

- 24 - PNGT, 1993. Perception du rôle des EMP par leurs partenaires locaux et provinciaux. Ouagadougou, 12 pages.
- 25 - PNGT, 1994. Etudes sur la pertinence de la conception des plans de GT - Etude sur la loi foncière et la mise en application des plans de GT. SERA, 108 pages.
- 26 - PNGT, 1997. Bilan des cinq premières campagnes du PNGT (1992-1997). PNGT, 147 pages
- 27 - PNGT; 1998; Formulation de la phase II du PNGT : Annexes, PNGT, 141 pages.
- 28 - PNGT, 1998. Formulation de la phase II du PNGT . Rapport principal, PNGT, 110 pages.
- 29 - PNGT, 1999. Dossier de vulgarisation : Qu'est ce que la Commission Villageoise de Gestion des Terroirs (CVGT) ? Projet BKF/95/001, 12 pages.
- 30 - PNGT, 1999. Rapport général du séminaire - atelier sur : "La sécurisation foncière en milieu rural". Ouagadougou, 02-05 Février, 60 pages.
- 31 - PNGT, 1999. Comment planter et semer le long de mes cordons pierreux; Projet BKF/95/002, Kaya, 12 pages.
- 32 - ACOPAM, 1996. Genre et développement : analyse de la place des femmes, une expérience au Sahel. Dakar, Programme /ACOPAM, 127 pages.
- 33 - SANOU S. et TALLET B., Non daté. Perspectives pour un renforcement de la sécurité foncière en milieu rural au B.F : mission exploratoire sur le foncier (en vue de la 2ème phase du PNGT). IRAM, Paris, 42 pages.

- 34 - SERA, 1994. Etude sur la loi foncière et la mise en application des plans de gestion des terroirs. Rapport provisoire, SERA/PNGT, 39 pages.
- 35 - SIMBIRI R., 1998. Monographie du département de Gounghin, province du Kourittenga. PNGT/DEP, Centre Est/Tenkodogo, 51 pages.
- 36 - SORGHO M.C. et TRAORE/DIAKITE F., 1994. Problématique de la participation de la femme à la gestion des ressources naturelles, communication à l'atelier du SANREM du 19 au 21 avril 1994. Ouagadougou, 18 pages.
- 37 - STAMM V. et SAWADOGO J.P., 1995. Structures foncières et gestion des terroirs au Burkina Faso, Projet d'études sur les systèmes et les politiques agro-alimentaires au BF. Document de travail n°12, avril 1995, SEDRESS/LAVAL, 79 pages.
- 38 - TAHITA P. *et al.*, 1997. Etudes des impacts du PNGT. PNGT (Ouagadougou), 106 pages.
- 39 - TALLET B., 1998. Etude sur la sécurisation foncière en milieu rural au Burkina Faso : contribution à mi-parcours de l'étude. PNGT, 28 pages.
- 40 - TARNAGDA E., 1998. Monographie du département de Dialgaye, province du Kourittenga. PNGT/DEP, Centre Est/Tenkodogo, 65 pages.
- 41 - TOURE M., 1993. Population et développement dans la province du Kourittenga. Ouagadougou, 68 pages.
- 42 - UGO/PNGT, 1994. Femmes et gestion des terroirs dans le cadre du PNGT. Note n°5, PNGT (Ouagadougou), 6 pages.

- 43 - UPGO/Kourittenga, 1999. Présentation succincte des activités de l'EMP du Kourittenga de 1992 à 1998, UPGO/Kourittenga; 20 pages.
- 44 - YAMEOGO D. et DARGA A., 1994. Implication des femmes aux activités de gestion des terroirs au Burkina Faso, Atelier : Gestion et aménagement des terroirs en Afrique de l'Ouest et du Nord. 12 pages.
- 45 - SAWADOGO J.P., 1993. Le droit foncier traditionnel et ses conséquences économiques à l'exemple de trois villages du Bam : Sika, Imiougou, Pogoro. DEA en Sciences économiques, Université de Ouagadougou; 134 pages.
- 46 - SAWADOGO J.P., 1996. Impact de la tenure foncière sur l'utilisation des facteurs de la production agricole au BF; Doctorat de 3ème cycle en Science économiques, 120 pages.
- 47 - TRAORE A., 1990. Représentation de l'espace et appropriation foncière chez les Goins du Burkina Faso. Mémoire de Maîtrise en Sociologie, Université de Ouagadougou, 140 pages.

ANNEXES

ANNEXE N°1

GUIDES D'ENTRETIENS SUR LE TERRAIN

QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX NOTABLES

I. HISTORIQUE DU VILLAGE

- 1) Qui est à l'origine de la fondation du village ?.....
- 2) D'où est ce qu'il est venu ? Et pourquoi ?.....
.....
- 3) Est-il venu avec des gens ?.....
- 4) A t-il trouvé des habitants à son arrivée? Qui a t-il trouvé ?.....
.....
- 5) Sont-ils toujours de ce village? Quels quartiers occupent-ils? D'où sont-ils originaires?.....
.....
- 6) Le village comptait combien de quartiers au début ?.....
- 7) Quel est l'ordre de mise en place de ces différents quartiers ?.....
.....
- 8) Y a t-il eu des départs de chefs de famille ? Pourquoi ?.....
.....
- 9) Quels sont les différents patronymes rencontrés dans les différents quartiers ?
.....
- 10) Quelles sont les ethnies dominantes ?.....
- 11) Quels sont les rites et coutumes du village ? (fêtes coutumières, leurs époques et leur signification).....
.....
- 12) Qui sont les autorités coutumières ? Quels sont leurs rôles ?.....
.....

13) Quelles sont par ordre d'importance les différentes religions pratiquées dans le village ?.....

II. CONNAISSANCE DU REGIME FONCIER

II. 1 accès à la terre

14) Qui s'occupait de la distribution des terres ?.....

15) Comment les terres étaient-elles attribuées ?.....

16) Quels sont les différents modes d'accès à la terre que vous connaissez ici ?.....

17) Une terre attribuée pouvait-elle être cédée à une tierce personne ? Si oui comment ? Si non pourquoi ?.....

18) Quelle était la durée du prêt ?.....

19) Les femmes pouvaient-elles accéder à la terre ? Si oui comment ?.....

20) Aujourd'hui y a t-il eu avez-vous constaté des changements en ce qui concerne l'attribution des terres ? Si oui lesquels ? Pourquoi ?.....

II. 2 problèmes fonciers

21) Y a t-il eu des conflits fonciers dans le temps ?.....

22) Si oui quelles ont été leurs causes ?.....

23) Comment étaient-ils réglés ?.....

24) Quels types de conflits rencontre t-on aujourd'hui ?.....

- 25) Quels sont leurs causes et leurs modes de gestion ?.....

 26) Les femmes sont-elles impliquées dans les conflits ? Si oui comment ?.....

 27) Les femmes rencontrent-elles des problèmes fonciers ? Si oui lesquels ?.....

 28) A qui s'adressent-elles pour leurs résolutions ?.....
 29) Avez vous déjà entendu parler de la loi régissant la terre ?.....
 30) Si oui qu'en savez-vous ?.....

 31) Pensez-vous que cette gestion moderne est-elle pertinente ?.....

II. gestion des ressources naturelles

- 32) Aviez-vous des rapports dans la gestion des ressources naturelles avec les villages voisins ? Si oui lesquels ?.....

 33) Des mesures ont-elles été prises pour réglementer l'exploitation des ressources naturelles du village ? Lesquelles ?.....

 34) Qui veillaient au respect de ces mesures ?.....
 35) Y avait-il des restrictions dans l'utilisation de ces ressources ? Lesquelles ?.....

 36) De quant datent-elles ?.....
 37) Avez-vous constaté des changements en ce qui concerne la dégradation des ressources ? Selon vous à quoi sont-ils dus ?.....

 38) Quel rôle jouez-vous dans la gestion des ressources naturelles aujourd'hui ?.....

 39) Que pensez-vous des activités du PNGT ?.....

.....
 40) Pensez-vous que le PNGT a amélioré les conditions de vie des populations ? Si oui comment ?.....

41) Avez-vous des suggestions en ce qui concerne leurs activités ?.....

QUESTIONNAIRE ADRESSE AU CHEF DE FAMILLE

1) Quel est votre nom ?.....

2) Etes vous migrant ou autochtone ?.....

3) Si vous êtes migrant, depuis quand êtes vous installé ici ? D'où venez-vous ? Pour quelles raisons êtes-vous installé ici ?.....

4) Comment avez-vous obtenu vos terres ?.....

5) Qui héritent des terres familiales ? Pourquoi ?.....

6) Les femmes ont-elles droit à la terre ?.....

7) Si oui comment y accèdent-elles ?.....

8) Quelles sont les terres que vous attribuez aux femmes ? Pourquoi ?.....

9) Est-ce que la parcelle de la femme peut lui être retirée ? Si oui comment et dans quelles conditions ?.....

10) En cas d'insuffisance des terres familiales, comment faites vous pour satisfaire les demandes des femmes ?.....

11) Une femme peut-elle contrôler la terre qu'elle exploite ? Si oui comment ? Si non pourquoi ?.....

12) Y a t-il eu des changements dans la gestion des terres familiales ? Si oui lesquels ?.....

- 13) A quoi sont dus ces changements ?.....
.....
- 14) Avez vous déjà prêté vos terres ? Si oui à qui (autochtone ou migrant) ? Si non pourquoi ?.....
.....
- 15) Quelle est la durée du prêt ?.....
- 16) Y a t-il eu des conflits fonciers au sein de la famille ?.....
- 17) Si oui quelle est la nature de ces conflits ?.....
.....
- 18) Que pensez-vous de la dégradation de vos terres ?.....
.....
- 19) Selon vous quelles sont les cause de cette dégradation ?.....
.....
- 20) Que faites-vous pour améliorer la fertilité de vos sols ?.....
.....
- 21) Que pensez-vous des activités du PNGT ?.....
.....
- 22) Quels changements avez vous constater ?.....
.....
- 23) Connaissez-vous la RAF ?.....
- 24) Si oui qu'en pensez-vous ?.....
.....

QUESTIONNAIRE ADRESSE A LA FEMME

III. 1. identification

Village :

Quartier :

Nom et prénoms de la femme enquêtée :

Village d'origine :

Age :

Situation matrimoniale :

Ethnie (de la femme et de l'époux) :

Religion :

Nombre d'enfants (vivants) :

Nombre de femmes du Mari :Rang de l'enquêtée :

Nombre de personnes constituant le ménage :

Principale occupation du Mari :

Nombre de champs appartenant à l'époux :

III. 2. accès à la terre

- 1) De combien de parcelles de culture disposez vous ?.....
.....
- 2) Comment avez vous obtenu chacune de vos parcelles ?.....
.....
- 3) Quel est le statut de chacune de vos parcelles ?
 prêt héritage don
- 4) Quelle est la durée de la jouissance ?.....
- 5) La superficie de vos parcelles vous paraît-elle suffisante ?.....
- 6) Avez-vous la possibilité d'étendre vos parcelles lorsque vous en manifestez le besoin ? Si oui comment ? Si non pourquoi ?.....
.....
- 7) Y a t-il des réductions des superficies de vos terres ? Pourquoi ?.....
.....
- 8) Où se situe votre parcelle ? (en brousse ou autour des cases).....
- 9) Etait-elle exploitée avant qu'elle ne vous soit cédée ?.....
- 10) Que pensez-vous de la qualité du sol de votre parcelle par rapport au sol familial ?
.....
- 11) Y a t-il une assurance à chaque nouvelle campagne d'exploiter vos parcelles ?.....

12) Quelle est votre motivation lorsque vous participez aux travaux d'aménagement du village?.....

13) Comment bénéficiez-vous des résultats de vos travaux ?.....

14) Avez-vous droit à une parcelle aménagée ? Si non pourquoi ? Si oui dans quelles conditions?.....

15) La superficie qui vous est attribuée correspond t-elle à ce que vous avez demandé? Si non pourquoi ?.....

16) En cas de décès du mari à qui reviennent ses terres ?.....

17) En cas de remariage qu'en est-il de la parcelle de la femme ?.....

18) En cas de divorce qu'en est-il de la parcelle de la femme ?.....

19) Faites-vous des aménagements sur vos parcelles ? Si oui quels types d'aménagements ? Et sur quelle parcelle ?.....

20) Si non pourquoi ?.....

21) Quel aménagement privilégiez-vous ? Pourquoi ?.....

22) Comment procédez-vous pour obtenir l'accord d'aménager vos parcelles ?.....

23) Quelles sont les contraintes majeures que vous rencontrez sur vos parcelles ?

- Inondation
- Coupe du bois
- Feux de brousse
- Divagation des animaux
- Pauvreté des sols
- Manque de temps

- Mauvaises herbes
- Autres

24) Quels sont les moyens mis en œuvre pour régler ces problèmes ?

- Moi-même
- Autorités modernes
- Autorités traditionnelles
- Recours aux hommes
- Résignation
- Autres

25) Avez-vous déjà changé de parcelle ? Si oui combien de fois ? Et pourquoi ?.....

.....

26) Votre parcelle a-t-elle déjà été l'objet d'un conflit ? Si oui pourquoi ?.....

.....

27) Quels sont les interdits que vous connaissez en ce qui concerne le foncier ?.....

.....

28) Avez-vous déjà enfreint ces interdits ? Si oui pourquoi ?.....

.....

29) Connaissez-vous les limites de votre terroir ? Si non pourquoi ?.....

.....

30) Avez-vous déjà entendu parler de la loi qui régit la terre? la RAF ?.....

31) Si oui que savez-vous de la RAF ?.....

.....

32) Pensez-vous que son application pourrait répondre à vos attentes ? Pourquoi ?.....

.....

III. 3. activités économiques des femmes

33) Quelles sont les principales activités que vous menez dans le village ?.....

.....

34) Quelles sont les principales spéculations ?.....

.....

- 35) Qu'est ce que vous cultivez comme condiments ?.....
.....
- 36) Combien de temps consacrez-vous à votre parcelle dans la semaine ?.....
.....
- 37) Combien de temps consacrez-vous aux travaux des champs familiaux ?.....
.....
- 38) Quel est votre travail spécifique dans les travaux champêtres ?.....
.....
- 39) Comment bénéficiez-vous des retombées de ces activités ?.....
.....
- 40) Bénéficiez-vous d'une aide quelconque dans vos travaux ? Si oui lesquelles ?.....
.....
- 41) Comment organisez-vous vos activités ?.....
.....
- 42) Vos récoltes sont elles satisfaisantes ?.Si non pourquoi ?
- Manque de temps
 - Manque de main d'oeuvre
 - Pauvreté des sols
 - Autres.
- 43) Quelle est la destination des produits de la récolte ?
- Consommation
 - Vente
 - Stock.
- 44) Quelle est la destination de l'argent des cultures ?.....
.....
- 45) Quelles sont vos principales activités commerciales ?.....
.....
- 46) Comment sont organisées vos activités commerciales ?.....
.....
- 47) Quelles contraintes rencontrez-vous dans cette activité ?.....
.....

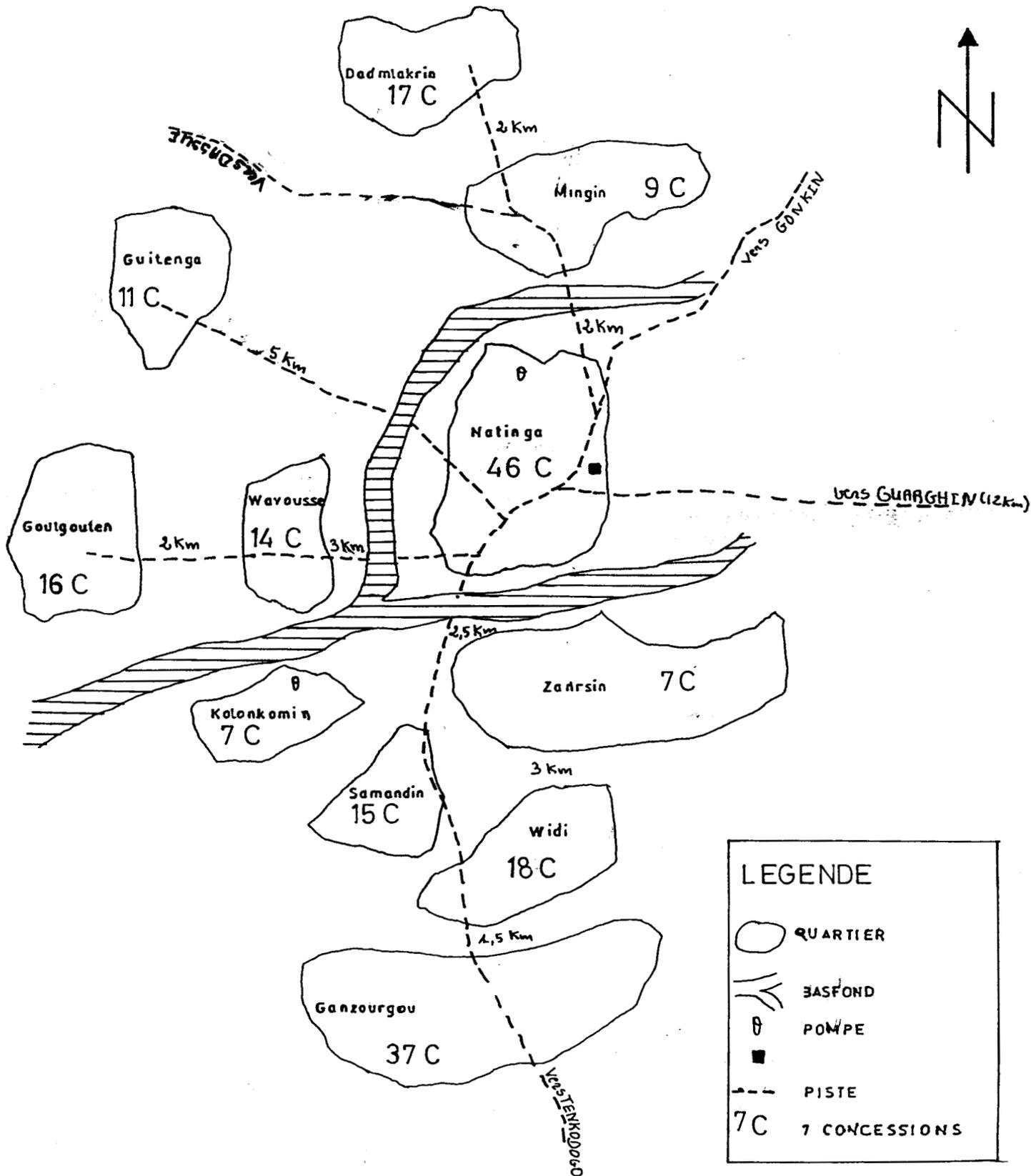
- 48) Comment organisez vous vos activités pastorales ?.....
.....
- 49) Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans cette activité ?.....
.....

III. 4. relation avec le PNGT

- 50) Connaissez-vous le PNGT ?.....
- 51) Quels sont les domaines d'intervention du PNGT que vous connaissez ?.....
.....
- 52) Quel rôle jouez-vous dans la nouvelle gestion des ressources naturelles ?.....
.....
- 53) Quelle est l'activité qui vous motive le plus ? Pourquoi ?.....
.....
- 54) Quels sont les changements survenus dans votre ménage depuis l'intervention du PNGT ?.....
.....
- 55) Votre parcelle a-elle déjà été concernée par les travaux d'aménagements collectifs? Lesquels ?.....
.....
- 56) Avant le PNGT quels aménagements effectuez vous ?.....
.....
- 57) Faites-vous des fosses fumières ? Si oui où utilisez-vous la fumure ?.....
.....
- 58) Pensez-vous que les infrastructures socio-économiques installées dans le village vous profite mieux que les travaux d'aménagement effectués dans les champs ? Pourquoi?.....
.....
- 59) Quels sont les avantages et/ou inconvénients survenus avec l'intervention du PNGT?.....
.....

60) Qu'attendez-vous du PNGT ?.....
.....

CROQUIS DU VILLAGE DE DAGAMTENGA



ANNEXE N° 3 :AIDE RECUE PAR LES FEMMES DANS LEURS ACTIVITES AGRICOLES

Type d'aide Lieu	Enfants	Epoux	Sosoaga	Coépouses	Autres	Aucune
Dagamtenga	52,22%	23,89%	76,11%	13,89%	5,56%	6,67%
Dakonsin	64,4%	42,2%	60%	2,2%	8,90%	8,90%

ANNEXE : N°4

DEMARCHE EMP/KRT

Quoi faire ?	Pourquoi ?	Comment ?	Avec qui ?
Prise de contact	- Se présenter - Identifier les personnes ressources.	Réunions : Présentation : EMP, village, projet.	- Autorités villageoises - Villageois - Services partenaires.
Connaissance de la zone.	Réunions des critères de choix	Réunions/enquêtes, observation terrain, documentation.	- Villageois - Services partenaires
Elaboration des critères de choix	Choisir les villages d'intervention	Classification	
Choix des villages	Agir	En fonction des critères et des objectifs.	CCTP
Restitution	Informers	Rencontres	Villageois
Diagnostic Conjoint	- Découvrir le fonctionnement du village. - Inventaire des ressources du village. - Connaître les limites du terroir - Expression des besoins et des difficultés.	- Sortie terrain - Documentation - Rencontre/Association	Villages Services techniques.
Restitution	- Harmoniser les idées. Amender et reprecier les activités.	Animation et négociation.	Villageois et Services techniques.
Planification des activités préalables.	Etablir un canevas et un chronogramme de travail.	Animation et négociation.	Villageois CCTP
Elaborer des plans d'aménagement	Gérer mieux les ressources	Rencontres, Animations.	Villageois Services partenaires.
Restitution des plans d'aménagement	Harmoniser	Rencontres Animations	Villageois CCTP.
Réalisation des contrats d'aménagement.	Responsabiliser et Agréer	Ecrits et oral.	Villageois CCTP.
Exécution	Aménager les terroirs	Réalisations	Villageois ; partenaire et prestataires des de services.
Suivi/évaluation	Contrôler et corriger	Indicateurs de suivi Visites terrain et rencontrent.	- Villageois - Partenaires- UGO et bailleurs de fonds.

Liste des cartes

Cartes : Localisation des villages étudiés.....	18
Carte 1 : Zones climatiques du Burkina Faso en 1960.....	20
Carte 2 : Zones climatiques du Burkina Faso en 1990.....	20
Carte 3 : Terroir de Dagamtenga : Occupation du sol en 1993.....	29
Carte 4 : Terroir de Dakonsin : Occupation du sol en 1993.....	30
Carte 5 : Terroir de Dakonsin : Occupation du sol en 1998.....	31

Liste des figures

Figure 1 : Périodes agro-climatiques de la zone d'étude (1986-1998).....	21
Figure 2 : Irrégularités inter annuelles des précipitations (1968-1998).....	23
Figure 3 : Principales productions des femmes à Dagamtenga.....	49
Figure 4 : Principales productions des femmes à Dakonsin.....	49
Figure 5 : Localisation des parcelles à Dagamtenga.....	69
Figure 6 : Localisation des parcelles à Dakonsin.....	69
Figure 7 : Principaux modes d'accès à la terre.....	72
Figure 8 : Raisons d'emprunt.....	72

Liste des schémas

Schéma 1 : Synthèse de l'approche méthodologique.....	15
Schéma 2 : Niveau d'organisation et de responsabilisation.....	40
Schéma 3 : Hiérarchie de la responsabilisation au niveau du village.....	40
Schéma 4 : Déroulement des activités agricoles à Dagamtenga et à Dakonsin.....	46
Schéma 5 : Mode d'acquisition des terres par les autochtones.....	61
Schéma 6 : Mode d'acquisition des terres par les migrants.....	62
Schéma 7 : Organisation du régime foncier traditionnel.....	73

TABLE DES MATIERES

DEDICACE.....	II
REMIERCEMENTS.....	III
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	V
RESUME.....	IV
1. LA PROBLEMATIQUE ET LES OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	1
2. LES DEFINITIONS DE CONCEPTS.....	5
3. LA METHODOLOGIE.....	8
3-1. La recherche documentaire.....	8
3-1-1. Lla recherche bibliographique.....	8
3-1-2. L'exploitation des prise de vue aérienne.....	9
3-2. Les enquêtes de terrain.....	10
3-2-1. L'échantillonnage.....	11
3-2-2. La collecte des données.....	12
3-3. Les techniques de traitement et d'analyse des données.....	13
4. LES DIFFICULTES ET LES LECONS DU TERRAIN.....	14
<u>PREMIERE PARTIE</u> : LE CADRE PHYSIQUE ET HUMAIN ET LES DONNEES	
SOCIO-ECONOMIQUES DE LA ZONE D'ETUDE.....	16
<u>CHAPITRE 1</u> : LE CADRE PHYSIQUE ET HUMAIN.....	17
1. LE CADRE PHYSIQUE.....	17
1-1. La situation géographique des deux villages.....	17
1-2. Le climat.....	19
1-3. L'hydrographie.....	24
1-4. La géomorphologie et les sols.....	24
1-5. La végétation.....	28
2. LES ASPECTS HUMAINS.....	32
2-1. La mise en place de la population à Dagamtenga et Dakonsin.....	32
2-1-1. Le peuplement de Dagamtenga.....	32
2-1-2. Le peuplement de Dakonsin.....	33
2-2. Les données démographiques.....	34
2-2-1. La répartition spatiale de la population.....	34
2-2-2. Les mouvements de population.....	35

2-3. Les structures sociales.....	36
CONCLUSION PARTIELLE.....	39
CHAPITRE 2 : LES ACTIVITES ECONOMIQUES.....	41
1. L'AGRICULTURE.....	41
1-1. Les principales caractéristiques.....	41
1-2. Les activités agricoles des femmes.....	47
1-2-1. Les activités agricoles dans le champ familial.....	47
1-2-2. Les activités agricoles dans le champ personnel.....	48
1-2-2-1. Les principaux produits cultivés.....	48
1-2-2-2. L'organisation du travail.....	51
1-2-2-3. Les principales difficultés.....	53
2. L'ELEVAGE.....	54
3. LES ACTIVITES COMMERCIALES ET ARTISANALES DES FEMMES.....	55
CONCLUSION PARTIELLE.....	56
DEUXIEME PARTIE : LA FEMME DANS LA GESTION DES RESSOURCES	
FONCIERES A DAGAMTENGA ET DAKONSIN	58
CHAPITRE 1 : LA SITUATION DE LA FEMME DANS LA GESTION	
TRADITIONNELLE DES RESSOURCES FONCIERES.....	59
1. LES CARACTERISTIQUES DU REGIME FONCIER TRADITIONNEL.....	59
1-1. Les fondements du régime foncier.....	59
1-2. Les modes d'accès à la terre par les différents groupes sociaux	64
1-2-1. L'héritage.....	64
1-2-2. Le don.....	66
1-2-3. Le prêt.....	70
2. LA PLACE DE LA FEMME DANS LA GESTION DE LA TENURE	
FONCIERE.....	75
2-1. Le niveau d'implication de la femme dans la gestion.....	75
2-2. Les facteurs influençant l'accès des femmes à la terre.....	78
2-3. La perception des difficultés foncières par les femmes.....	82
CONCLUSION PARTIELLE.....	83
CHAPITRE 2: LA PARTICIPATION DE LA FEMME A LA GESTION LA GESTION	
MODERNE DES RESSOURCES FONCIERES	85
1. LE PNGT ET LA GESTION DES RESSOURCES FONCIERES.....	85
1-1. Le contexte et les objectifs de l'approche gestion des terroirs.....	85

1-2. Les principes fondamentaux de l'approche gestion des terroirs et la démarche adoptée sur le terrain.....	87
2. L'UNITE DE GESTION OPERATIONNELLE DU KOURITTENGA.....	90
2-1. Les structure, les objectifs et les méthodes d'approche de l'UPGO/KRT.....	90
2-2. La participation de la femme à la gestion des terroirs.....	92
2-2-1. Les facteurs favorables.....	92
2-2-2. Les activités menées.....	94
3. L'IMPACT DE L'ACTION DU PNGT SUR LA SITUATION FONCIERE DES FEMMES.....	100
4. LES SUGGESTIONS EN VUE DE L'AMELIORATION DE LA SITUATION FONCIERE. DES FEMMES A DAGAMTENGA ET DAKONSIN.....	104
CONCLUSION PARTIELLE.....	106
CONCLUSION GENERALE.....	108
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	110
ANNEXES.....	116

RESUME

La dégradation des ressources naturelles, en particulier la terre, est liée aussi bien aux phénomènes climatiques (sécheresse et déficit pluviométrique) qu'aux phénomènes anthropiques (techniques culturales inadaptées, forte croissance démographique, migration et déforestation). La détérioration des ressources foncières résulte de la forte pression exercée sur la terre, faisant d'elle une ressource insuffisante et de plus en plus dégradée notamment dans toute la zone du plateau central, dont fait partie la province du Kourittenga. Les premières victimes de la dégradation et de l'insuffisance des terres sont les femmes qui occupent une place défavorisée dans la gestion foncière. En effet le régime foncier traditionnel exclu les femmes du contrôle de la terre. Seuls les hommes gèrent la terre, les femmes ne pouvant bénéficier que d'un droit d'usufruit. Par conséquent, elles accèdent le plus souvent aux terres marginalisées, les meilleures étant réservées aux chefs de famille pour les besoins d'exploitation familiale. Cette situation est à l'origine de l'insécurité foncière que connaissent les femmes de Dagamtenga et de Dakonsin en particulier. Cette insécurité foncière vécue par les femmes est l'un des principaux inconvénients du régime foncier traditionnel car, l'exploitation des terres pauvres n'améliore en rien leurs conditions de vie.

C'est pour remédier à cette situation que le Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT), à travers son approche Gestion des Terroirs (GT) qui vise la restauration des ressources naturelles, s'est donné également pour objectif d'améliorer la situation foncière des femmes. Mais la résolution de la question foncière des femmes demeure un objectif difficile à atteindre à cause de la persistance du régime foncier traditionnel et du contexte de dégradation des ressources naturelles. C'est pourquoi, des mesures sont prises pour faciliter une meilleure application de la RAF qui vise une égalité d'accès aux ressources naturelles par les différents groupes sociaux.

MOTS-CLES

Femme; Régime foncier; Ressources naturelles; Gestion foncière; Gestion des Terroirs; Dégradation des ressources naturelles; Programme National de Gestion des Terroirs; Unité Provinciale de Gestion Opérationnelle du Kourittenga; Kourittenga; Dagamtenga; Dakonsin.